

Département des Alpes de Haute Provence



Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



EXERCICE 2023

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON	7
1. Le territoire	9
2. Le personnel	11
3. Le matériel	12
4. Les infrastructures	13
5. Les modes de collecte	14
CHAPITRE II : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (P.A.V.)	15
1. Les Points de collecte	17
1.1. Les Points d'Apport Volontaire	17
1.2. Les partenariats avec les collectivités voisines	18
2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)	19
3. Le Biflux (multi matériaux)	22
4. Le verre	24
5. Les textiles	25
6. Synthèse de la collecte en PAV	26
CHAPITRE III : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE EN DECHETTERIES	29
1. Statistiques par type de déchets	31
1.1. Le Carton	31
1.2. Les Métaux et ferrailles	32
1.3. Le tout-venant non valorisable	33
1.4. Le Bois	34
1.5. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	35
1.6. Les Déchets Inertes	36
1.7. Les Déchets Verts	40
1.8. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	42
1.9. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	43
1.10. Les articles de sport et de loisirs	44
1.11. Les déchets agricoles	45
1.12. Les pneus VL	46
1.13. Les pneus PL et Agraires	47
1.14. Les ampoules et néons	48
1.15. Les piles et accumulateurs	49
1.16. Consommables d'impression	50
1.17. Huiles végétales	51
2. Autres statistiques	52
3. Synthèse de la collecte en déchetteries	54
CHAPITRE IV : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION SEPARÉE DES BIODECHETS .	55
1. Le compostage domestique	57
2. La gestion séparée des biodéchets sur le territoire de la CCAPV	58
CHAPITRE V : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE	61
1. La collecte des encombrants en porte à porte	63
CHAPITRE VI : INDICATEURS TECHNIQUES DES CHALETS DU REEMPLOI	65
1. Les chalets du réemploi	67
CHAPITRE VII : INDICATEURS FINANCIERS	69
1. Le budget annexe	71

2. Redevances et rôle	76
3. Evaluation des coûts de collecte et de transport	78
4. Coût du traitement par type de déchets	80
5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication	80

CHAPITRE VIII : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET ACTIONS DIVERSES.....	81
1. Actions de Communication menées en 2023	83
2. Collectes évènementielles	84
3. Actions de préventions.....	85

ANNEXE 1 : CERTIFICAT 2023 D'ECONOMIES ENVIRONNEMENTALES D'ALIAPUR POUR LE RECYCLAGE DES PNEUS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCAPV	87
ANNEXE 2 : RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 ECOSYSTEM SUR LE TERRITOIRE DE LA CCAPV	93
ANNEXE 3 : CHARTE ZERO DECHETS PLASTIQUES.....	101
ANNEXE 4 : BILAN CHAMBRE D'AGRICULTURE 04 VALORISATION AGRICOLE DES DECHETS VERTS.....	105

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon).

Dans le cadre de l'harmonisation du service de collecte et du passage en extension des consignes de tri, les modalités d'organisation du service, les consignes de tri et les schémas et modes de collecte ont été profondément remaniés en janvier 2020.

Ce document présente l'activité du service de gestion des déchets pour l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU **SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS DE LA** **COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES** **PROVENCE VERDON**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

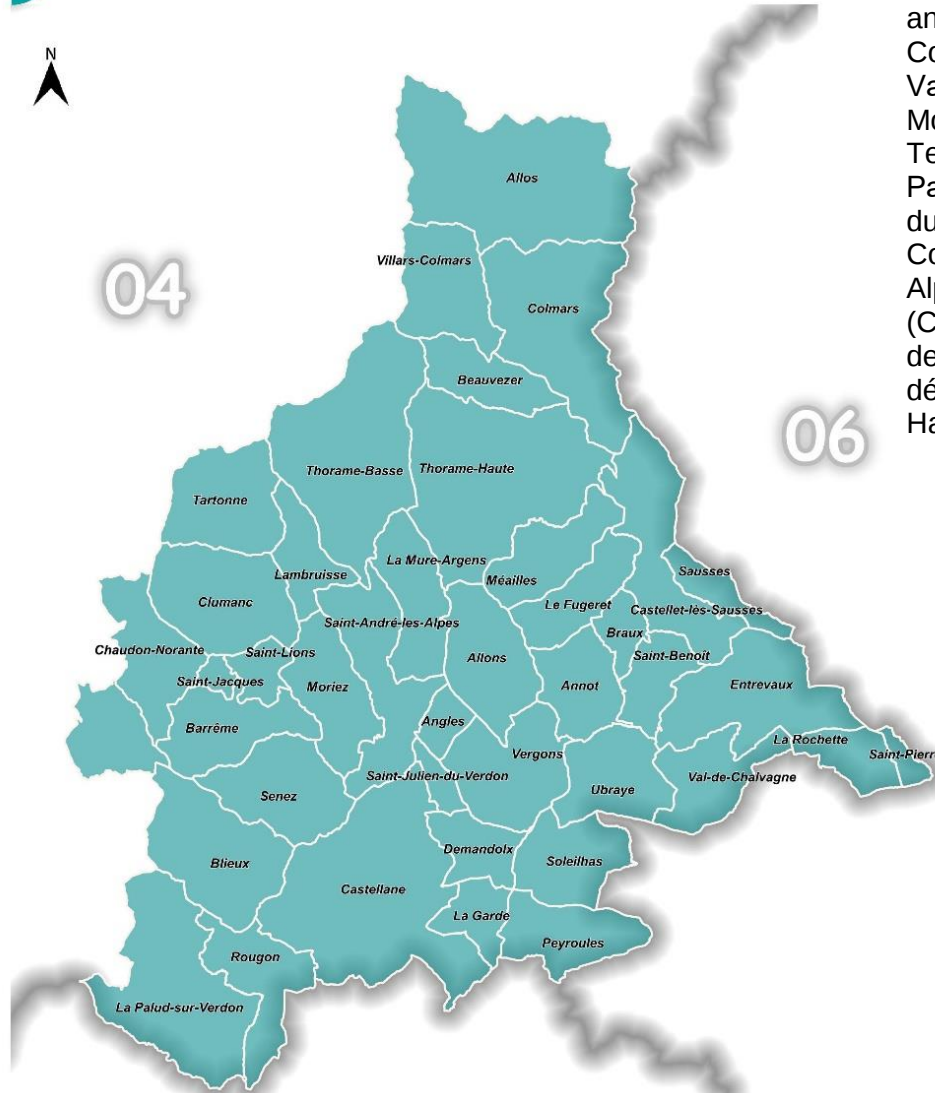
Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

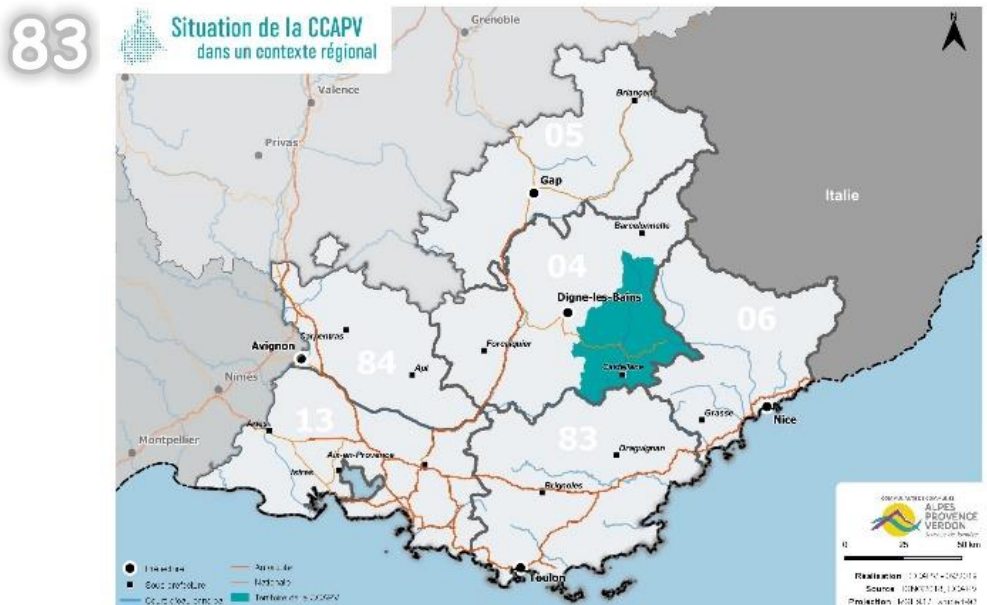
1. Le territoire

Territoire de la CCAPV



Née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) représente le quart de la superficie du département des Alpes de Haute Provence.

Plan de situation



Son territoire s'organise autour des vallées :

- de l'Asse à l'ouest,
- de la Vaire et du Haut Var à l'est,
- du Verdon, du Grand Canyon au sud aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon compte parmi ses principaux bourgs centres, les villages d'Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Située en zone montagneuse et rurale, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est caractérisée par une densité de population inférieure à 7 hab. / km².

La CCAPV regroupe 41 communes (cf. carte ci-dessus) depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe promulguée en août 2015.

La population totale est de 11 639 habitants permanents mais peut atteindre près de 50 000 résidents (estimation),

- en période estivale sur les secteurs riverains du Verdon et de son Grand Canyon en raison de son attrait touristique ;
- en période hivernale sur les secteurs du Haut Verdon et ses stations de sports d'hiver.

En raison de sa forte attractivité touristique, la CCAPV compte un grand nombre de résidences secondaires et de structures d'accueil touristique. La population DGF, qui prend partiellement en compte ces hébergements, est d'ailleurs bien plus élevée que la population INSEE, comme l'illustre le tableau suivant.

POPULATION LEGALE ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2023

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population DGF 2022
TOTAL	11 397	242	11 639	23 422

Nombre de communes rattachées : 41

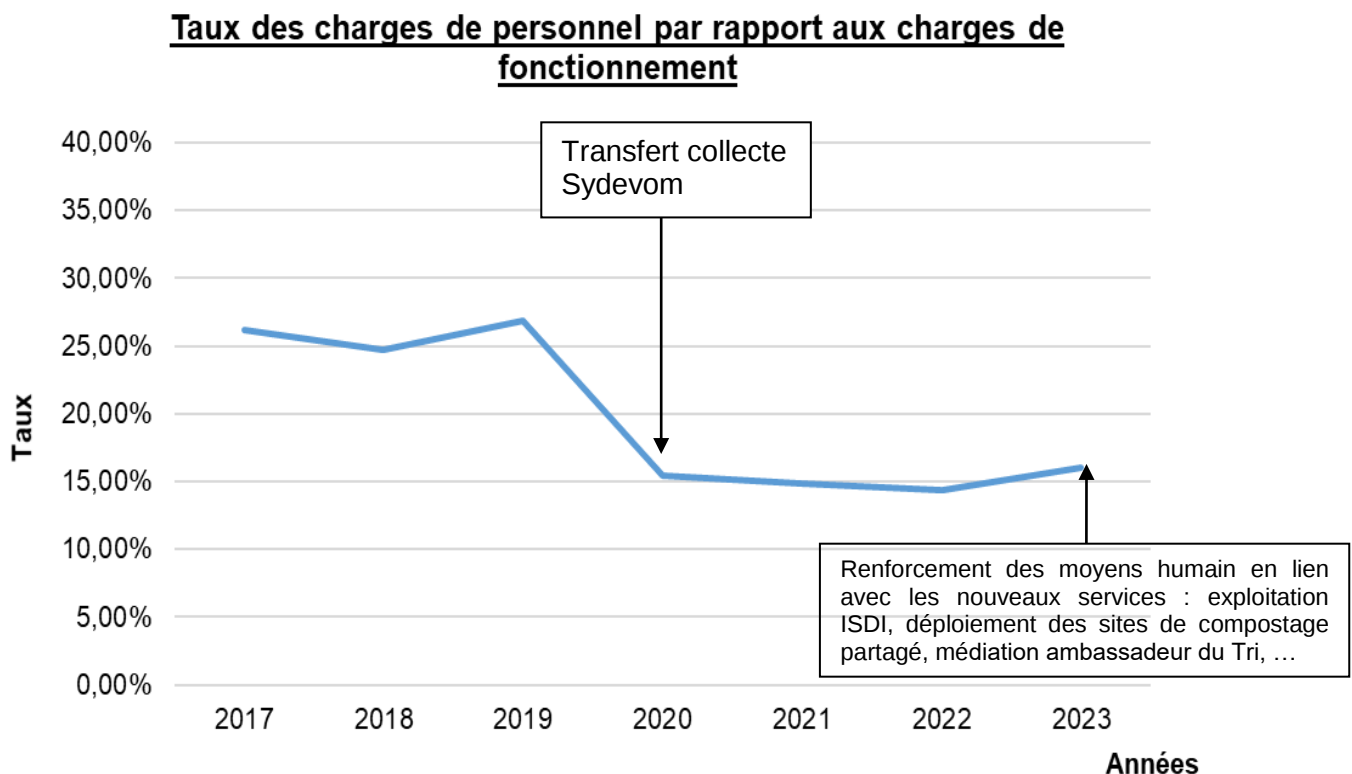
Ces différents éléments ont des incidences non négligeables sur l'organisation du service de collecte des déchets, dont le dimensionnement doit être adapté pour répondre à la fluctuation de la population, aux tonnages à collecter, ainsi qu'aux distances entre les communes adhérentes.

2. Le personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et le transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, le service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Personnel administratif affecté à l'élaboration et au suivi du rôle OM : 4 agents pour 2,4 ETP
- Personnel encadrant et assurant la gestion du service : 3 agents pour 1,8 ETP
- Personnel technique affecté au gardiennage de déchetteries : 6 agents pour 5,5 ETP
- Personnel polyvalent affecté à la collecte des encombrants et aux remplacements dans les déchetteries : 4 agents pour 4 ETP

Missions	ETP affecté
Elaboration du rôle et facturation REOM	2,4
Encadrement et gestion du service	1,8
Déchetteries	5,5
Polyvalents	4
TOTAL	13,7



3. Le matériel

Après transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, fin du ramassage des cartons et harmonisation de la collecte des encombrants, le parc de véhicules du service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Véhicules de collecte des encombrants :
 - 2 véhicules < 3,5 t avec hayon
- Véhicules affectés aux déchetteries :
 - 6 tractopelles
 - 1 véhicule < 3,5 t
- Véhicules légers :
 - 1 Duster
 - 1 Utilitaire

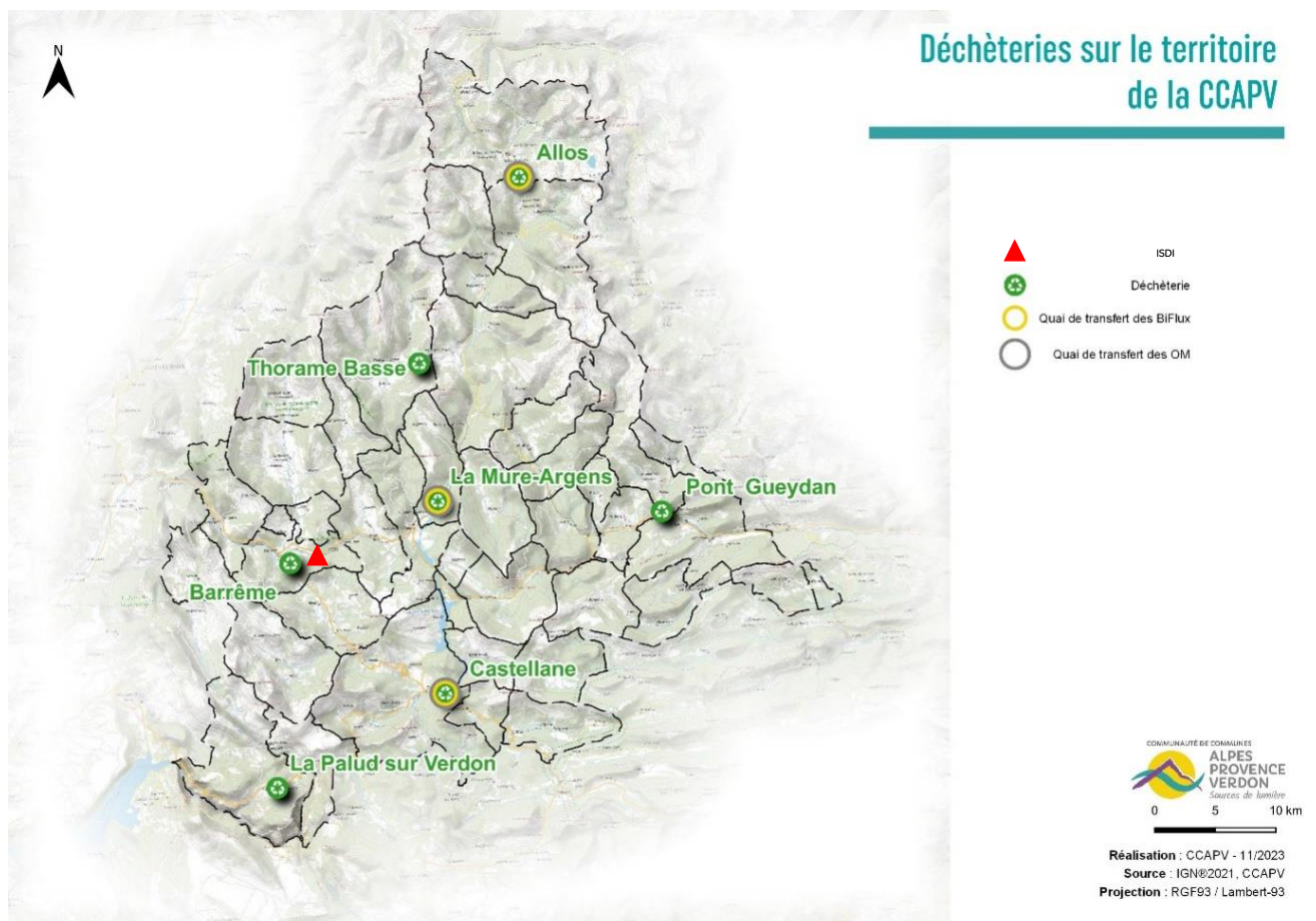
4. Les infrastructures

Le territoire de la CCAPV est équipé de :

- 7 déchetteries :
 - Allos
 - Barrême
 - Castellane
 - La Mure Argens
 - La Palud sur Verdon
 - Pont de Gueydan
 - Thorame Basse
- 3 quais de transfert des ordures ménagères :
 - Allos
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens

On notera que le quai de transfert des OM de Pont de Gueydan a été abandonné en janvier 2020, lors du passage en collecte verticale

- 3 quais de transfert du biflux :
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens
 - Allos
- 1 ISDI sur la commune de Barrême



5. Les modes de collecte

Les modes de collecte ont été profondément modifiés en décembre 2019/ janvier 2020 et harmonisés à l'échelle du territoire de la CCAPV.

Type de déchets	Territoires	Mode de pré collecte	Mode de collecte	Quai de transfert	Mode de transport
Ordures Ménagères	CCAPV	Colonnes aériennes, semi enterrées ou enterrées	Collecte verticale – Régie du SYDEVOM	Allos, Castellane ou La Mure Argens	Régie du SYDEVOM
Biflux					
Verre					
Encombrants		Porte à porte		Régie CCAPV vers déchetteries	

Cette réorganisation s'est traduite par l'aménagement de nouveaux points de collecte.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le ramassage des cartons n'est plus assuré par la CCAPV au titre de la compétence déchets mais par les communes elles-mêmes pour celles qui souhaitent maintenir ce service.

CHAPITRE II : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

(P.A.V.)

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

1. Les Points de collecte

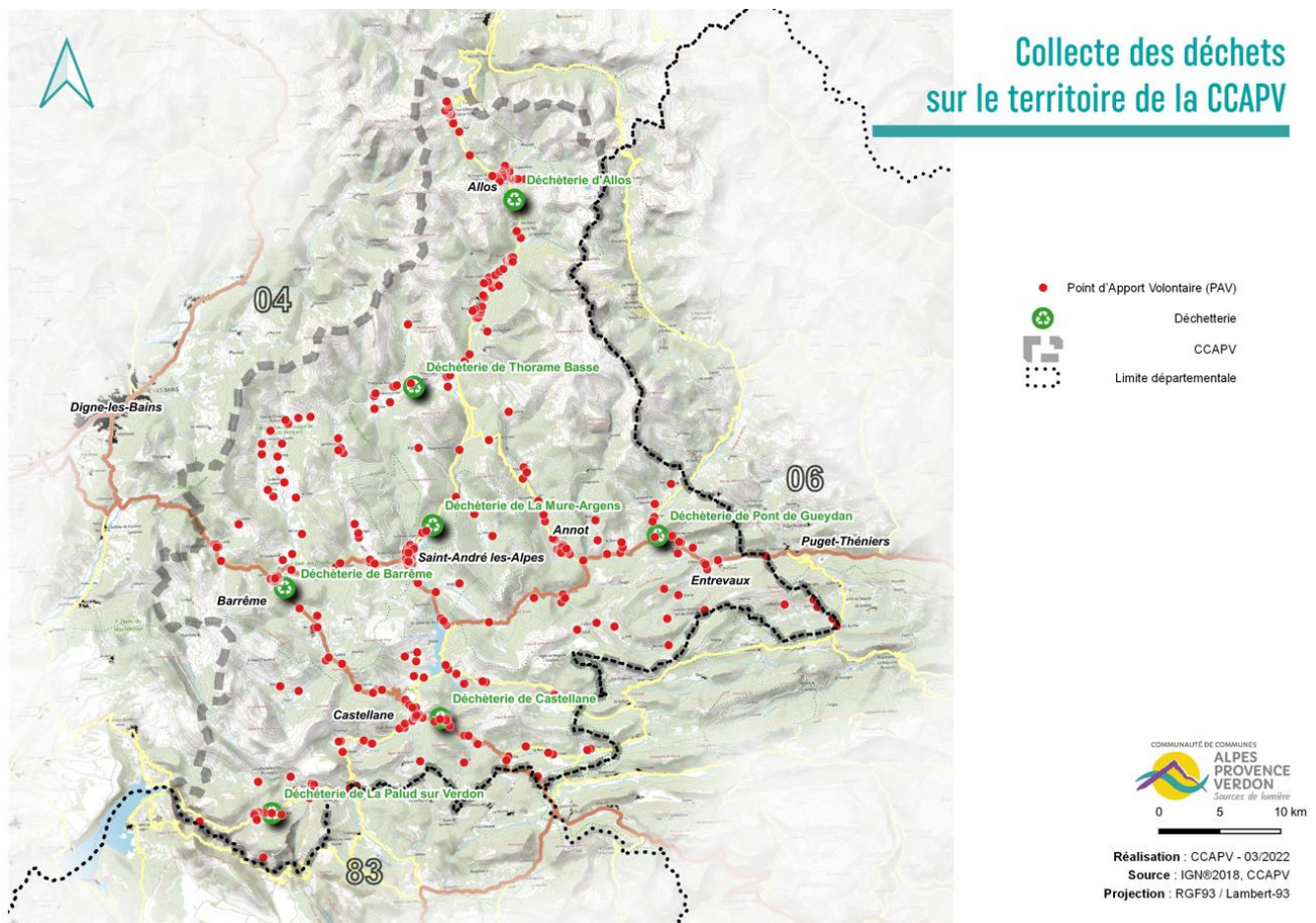
1.1. Les Points d'Apport Volontaire

En 2023, après la réorganisation de la collecte, la CCAPV comptait :

- 340 PAV, composés de
 - Pour les ordures ménagères
 - **305** colonnes aériennes
 - **161** colonnes semi-enterrées
 - **1** colonnes enterrées
 - Pour le biffux
 - **284** colonnes aériennes
 - **123** colonnes semi-enterrées
 - Pour le verre
 - **247** colonnes aériennes
 - **98** colonnes semi-enterrées

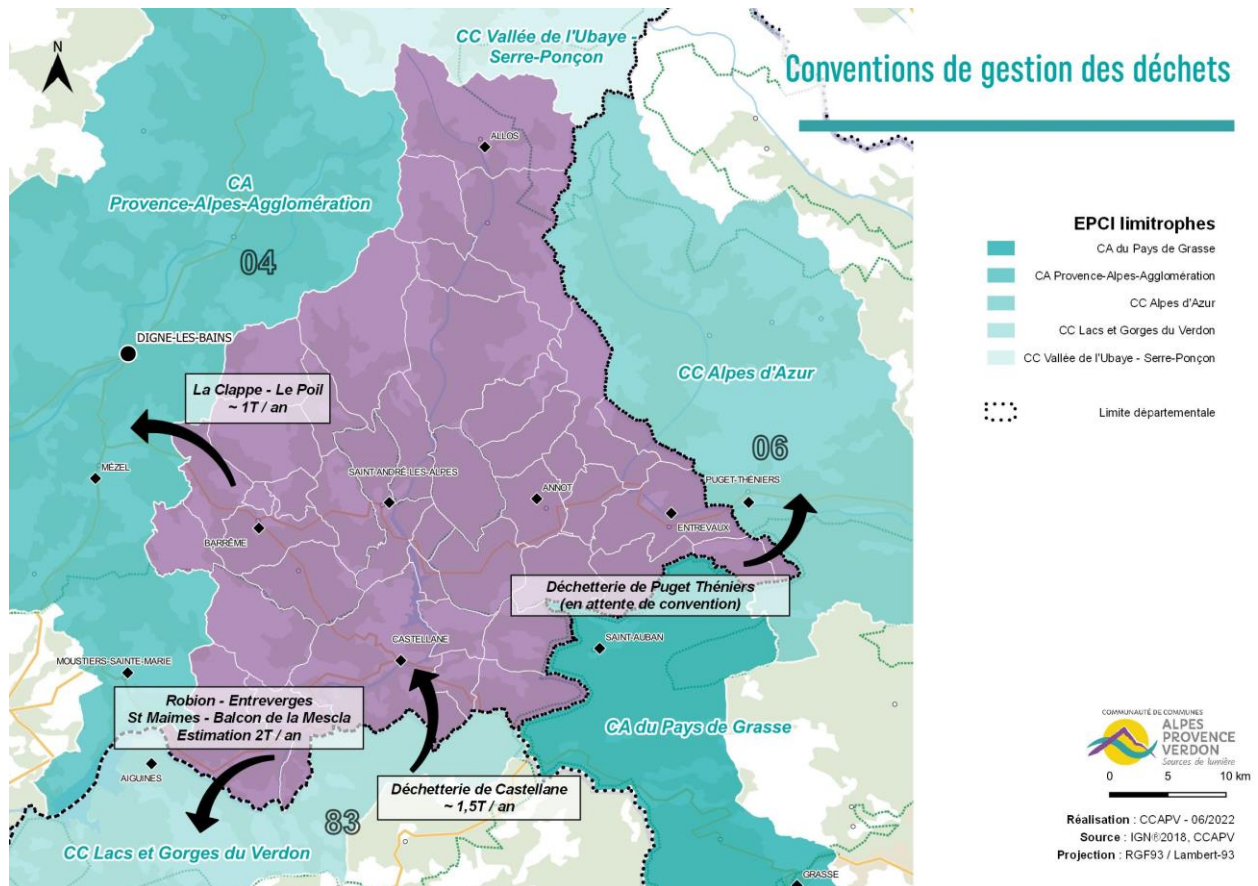
Parmi ces 340 PAV, plusieurs sont implantés sur des propriétés privées et font l'objet d'une convention entre la CCAPV et le propriétaire.

En 2023, 9 conventions de mise à disposition d'un terrain pour y implanter un PAV ont été signées avec des propriétaires privés. Conformément à la délibération fixant à 10 euros/an/colonne le montant de l'indemnisation des propriétaires, la CCAPV a versé 320,00 euros d'indemnisation en 2023.



1.2. Les partenariats avec les collectivités voisines

Certains secteurs et hameaux de la CCAPV, du fait de leur éloignement des circuits de collecte mis en place par la CCAPV, sont collectés par des collectivités voisines. A l'inverse, certains territoires limitrophes de la CCAPV ont accès, via une convention, aux déchetteries de la CCAPV. La carte ci-dessous représente, sous forme cartographique, l'ensemble de ces partenariats et transferts de déchets entre collectivités.

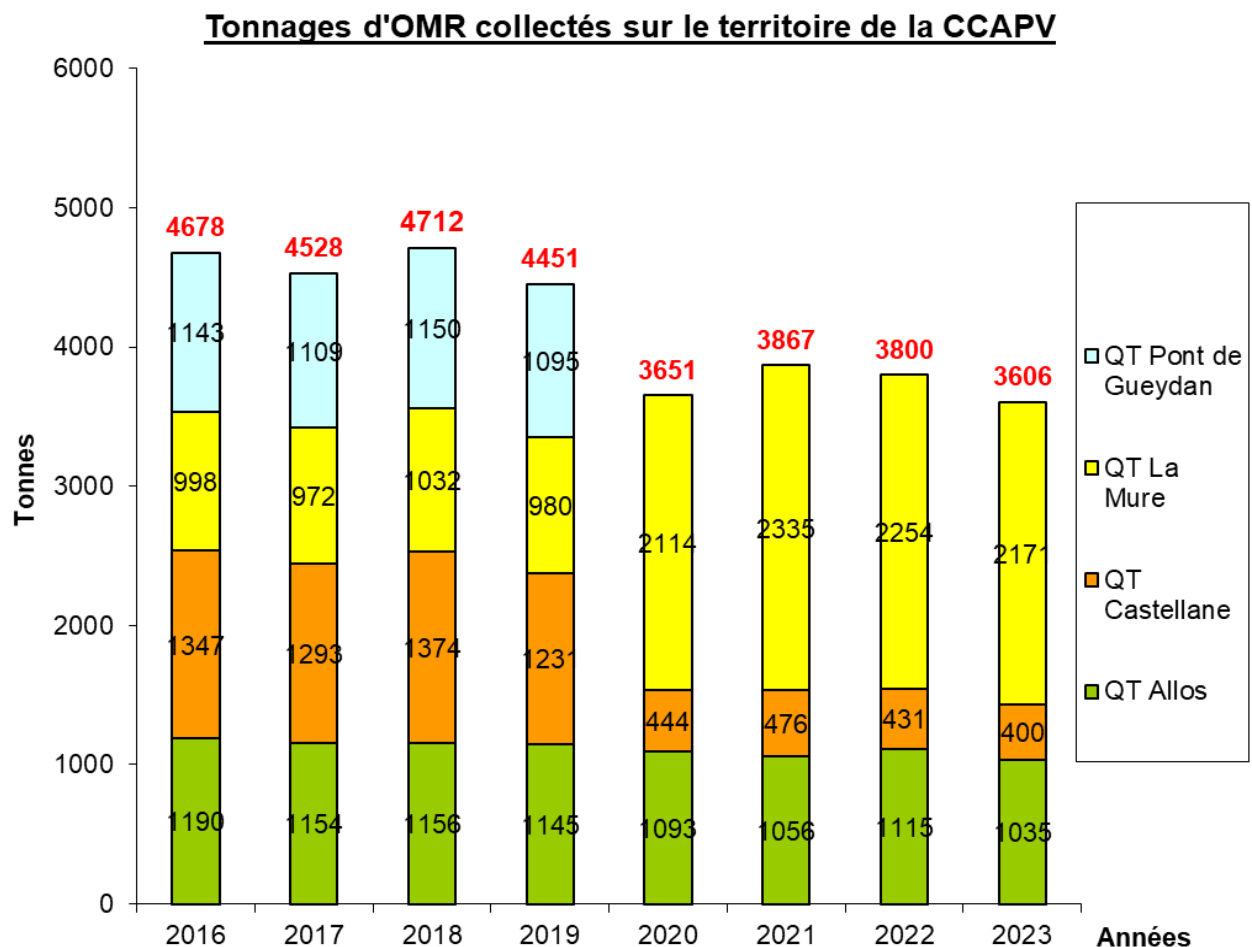


2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

En 2023, **3 606** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV dont :

- **400** tonnes ont transité par le quai de transfert de Castellane ;
- **2 171** tonnes ont transité par le quai de transfert de La Mure Argens ;
- **1 035** tonnes ont transité par le quai de transfert d'Allos ;

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages d'OMR collectés sur le territoire de la CCAPV.



Dans le cadre du passage en collecte verticale, en 2019, le quai de transfert de Pont de Gueydan a été abandonné. De même, le quai de Castellane n'est utilisé qu'en période estivale. Dès lors, l'analyse des variations de tonnages par quai est rendue impossible, à l'exception du quai d'Allos. La pesée pour chaque quai s'effectue en entrée de centre d'enfouissement, où les camions sont « tracés ».

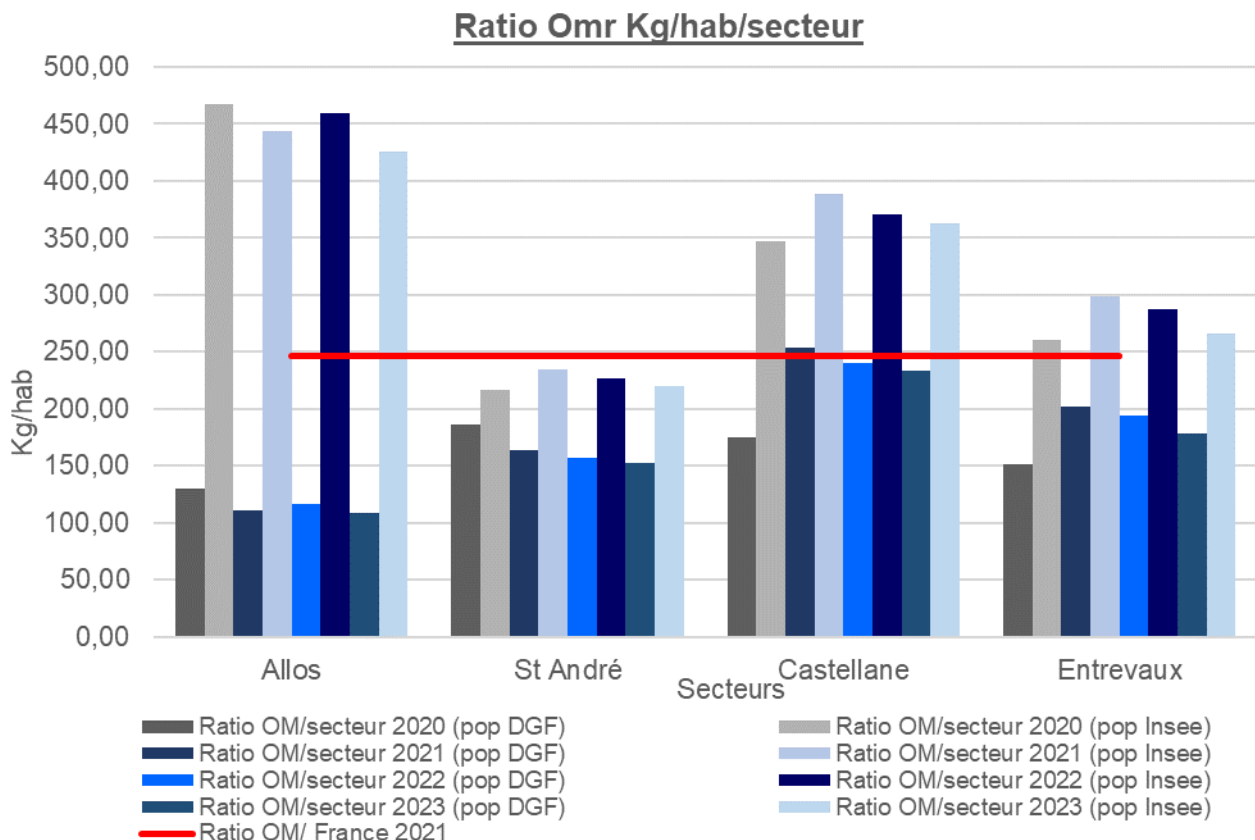
Après une hausse des tonnages d'Ordures Ménagères collectés en 2021 et 2022, ce graphique fait apparaître une baisse des tonnages se rapprochant des chiffres de 2020, année qui a subi d'importantes restrictions suite à la crise sanitaire :

- **Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2019 et 2020 :**
 - Passage en extension des consignes de tri
 - Passage en biffux avec multiplication des points « tri »
 - Crise sanitaire avec ralentissement de l'activité économique et touristique

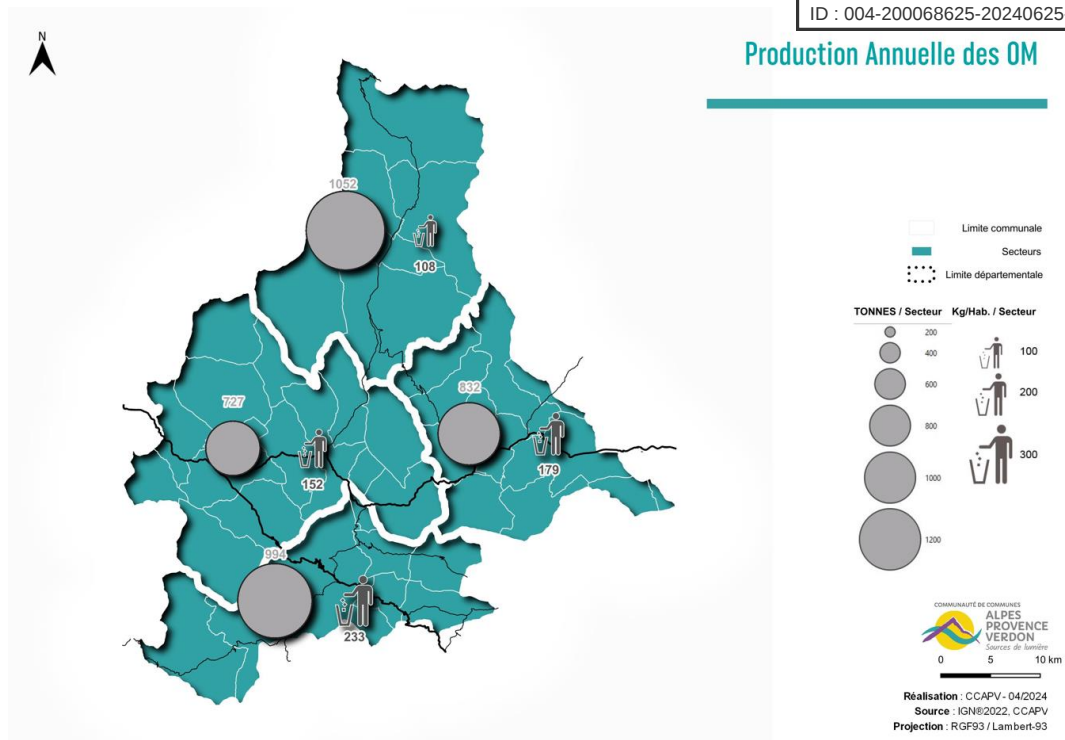
- **Pistes d'explication de la hausse des tonnages en 2020 et 2021 :**
 - Allègement des contraintes sanitaires
 - Reprise de l'activité économique
 - Forte fréquentation touristique
- **Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2021 et 2022 :**
 - Léger repli de la fréquentation touristique estivale dans un contexte de sécheresse et de non-ouverture des plages et des sports d'eau vive
 - Baisse de la consommation des ménages dans un contexte de forte inflation
- **Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2022 et 2023 :**
 - La baisse du pouvoir d'achat des ménages
 - Le déploiement de la gestion séparée des biodéchets et les actions de prévention menées par la CCAPV

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production d'OMR par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 310 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 326 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 154 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 162 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant année 2023**



Ce graphique illustre l'impact de l'activité touristique sur la production d'OM. En effet, il fait apparaître une production d'OM très forte sur les secteurs les plus touristiques du territoire que sont Allos et Castellane.

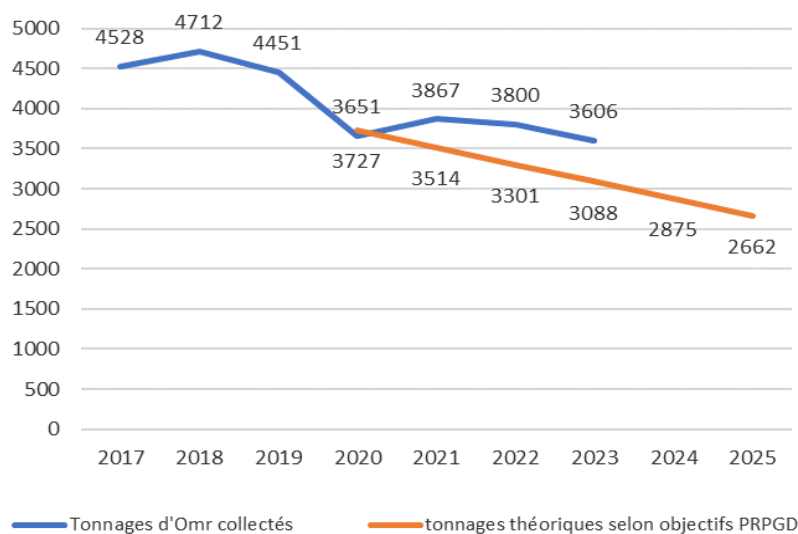


Éléments de comparaison

Territoire	Ratio d'OMR collectés	Source
France	246 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	363 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	332 kg/habitant/an	SINOE 2021

Le graphique suivant représente la courbe théorique que devraient suivre les tonnages d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCAPV conformément aux objectifs européens et nationaux de réduction des déchets repris dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :

Tonnages d'ordures ménagères collectés et théoriques selon objectifs PRPGD

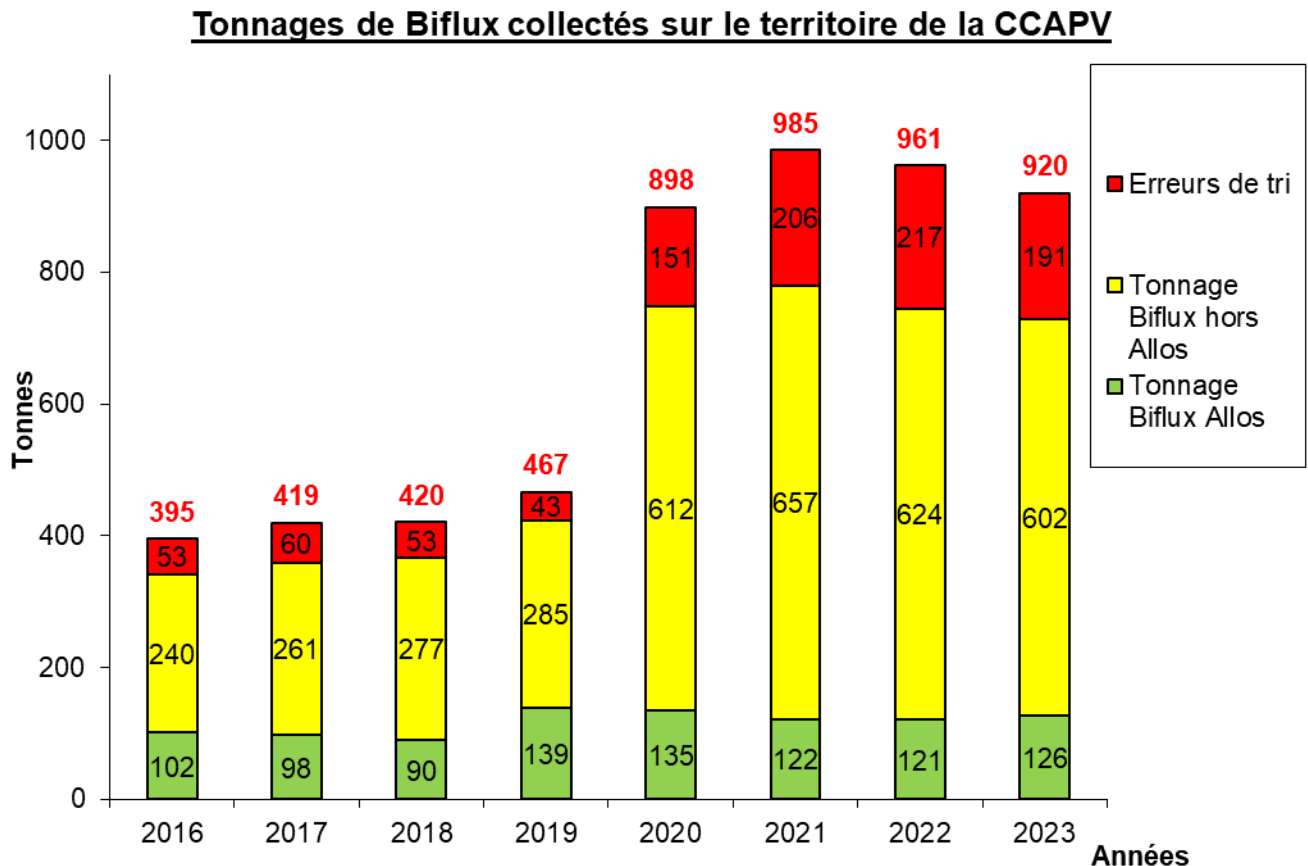


En 2023, et malgré une baisse des tonnages collectés, le territoire de la CCAPV a produit près de 500 tonnes d'OM en trop par rapport aux objectifs réglementaires.

3. Le Biflux (multi matériaux)

En 2023, à la suite du passage en biflux sur l'ensemble du territoire, **920 tonnes** de biflux ont été collectées sur le territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de biflux collectés. Afin de comparer l'évolution du tri, les chiffres des années précédant 2020 intègrent les tonnages de papiers et d'emballages collectés sur la partie du territoire en triflux.



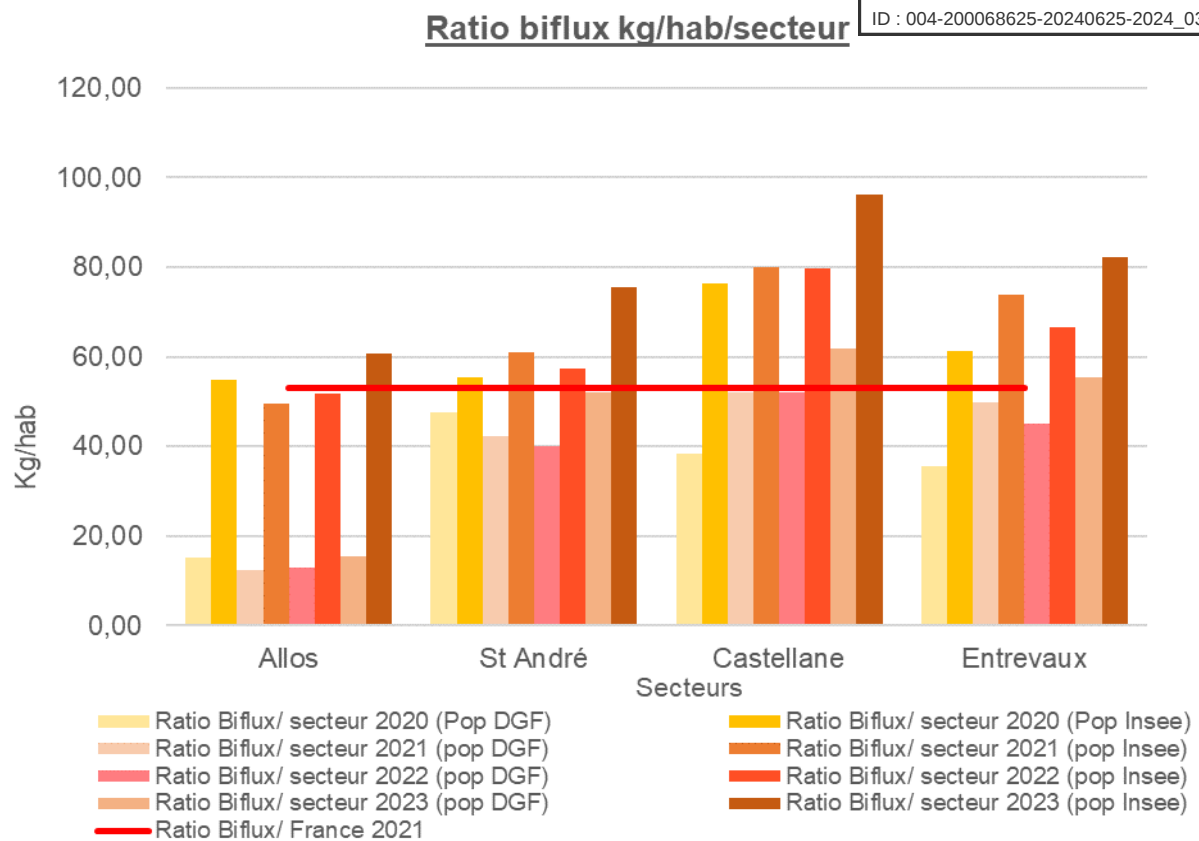
Malgré une légère baisse entre 2022 et 2023 (-4.27%), les tonnages de biflux collectés en 2023 restent très élevés comparés aux niveaux constatés avant le passage en extension des consignes de tri et en collecte verticale. Cependant, le niveau des erreurs de tri reste important.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de biflux par habitant sur le territoire de l'ex CCHVVA :

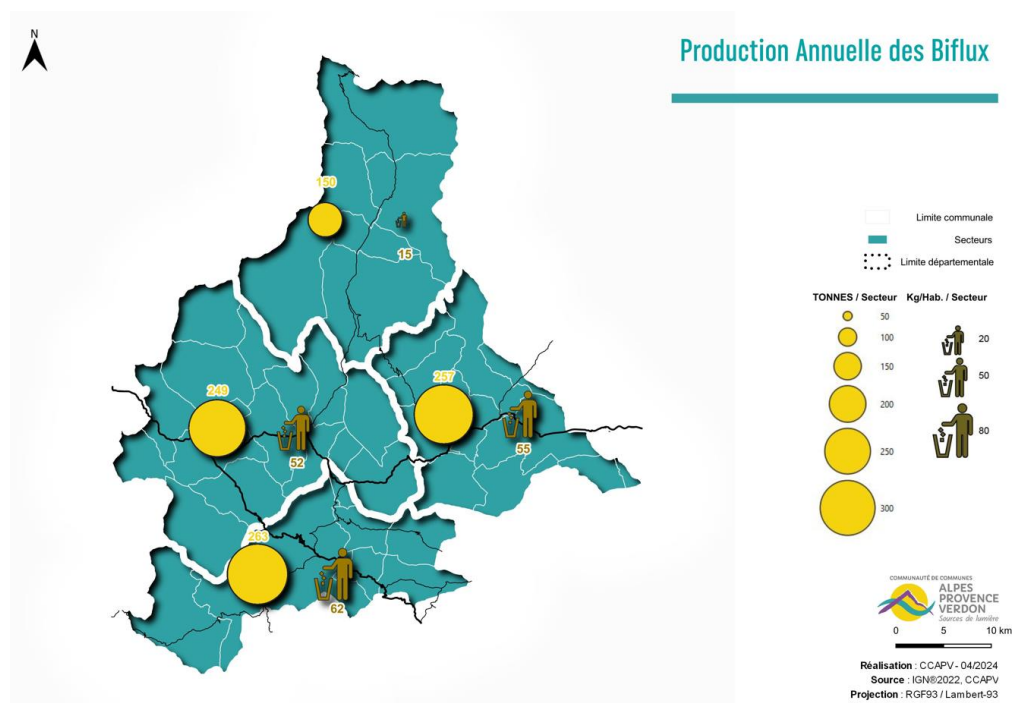
- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 79.05 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 82.45 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 39.28 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 41 kg/hbt/an)

Ce chiffre comprend les erreurs de tri qui ont représenté 191 tonnes en 2023, soit **un ratio de 16.41 kg/hbt/an (pop totale) ou 8.15 kg/hbt/an (pop DGF) d'erreurs de tri, soit un taux de refus de presque 21 %** (pour rappel, 22.58% en 2022). **Ce chiffre est globalement en hausse depuis le passage en biflux et l'extension des consignes de tri.**

- **Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant année 2023**



Ce graphique illustre l'impact de l'activité touristique sur la production du biflux, en effet, on remarque une production très élevée sur les secteurs les plus touristiques comme Allos et Castellane.



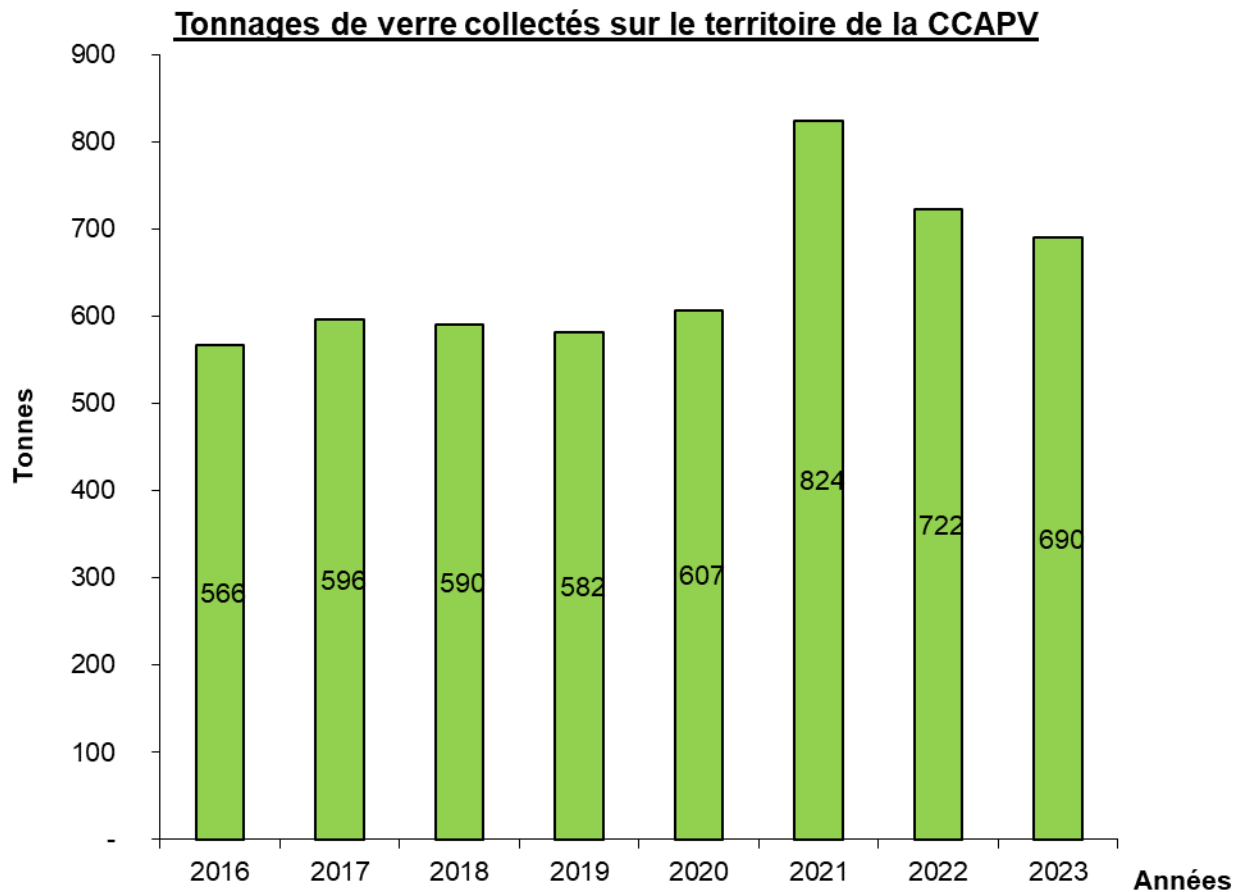
Éléments de comparaison

Territoire	Ratio d'EMR + Papier collectés	Source
France	53 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	40 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	47 kg/habitant/an	SINOE 2021

4. Le verre

En 2023, **690** tonnes de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CCAPV.



Après une année record en 2021, ce graphique fait apparaître une baisse des tonnages de verre collectés entre 2022 et 2023 (- 32 tonnes, soit - 4.43 %). Les quantités de verre collectées restent toutefois légèrement au-dessus de la moyenne de ces 8 dernières années.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de verre par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 59.28 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 61.94 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 29.46 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 30.83 kg/hbt/an)

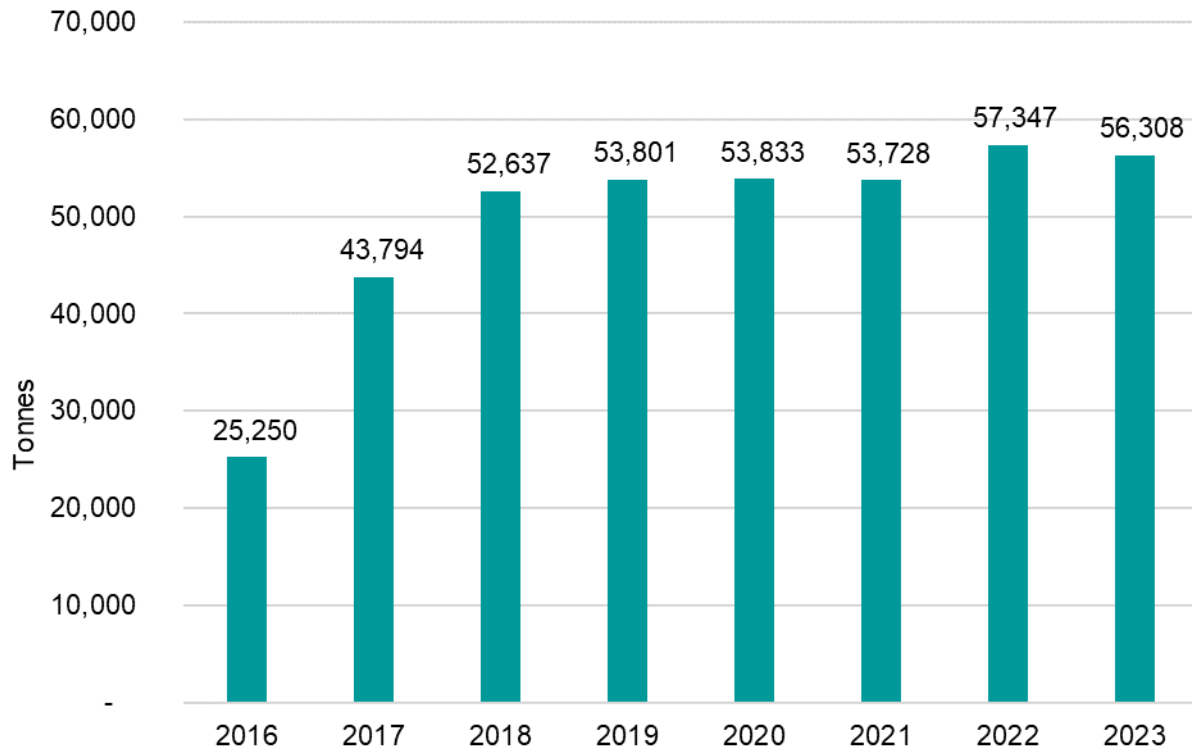
Éléments de comparaison

<i>Territoire</i>	<i>Ratio de verre collecté</i>	<i>Source</i>
France	34 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	26 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	35 kg/habitant/an	SINOE 2021

5. Les textiles

En 2023, **56,308** tonnes de textile ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Evolution des tonnages de textiles collectés entre 2016 et 2023



Depuis 2022, les tonnages de textiles, linges de maison et chaussures sont en hausse. A l'image de 2022, la période des soldes d'hiver fut l'occasion d'organiser une collecte événementielle dans les déchetteries de la CCAPV.

Il est important de relever que cette collecte permet de séparer près de 56 tonnes de textiles, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie usagés (TLC) des ordures ménagères. La collecte et le traitement des TLC, s'ils étaient jetés en mélange avec les ordures ménagères, reviendraient à près de 23 645,30 euros TTC à la collectivité.

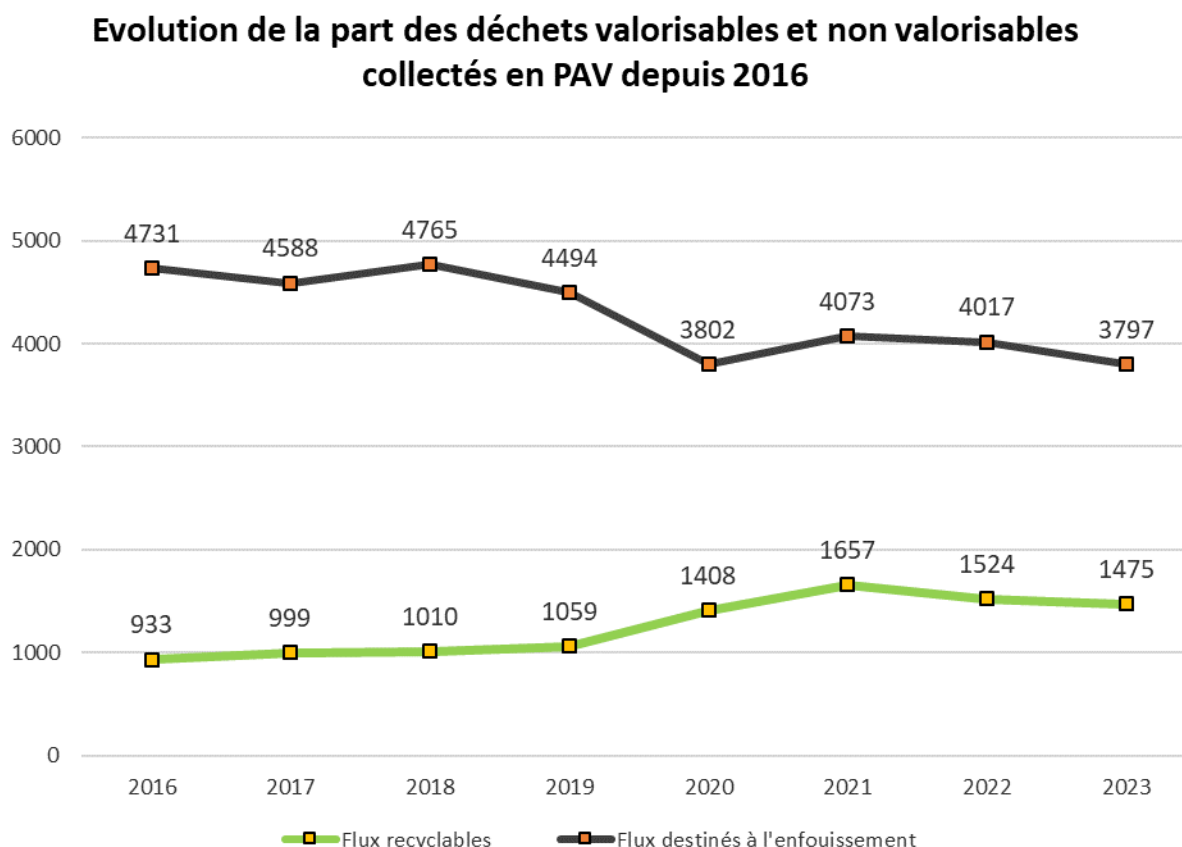
Cette économie est possible grâce au partenariat engagé avec l'association Montagn'Habit qui collecte gratuitement les TLC déposés dans des conteneurs spécifiques mis à disposition par l'association.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de textiles par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 4.84 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 5.02 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 2.40 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2022 : 2.44 kg/hbt/an)

6. Synthèse de la collecte en PAV

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (tri sélectif, verre et textiles) et non valorisables (ordures ménagères résiduelles et erreurs de tri) collectés en PAV.

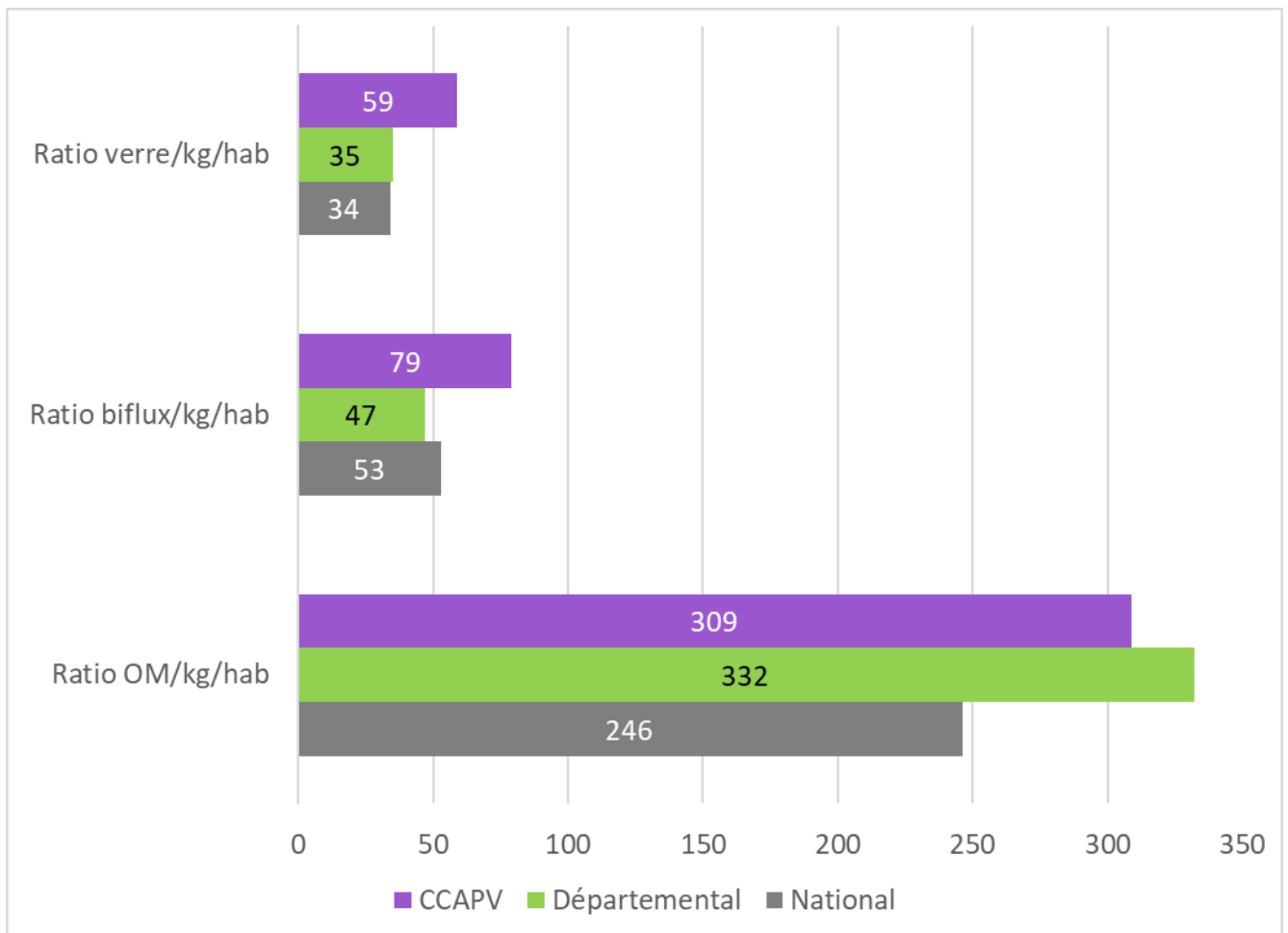


A l'image des tendances de 2023, ce graphique fait apparaître que les déchets destinés à l'enfouissement repartent à la baisse après une année de hausse en 2021 et révèle aussi une légère baisse des déchets valorisables collectés en PAV.

Il est ainsi possible de calculer les ratios suivants, qui sont des indicateurs de performance pris en compte notamment dans le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio verre/omr*100	12.52 %	13.08 %	16.62 %	21,30 %	18,99 %	19,13 %
Ratio biflux/omr*100	15.66 %	17.45 %	24.61 %	20,15 %	25,30 %	25,51 %

➤ **Comparaison des indicateurs par secteurs géographiques (pop INSEE) :**



Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

CHAPITRE III : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE EN DECHETTERIES

N.B. : *On rappellera que la mise à disposition des bennes et le transport des déchets collectés dans les déchetteries de la CCAPV sont des prestations désormais assurées par le SYDEVOM depuis le 1^{er} novembre 2018. Ces prestations étaient auparavant assurées par des opérateurs privés.*

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

1. Statistiques par type de déchets

1.1. Le Carton

✓ Sites concernés :

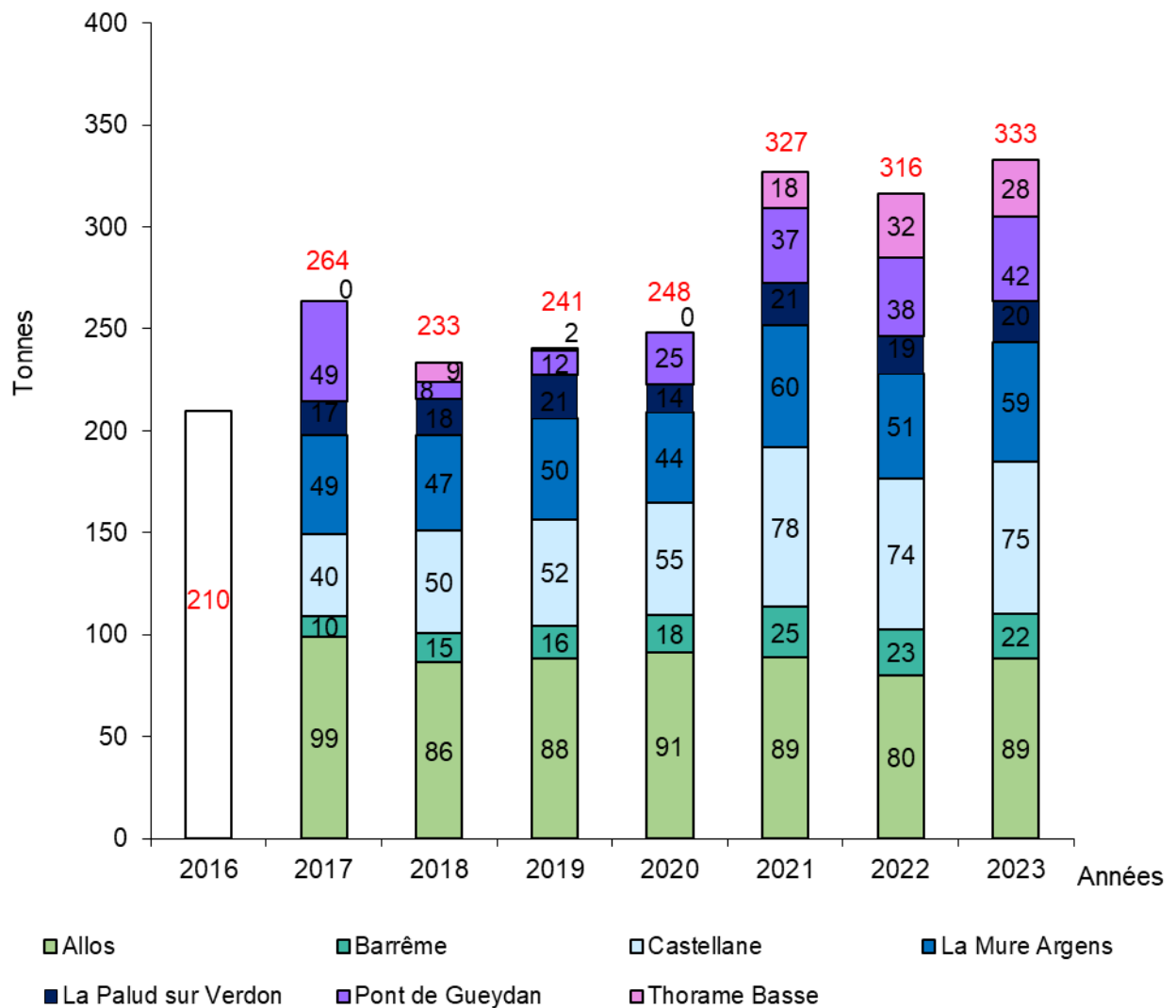
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2023 : 333 t

Evolution 2022/2023 : + 5,38 %

Evolution des tonnages de cartons collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



Ce graphique met en évidence une augmentation des tonnages des cartons collectés en déchetteries par rapport à 2022, qui classe l'année 2023 en une année « record ».

1.2. Les Métaux et ferrailles

✓ Sites concernés :

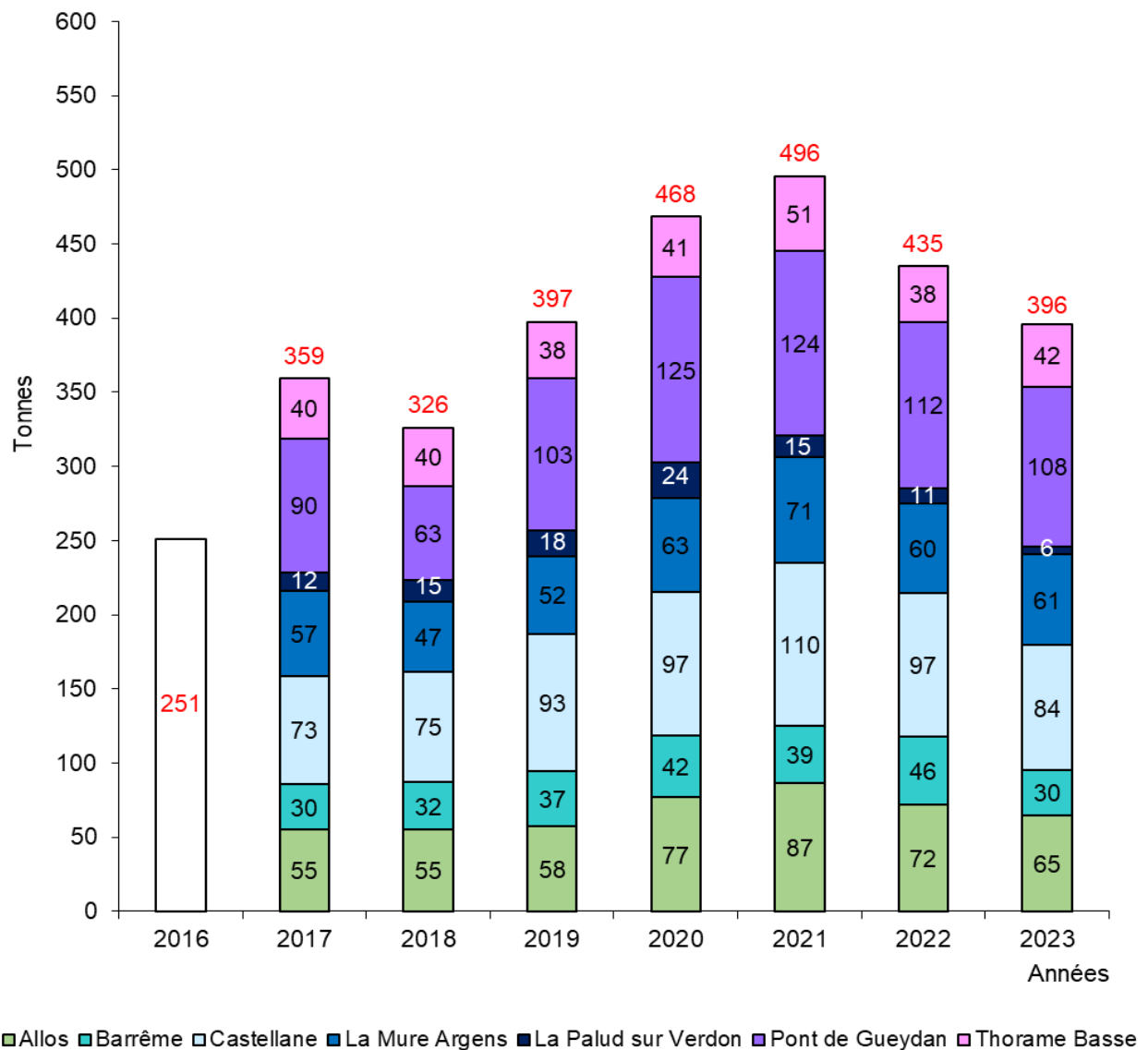
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2023 : 396 t

Evolution 2022/2023 : - 8,97 %

Evolution des tonnages de métaux et ferrailles collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



Ce graphique met en évidence une baisse notable des tonnages des métaux et ferrailles collectés en déchetteries en 2023 par rapport aux années précédentes.

1.3. Le tout-venant non valorisable

✓ Sites concernés :

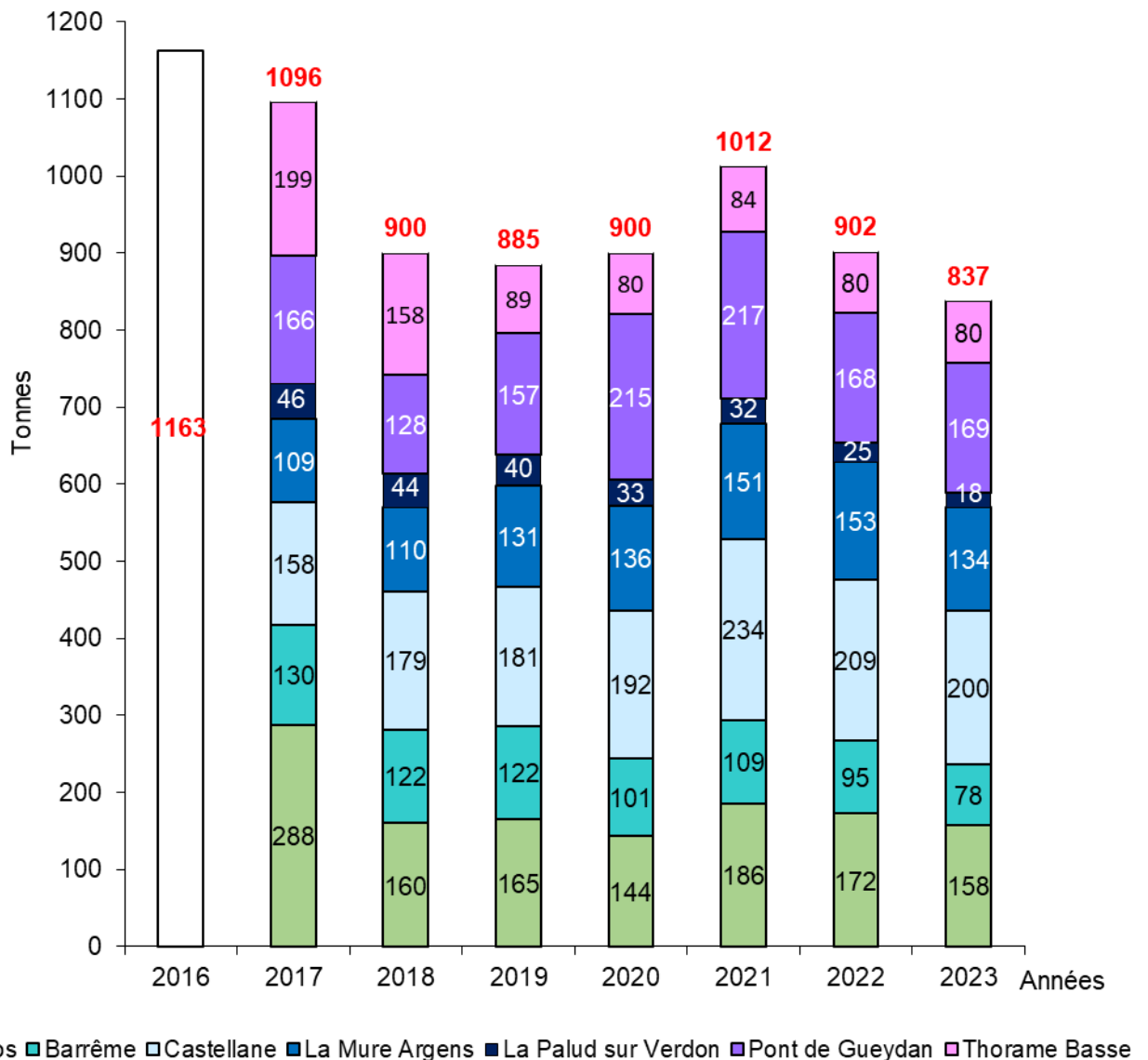
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2023 : 837 t

Evolution 2022/2023 : - 7,21 %

Evolution des tonnages du tout-venant non valorisable collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



Ce graphique met en avant une baisse record des tonnages de tout-venant non valorisable collecté en déchetteries ces 7 dernières années. Cette baisse peut s'expliquer par la mise en place de nombreuses nouvelles filières de valorisation en déchetteries diminuant ainsi les tonnages de tout venant non valorisable destinés à l'enfouissement (élargissement du périmètre Eco-Maison, articles de sport et de loisirs, développement de la filière des déchets agricoles, etc.).

1.4. Le Bois

✓ Sites concernés :

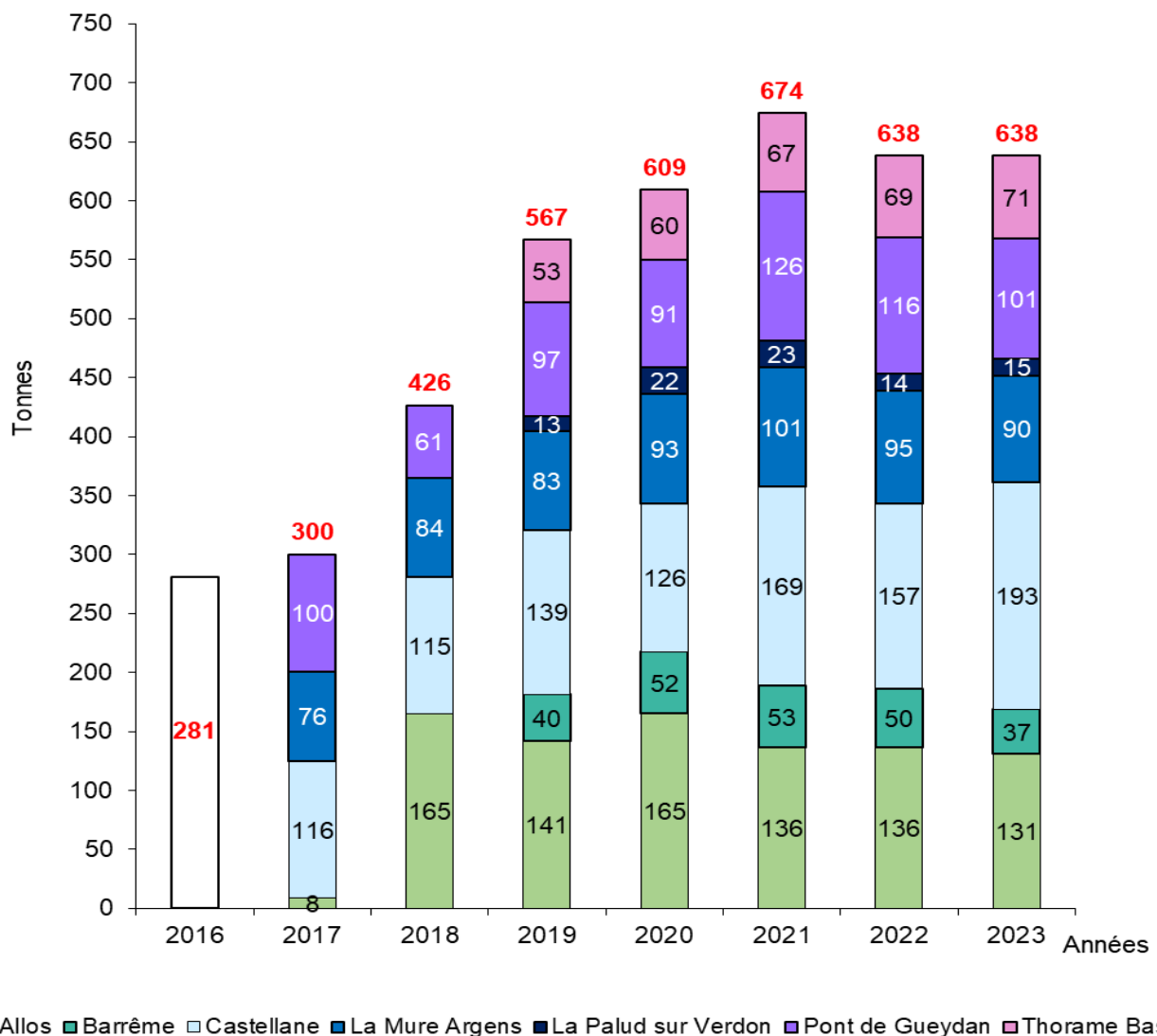
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2023 : 638 t

Evolution 2022/2023 : 0 %

Evolution des tonnages de bois collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



Bien que les niveaux restent élevés, les tonnages de bois collectés en déchetteries en 2023 restent constants par rapport à 2022.

Comme abordé au chapitre VII, Les déchets de bois deviennent le 2^{ème} flux le plus cher à traiter dans les déchetteries. Constat surprenant au regard du type de traitement (alimentation centrale à biomasse) et des filières de valorisation possibles localement.

La forte augmentation des tonnages sur le site de Castellane peut être attribuée, au moins en partie, à la réalisation d'un important chantier de démolition sous maîtrise d'ouvrage publique mais dont les déchets ont été dirigés en déchetterie publique.

1.5. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

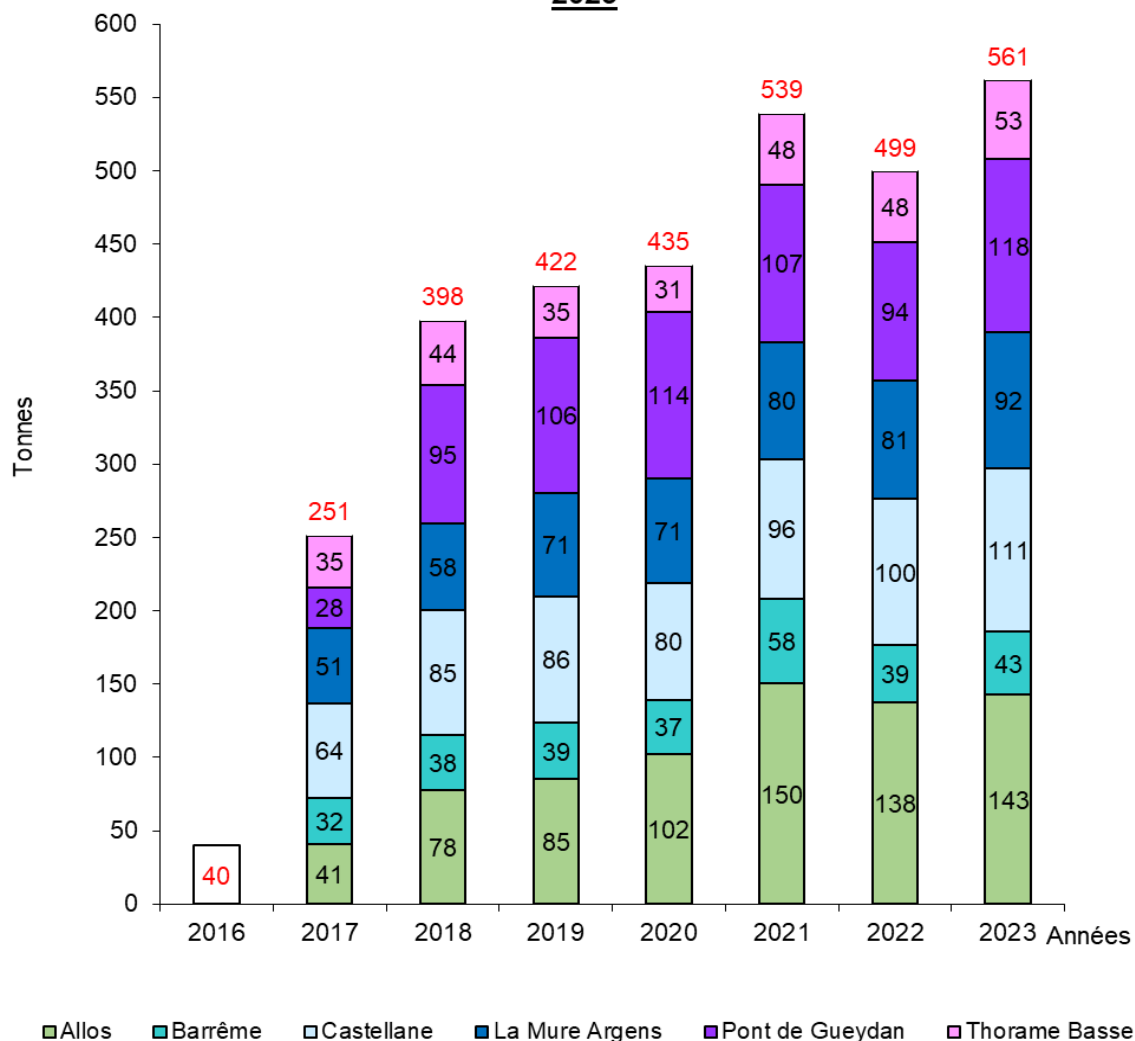
✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2023 : 561 t

Evolution 2022/2023 : + 12,42 %

Dans le cadre d'un partenariat avec Eco Mobilier, l'éco organisme en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement, une benne spécifique réservée à ce type de déchets a été mise en place sur tous les sites de la CCAPV, à l'exception de la déchetterie de la Palud sur Verdon.

Evolution des tonnages de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2023



Ce graphique illustre le déploiement des bennes à Mobilier et la forte augmentation des tonnages entre 2016 et 2018. La hausse des tonnages collectés sur l'année 2023 est le reflet de l'évolution de l'éco-organisme Eco-Mobilier, devenu Eco-Maison, et l'élargissement du périmètre aux nouvelles filières telles que les jouets, les articles de jardin, les articles de bricolage et l'ensemble des objets de la maison.

1.6. Les Déchets Inertes

✓ Sites concernés :

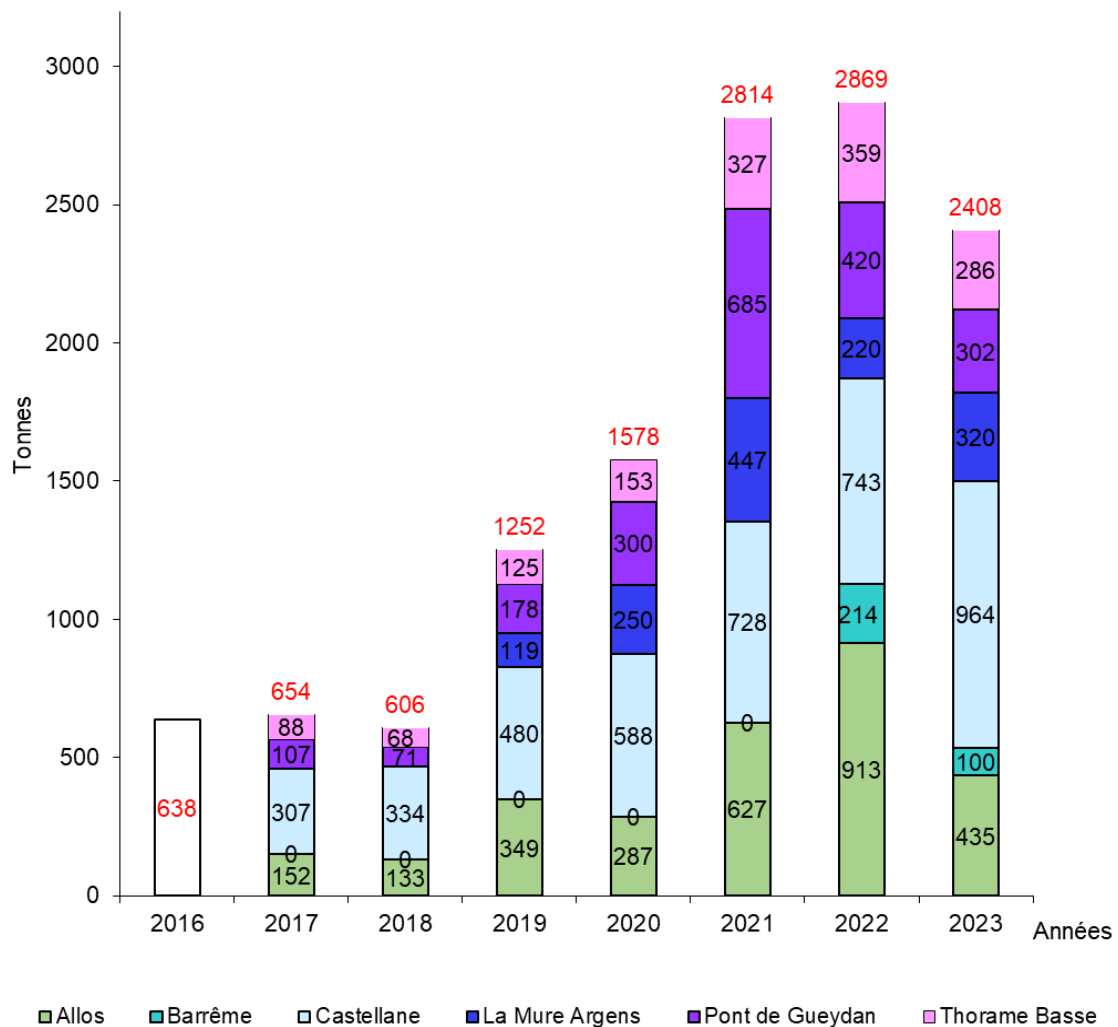
- Allos
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Valorisation et Enfouissement

✓ Tonnage 2023 : 2408 t

Evolution 2022/2023 : -16,07 %

Evolution des tonnages de déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2023



Bien que pouvant conduire à l'analyse d'une baisse des tonnages, ce graphique doit être appréhendé avec prudence. En effet, l'année 2023 s'est terminée avec d'importants stocks de gravats dans les déchetteries qui n'ont pu être évacués par la régie du Sydevom. Un important tonnage collecté en 2023 sera donc traité et comptabilisé dans les tonnages 2024.



Zoom sur la mise en place d'une gestion locale et vertueuse des déchets inertes collectés en déchetteries

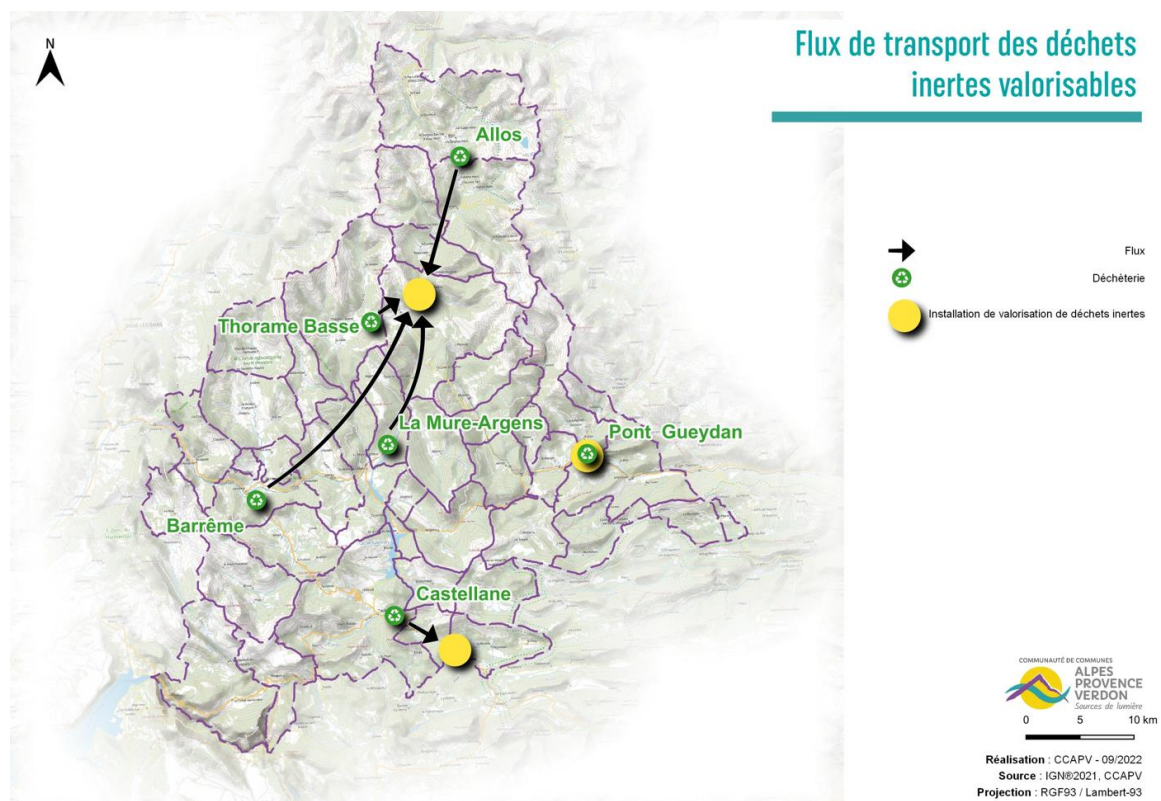
Dans un souci permanent de réduction des coûts de traitement et de transport des déchets, et afin de détourner au maximum un gisement non négligeable de déchets inertes valorisables de l'enfouissement, avec le soutien de la Région Sud PACA, la CCAPV a mis en place une valorisation des déchets inertes sur le modèle d'une économie circulaire locale afin de :

- Limiter le transport des déchets inertes et réduire le bilan carbone
- Optimiser la ressource sur le territoire en partenariat avec les entreprises du BTP et les carriers du territoire
- Réduire les dépôts sauvages
- Favoriser l'utilisation de matériaux de seconde main via la commande publique

➤ Traitement des déchets inertes valorisables :

La CCAPV a engagé un partenariat avec les deux carriers du territoire pour la prise en charge des déchets inertes suivants :

- Bétons non ferrailés
- Briques agglomérées
- Pierres

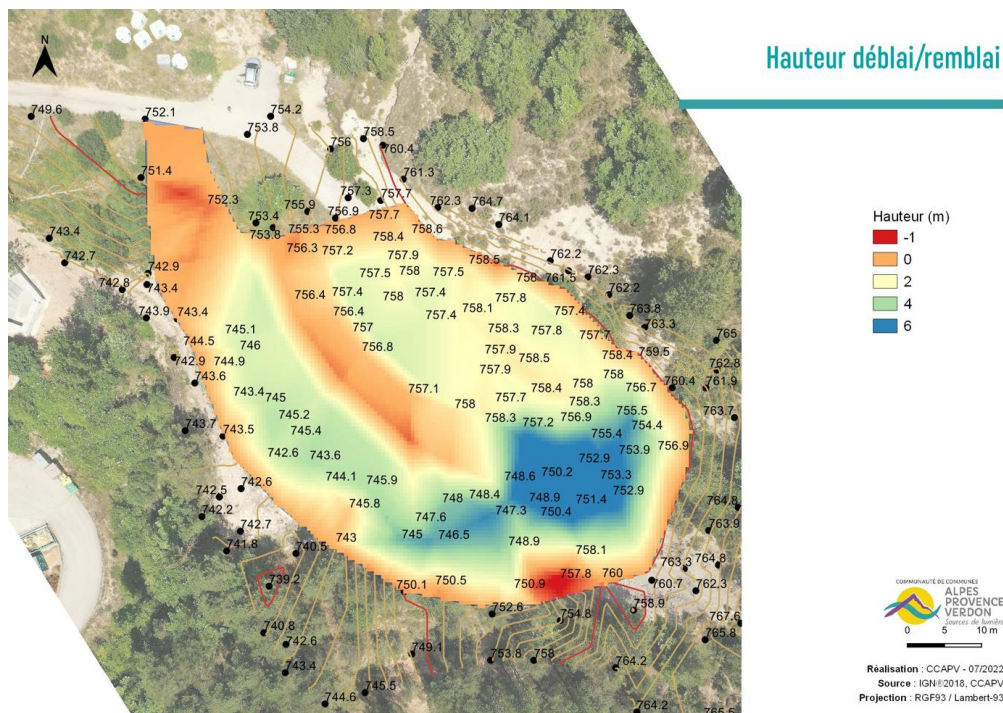


➤ Traitement des déchets inertes non valorisables :

La CCAPV a engagé en 2019 les démarches administratives préalables à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes existante sur la commune de Barrême.

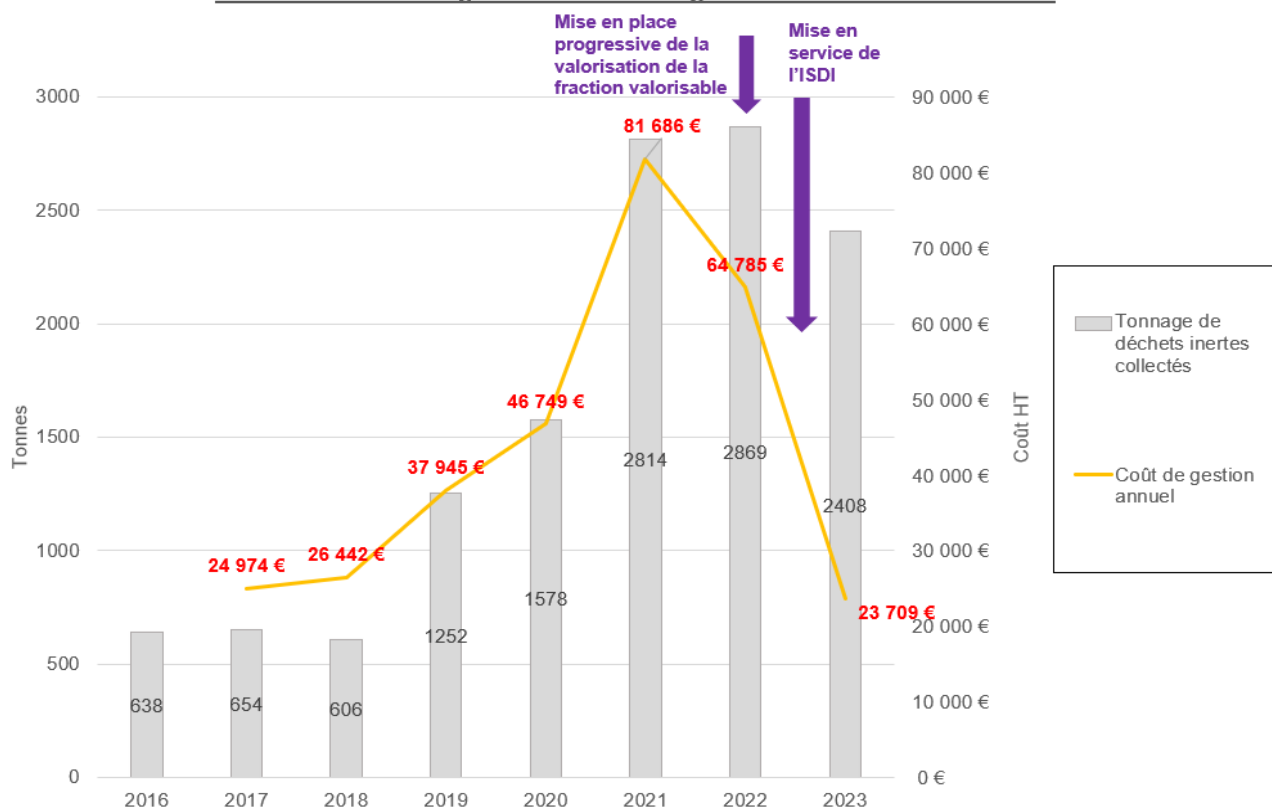
Ce site constitue une solution de gestion locale par enfouissement de la fraction non valorisable des déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV (cf. annexe).

La capacité totale de stockage de l'installation sera de 6 000 m³ sur une superficie de 4 500 m² pour une durée d'exploitation estimée à 15 ans pour tonnage maximum de 10 000 tonnes.



➤ Coût de gestion des déchets inertes

Evolution du coût de gestion et des tonnages de déchets inertes collectés



Grâce à la mise en place de la gestion locale des déchets inertes, le coût de gestion a diminué de 63.40% entre 2022 et 2023 alors que le tonnage a baissé seulement de -16%

Vue Aérienne de l'ISDI de Barrême



1.7. Les Déchets Verts

✓ Sites concernés :

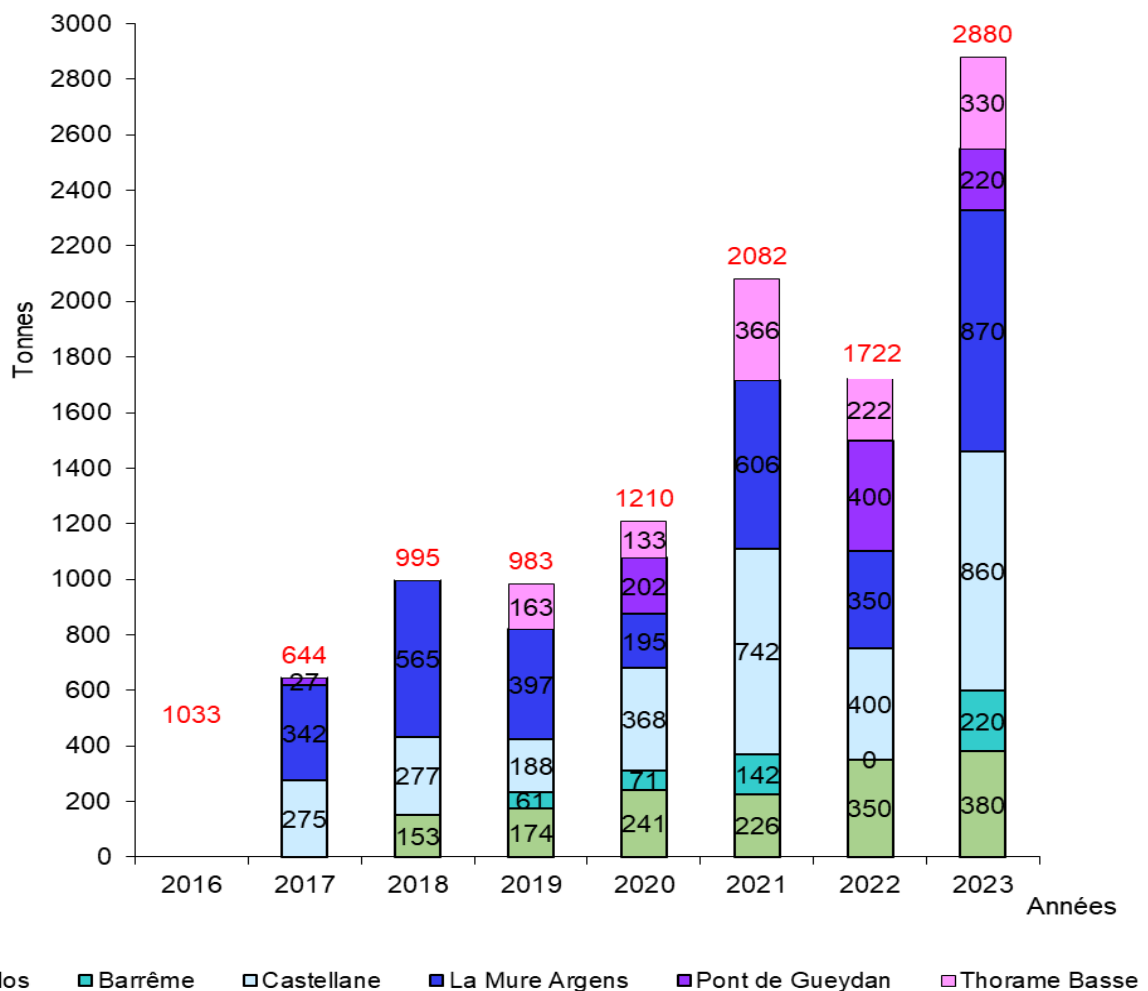
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Broyage puis compostage ou valorisation agricole et énergétique

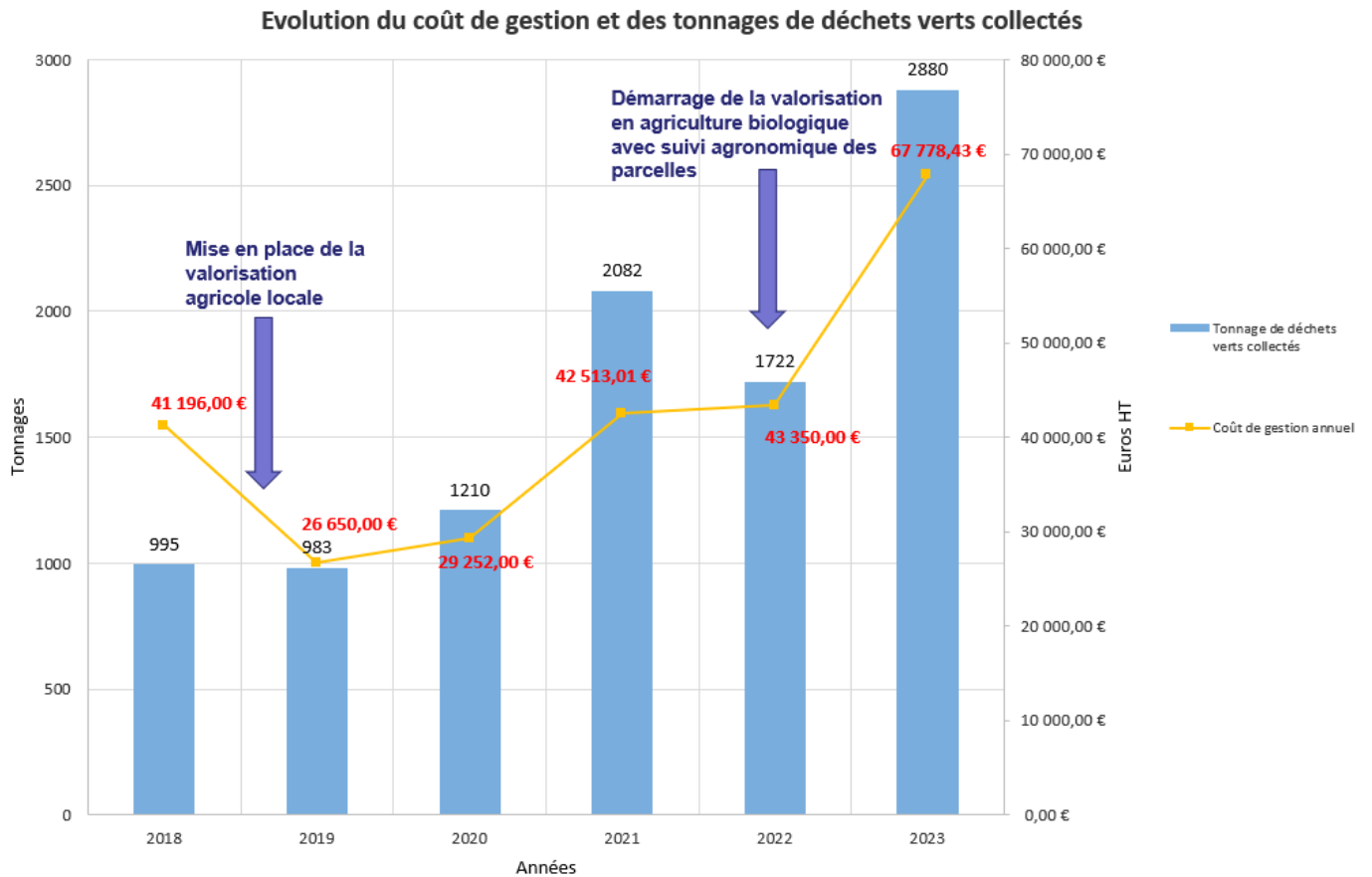
✓ Tonnage 2023 : 2880 t

Evolution 2022/2023 : + 67,25 %

Evolution des tonnages de déchets verts collectés et traités dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



Ce graphique met en évidence une forte augmentation des tonnages de déchets verts admis et broyés en déchetteries en 2023, sans pour autant que l'on puisse expliquer une telle hausse. Pour rappel, la totalité des tonnages de déchets verts est ensuite valorisée dans l'agriculture locale (cf. bilan CA04 annexe 4).



Ce graphique met en évidence l'intérêt de la valorisation agricole des déchets verts, notamment sur le plan financier. En effet entre 2018 et 2023 alors que les tonnages pris en charge ont augmenté de près de 200%, les coûts de gestion (hors frais de structure) ont augmenté d'environ 65%.

1.8. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

✓ Sites concernés :

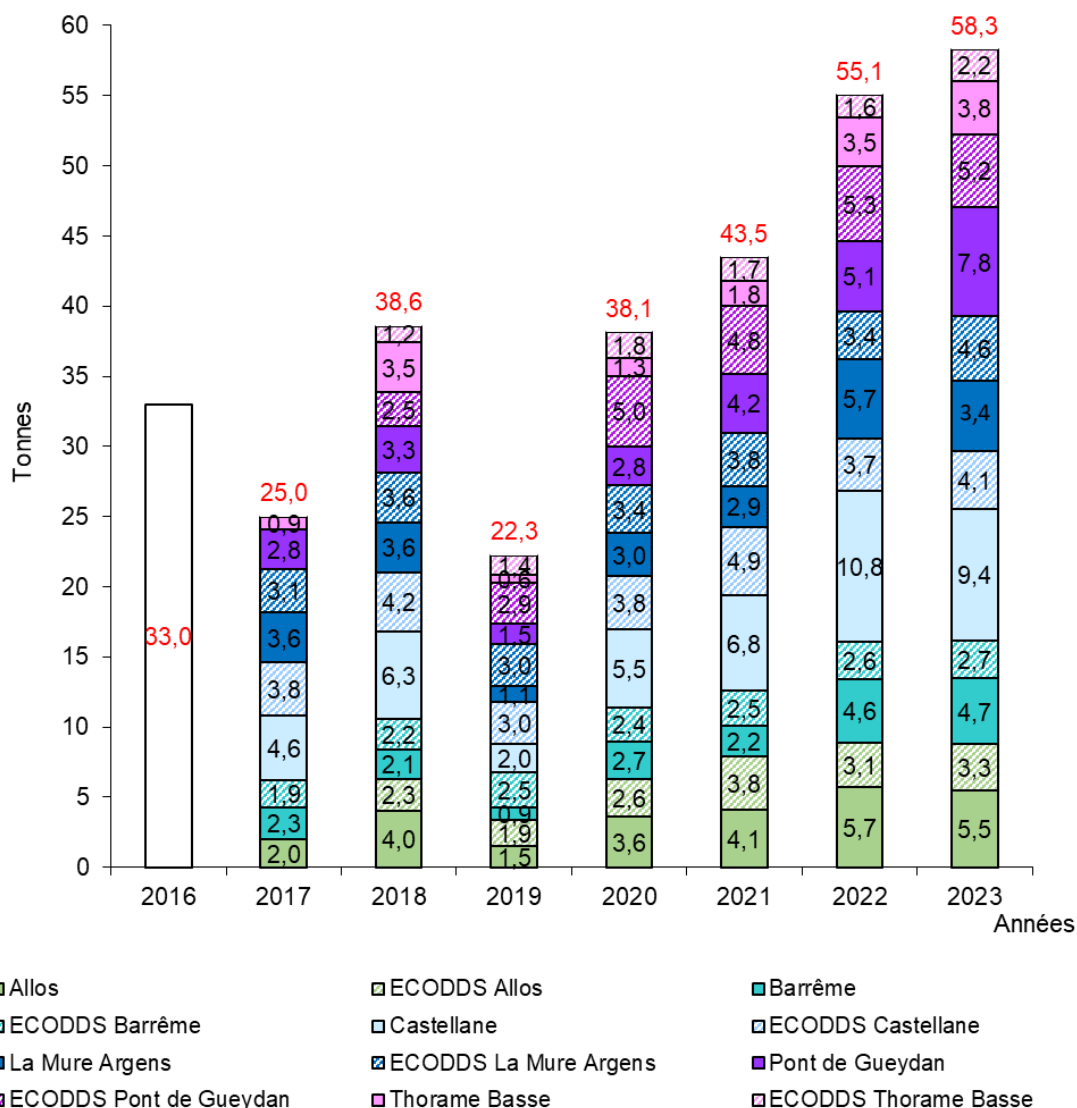
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Incinération

✓ Tonnage 2022 : 58,3 t

Evolution 2021/2022 : +5,8 %

Evolution des tonnages de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2023



Après une année de forte baisse en 2019, ce graphique fait apparaître une nette augmentation régulière d'année en année des Déchets Diffus Spécifiques. Les tonnages de DDS collectés en 2023 atteignent des niveaux records, jamais atteints. Les pistes d'explications peuvent être multiples : intégration par les usagers de la nécessité de trier en déchetteries les DDS, intérêt grandissant pour le bricolage et le jardinage, etc.

Il est cependant intéressant de constater que l'augmentation des tonnages se concentre essentiellement sur le périmètre de l'organisme « EcoDDS », c'est-à-dire qu'elle n'a aucune incidence financière pour la CCAPV, dont la prise en charge est financée par la filière REP.

1.9. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

✓ Sites concernés :

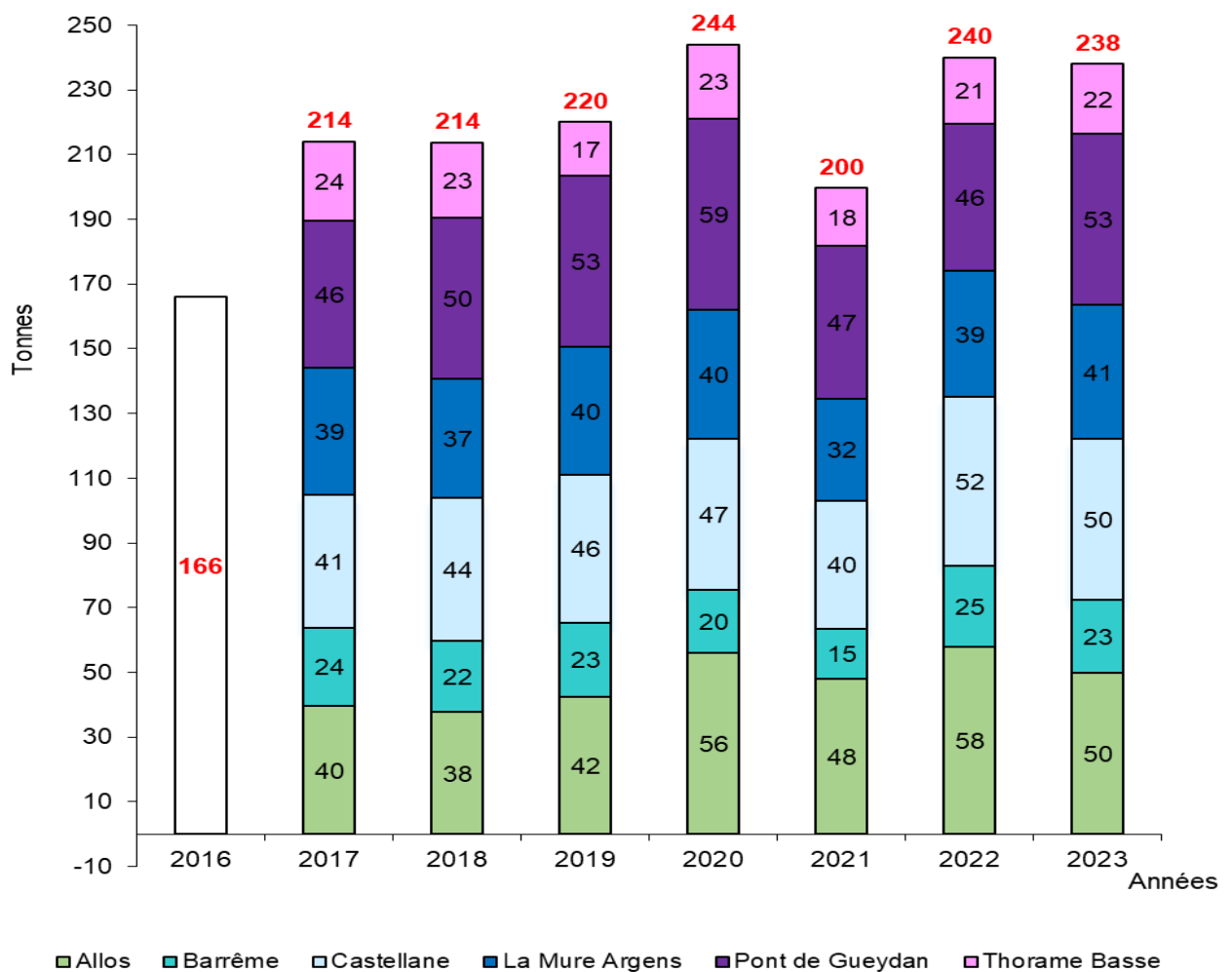
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2023 : 238 t

Evolution 2022/2023 : -0,83 %

Evolution des tonnages des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



Ce graphique met en évidence un tonnage constant de DEEE collectés entre 2022 et 2023 après une année de forte baisse en 2021.

Sur la base de ces chiffres, on évalue à près de 20.45 kg/hbt/an (pop municipale) et 10.16 kg/hbt/an (pop DGF) la production de DEEE sur le territoire de la CCAPV.

1.10. Les articles de sport et de loisirs

✓ Sites concernés :

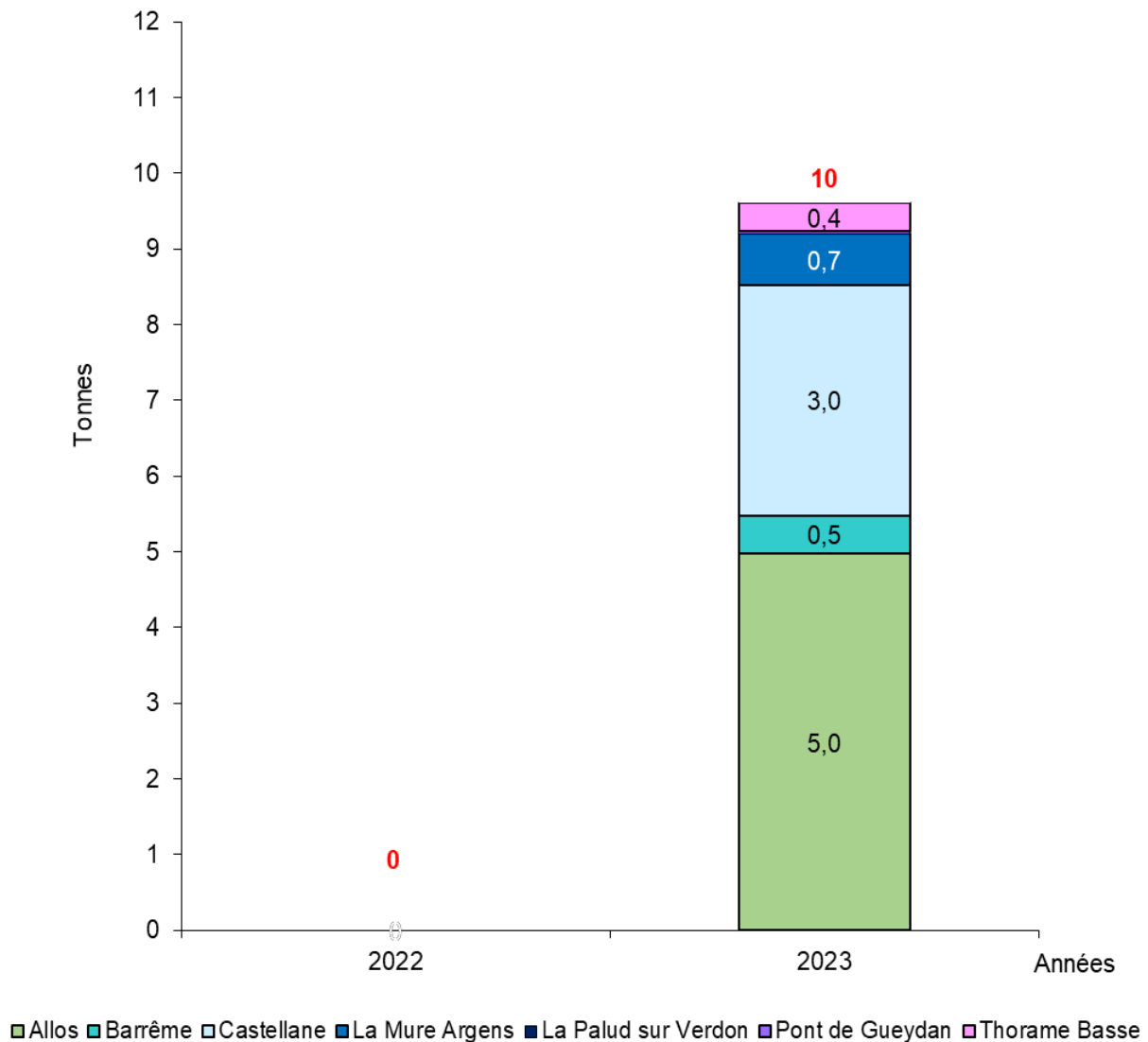
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : recyclage

✓ Tonnage 2023 : 10 t

Evolution 2022/2023 : +10 %

Tonnages d'articles de sport et de loisirs collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2023 (date de mise en place de la filière)



La filière des articles de sport et de loisirs a été mise en place au mois de mars 2022 via l'Eco organisme Ecologic, et permet de détournés des déchets initialement majoritairement destinés à l'enfouissement.

1.11. Les déchets agricoles

✓ Sites concernés :

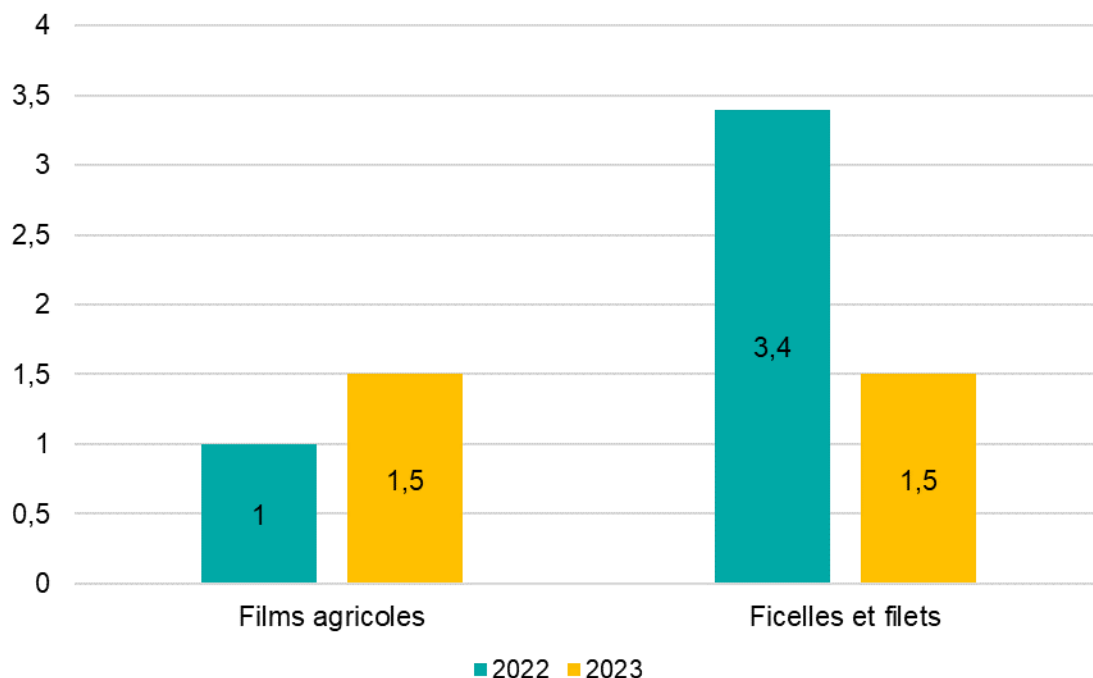
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : recyclage

✓ Tonnage 2023 : 3 t

Evolution 2022/2023 : - 1.40%

Evolution des tonnages des déchets agricoles collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2022 et 2023



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.12. Les pneus VL

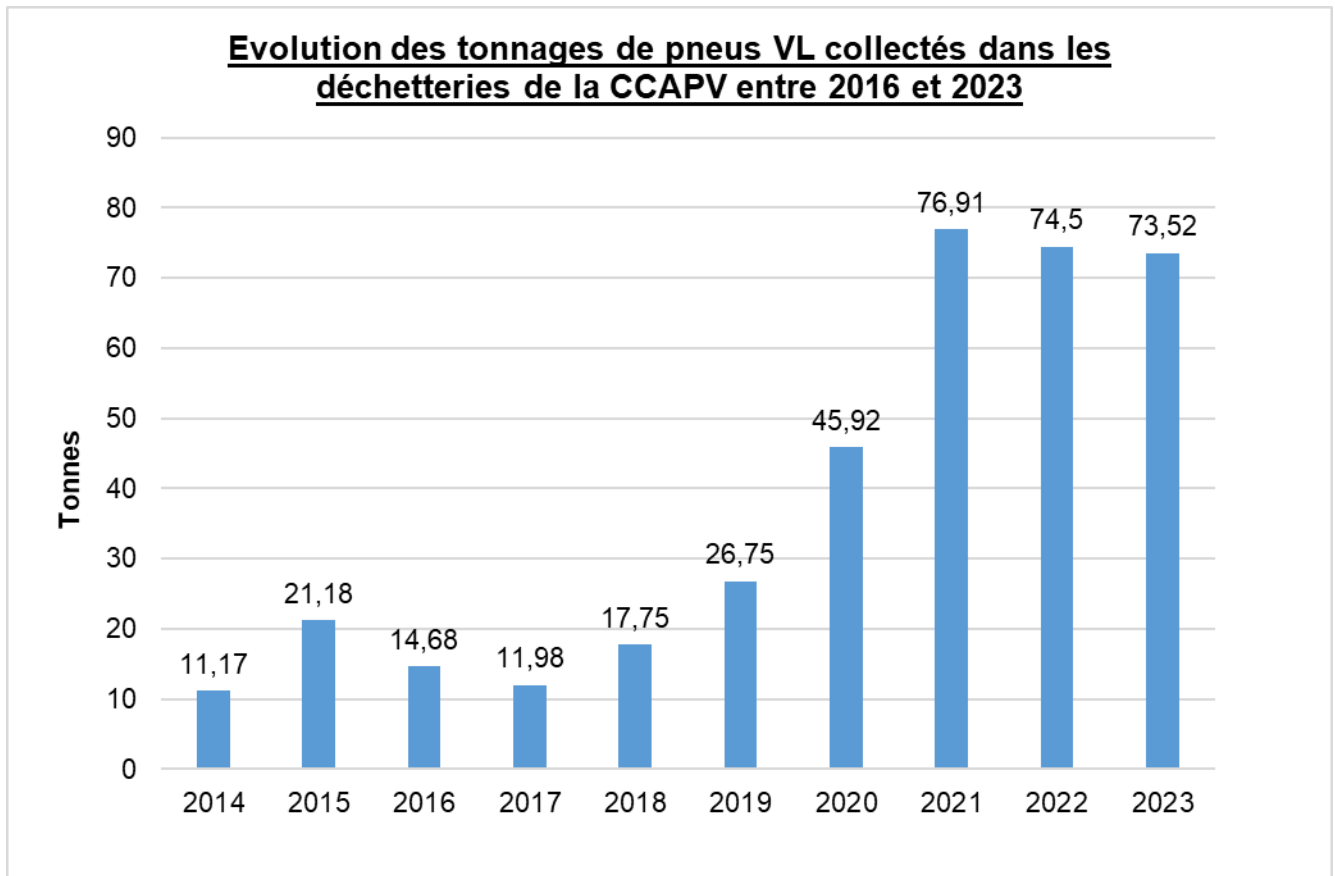
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2023 : 73,52 t

Evolution 2022/2023 : - 1,32 %



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion. On peut néanmoins noter une augmentation nette et régulière entre 2017 et 2021 puis une stabilité à des niveaux élevés des tonnages de pneus VL pris en charge et traités via les déchetteries de la CCAPV.

Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que de plus en plus de professionnels apportent leurs pneus en déchetteries. Bien qu'à la baisse, les tonnages collectés en 2023 restent à un niveau très élevé.

1.13. Les pneus PL et Agraires

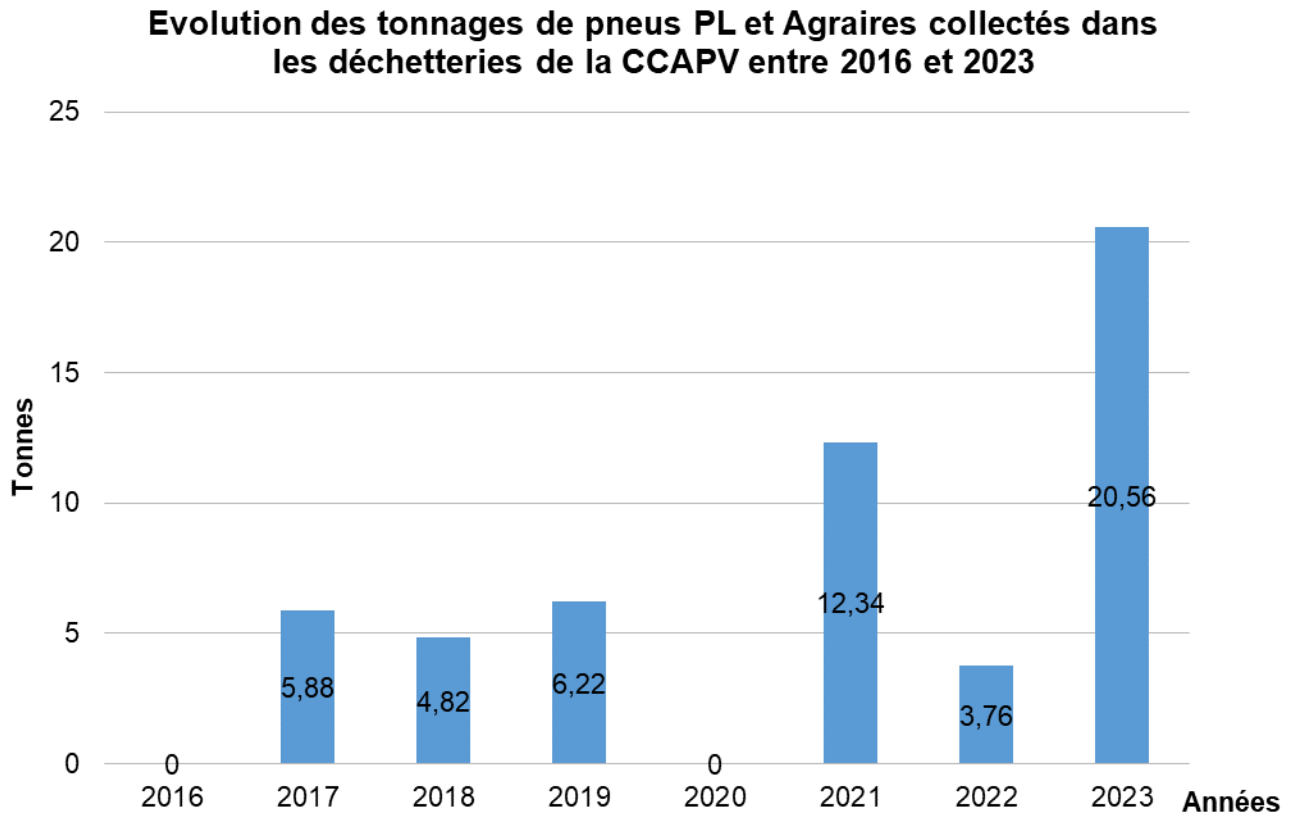
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2023 : 20,56 t

Evolution 2021/2022 : +446.81 %



On notera qu'aucun enlèvement n'a été réalisé en 2020 et on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.14. Les ampoules et néons

✓ Sites concernés :

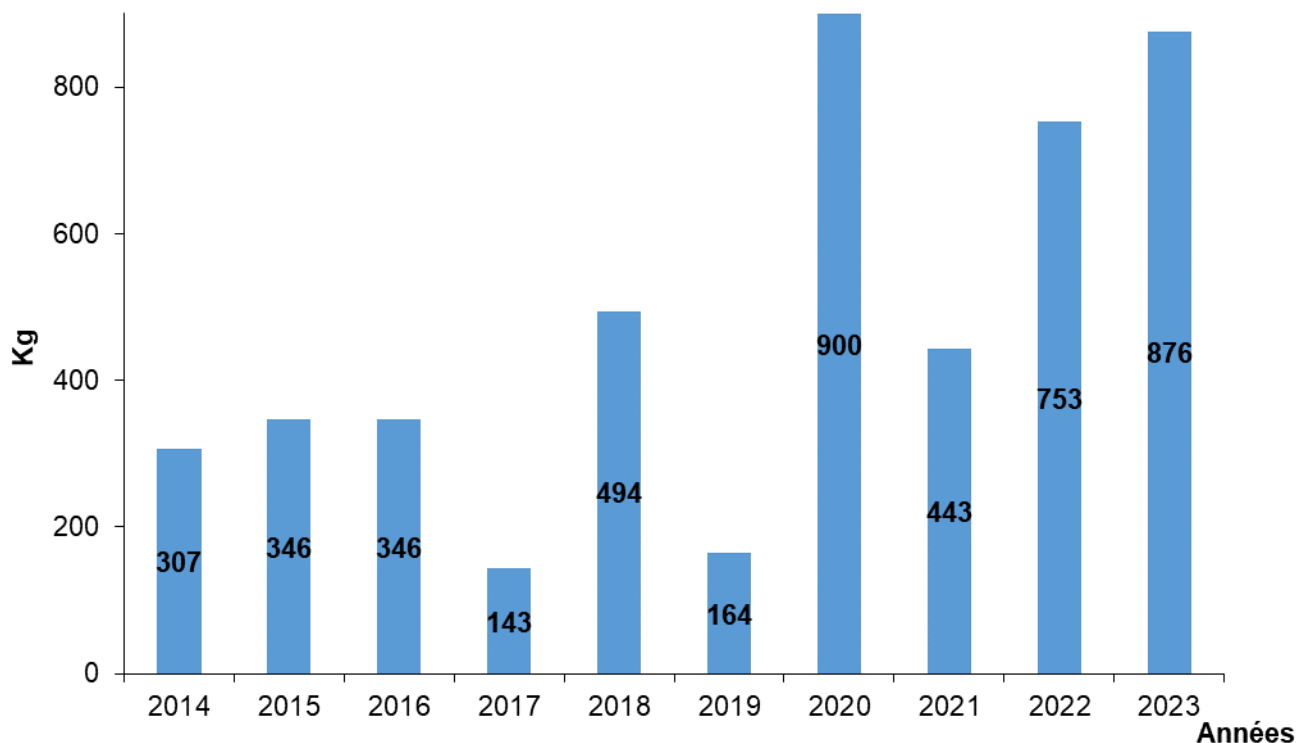
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2023 : 876 kg

Evolution 2021/2022 : + 16,33 %

Evolution des tonnages de tubes et ampoules collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2014 et 2023



Ce graphique illustre une forte hausse des quantités d'ampoules collectées en 2023. Néanmoins, on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.15. Les piles et accumulateurs

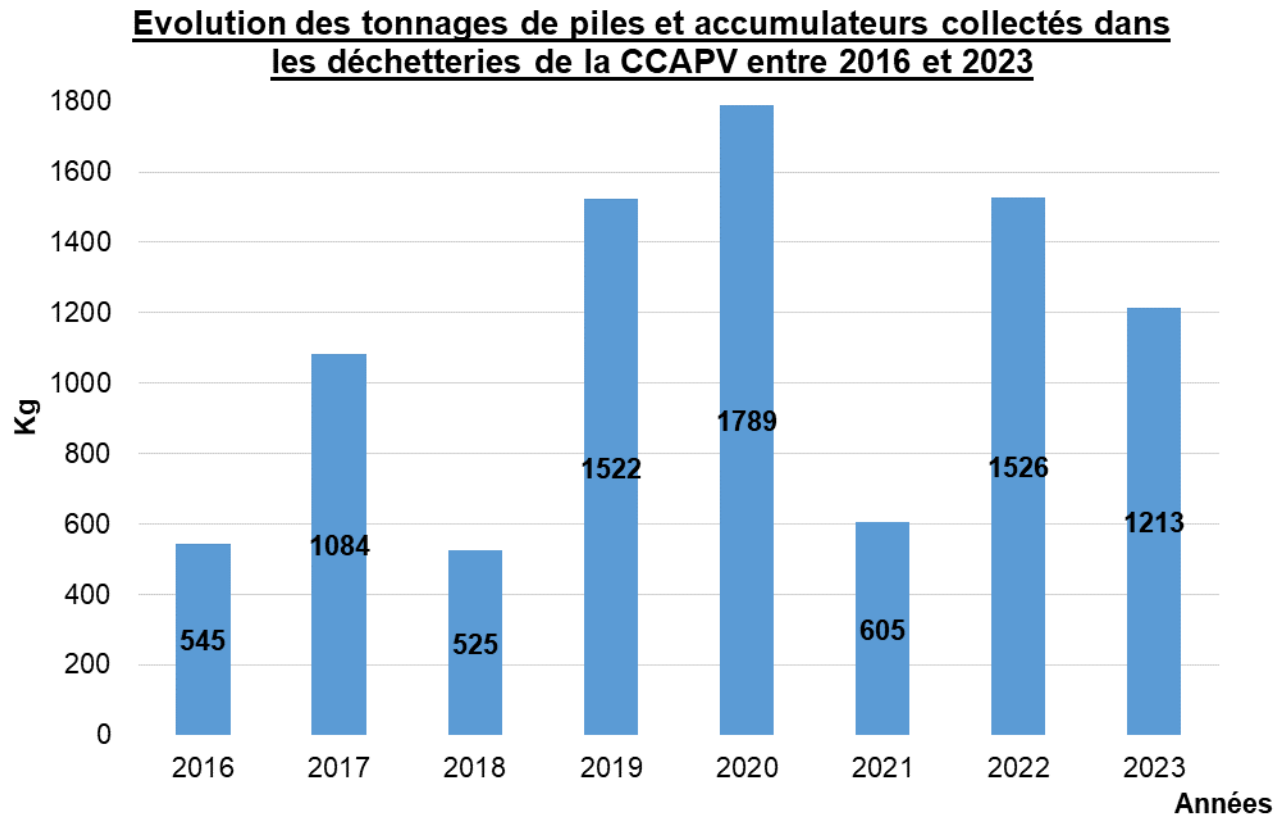
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2023 : 1213 kg

Evolution 2022/2023 : - 20,51 %



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.16. Consommables d'impression

✓ Sites concernés :

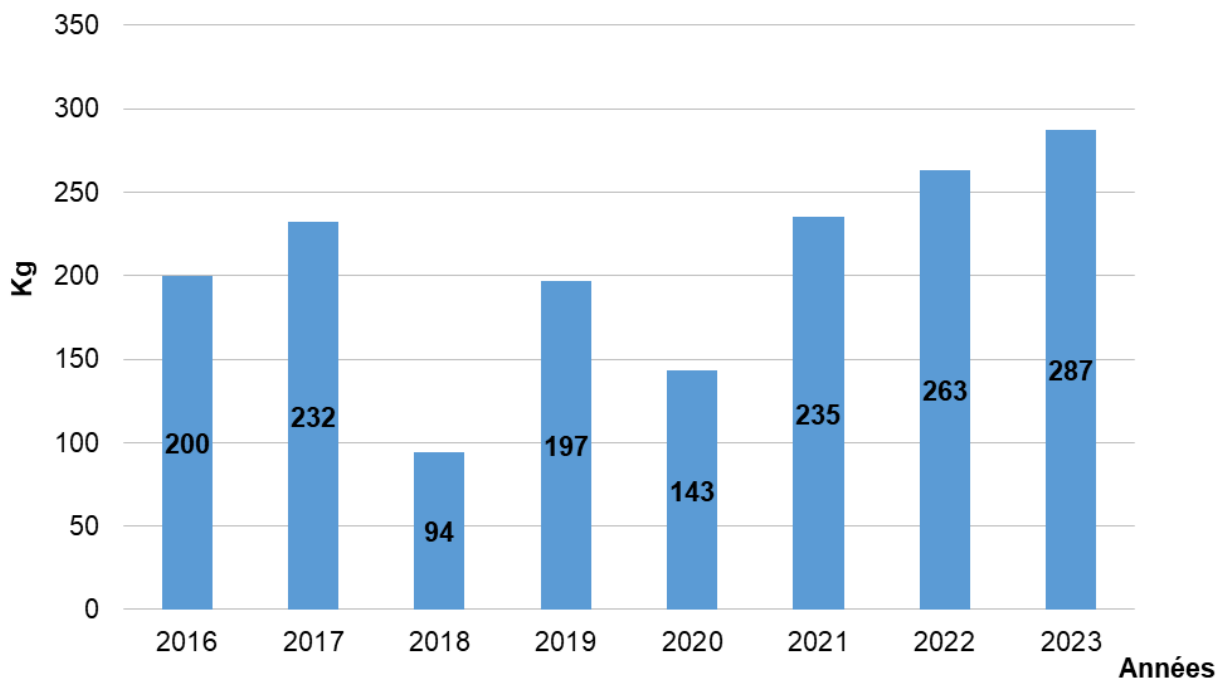
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2023 : 287 kg

Evolution 2021/2022 : +9,13 %

Evolution des tonnages de consommables d'impression collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2023



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion. On notera néanmoins que les quantités de consommables d'impression collectés en déchetteries dernières sont en augmentation depuis ces 3 dernières années et à des niveaux jamais atteints. Peut-être peut-on y voir, avec un peu d'optimisme, le signe d'un « réflexe déchetterie » qui rentre progressivement dans les mœurs pour ce type de déchet.

Grâce au tri des consommables d'impressions, la CCAPV, par le biais de l'organisme de collecte PRINTERRE, a reversé la totalité du montant récolté à l'association Rire Médecin, soit 17€.

1.17. Huiles végétales

✓ Sites concernés :

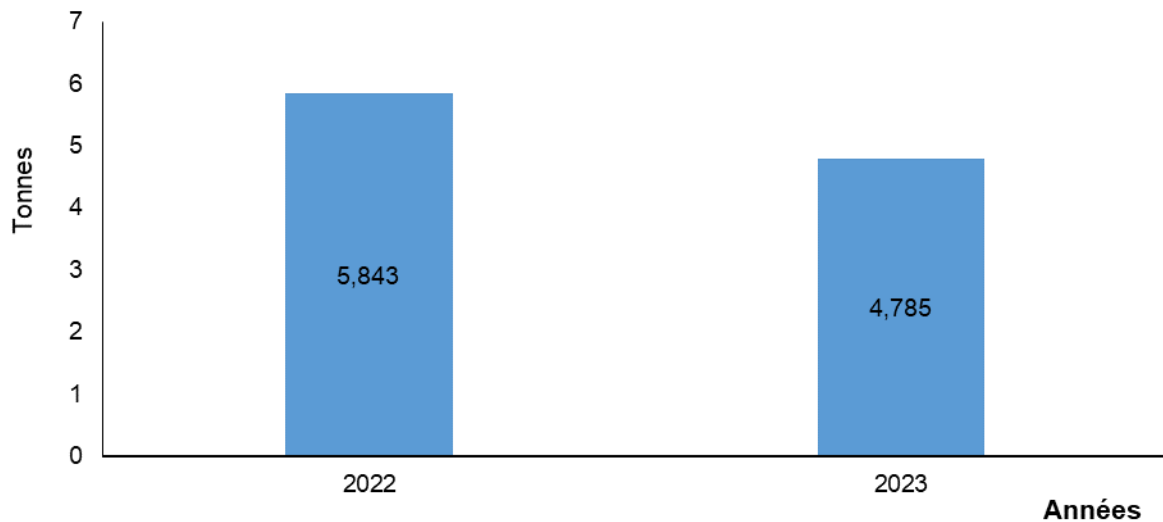
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2023 : 4,785 T

Evolution 2021/2022 : -17.98 %

Evolution des tonnages des huiles végétales collectées dans les déchetteries de la CCAPV entre 2022 et 2023



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

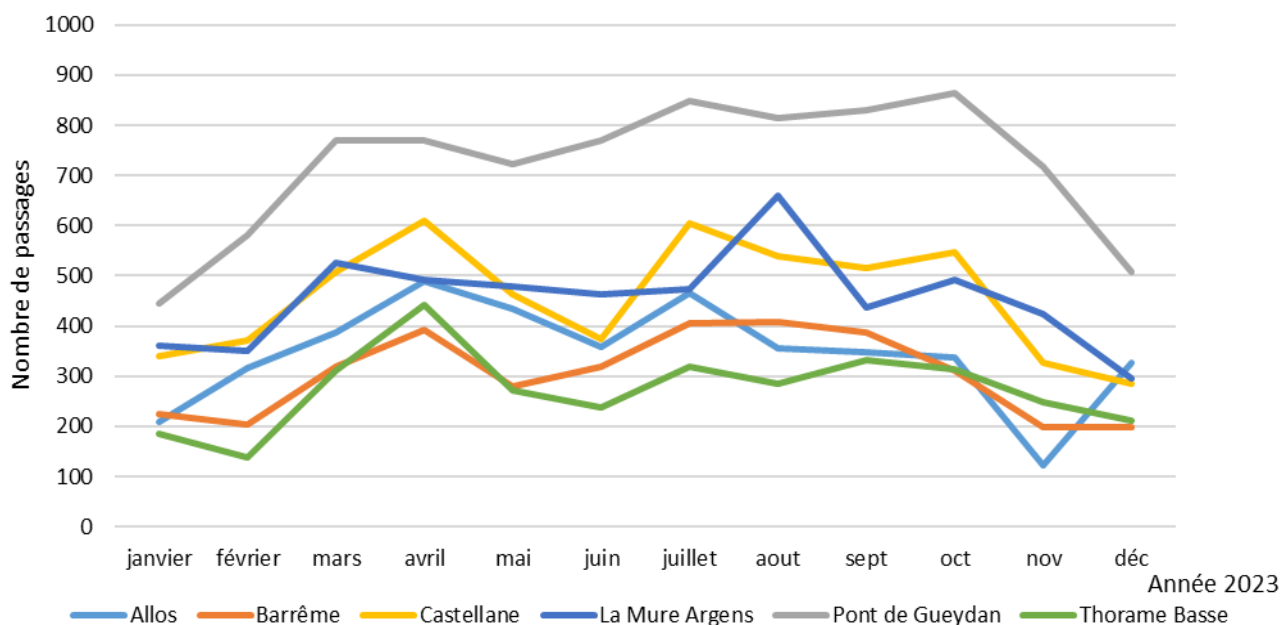
2. Autres statistiques

Fréquentation des déchetteries

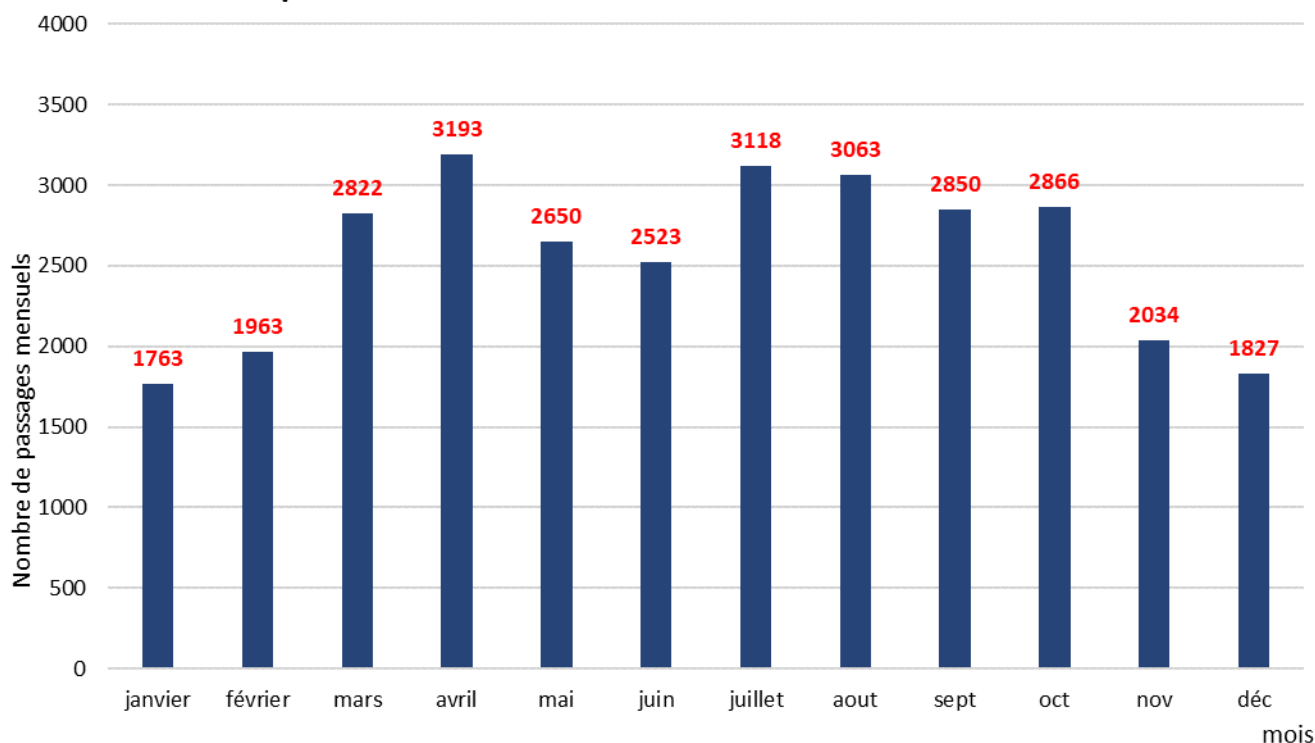
- Nombre de passages total en déchetteries sur l'année 2023 : 30 672
- Nombre de passages sur l'année par déchetterie :

Déchetteries	Nombre de passages année 2021	Nombre de passages année 2022	Nombre de passages année 2023	Variation en %
La Mure Argens	8392	6275	5451	-13.13
Barrême	3960	3608	3650	+1.16
Pont de Gueydan	8667	7403	8641	+16.72
Castellane	6372	5790	5486	-5.25
Allos	3296	3765	4151	+10.25
Thorame Basse	3409	3372	3293	-2.34

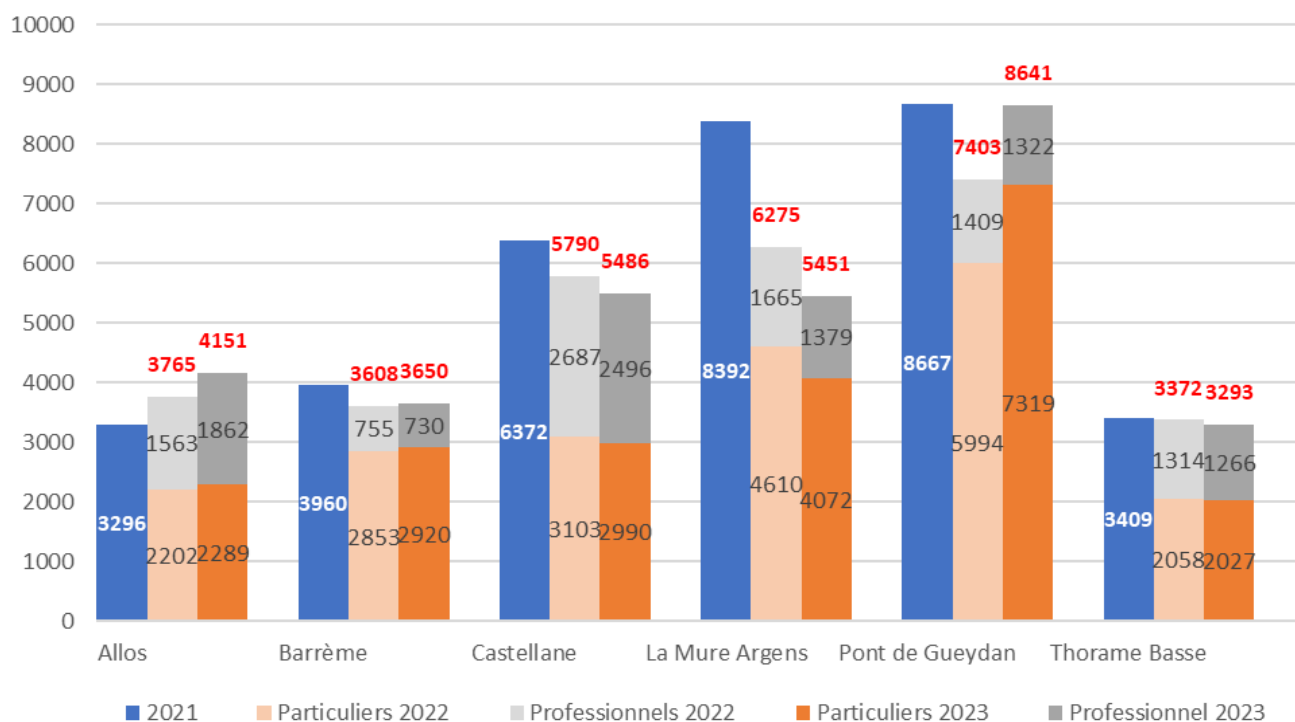
Fréquentation mensuelle par déchetterie



Fréquentation mensuelle de l'ensemble des déchetteries



Fréquentation annuelle des déchetteries par les particuliers et professionnels



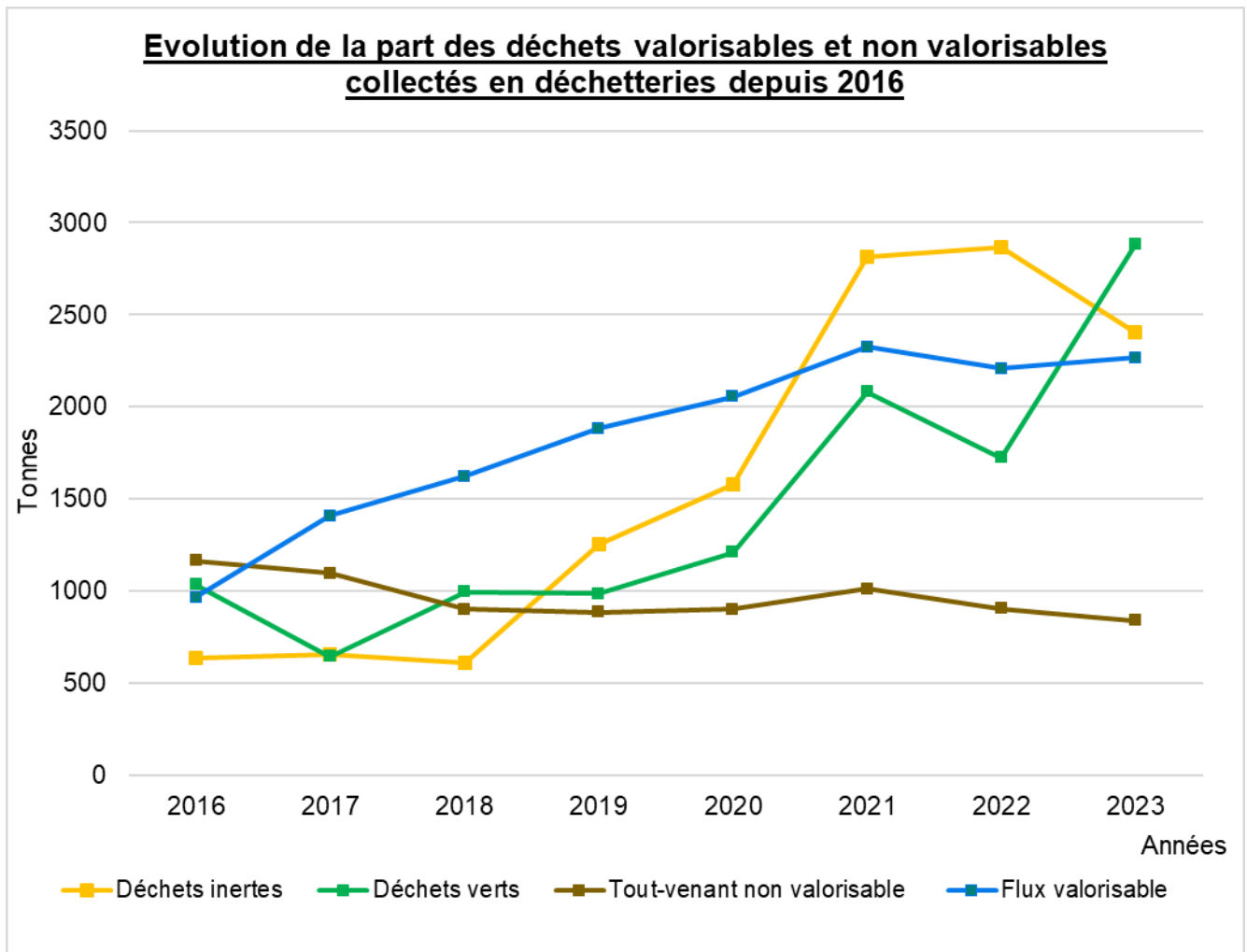
Ce graphique démontre le maintien de la fréquentation des déchetteries sur l'année 2023, mais aussi la forte proportion des professionnels en particulier sur les sites d'Allos, Castellane et dans une moindre mesure sur le site de Thorame Basse.

3. Synthèse de la collecte en déchetteries

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (ferrailles, cartons, bois, pneus, DEEE, piles, ampoules, cartouches, DEA) et non valorisables (tout-venant non valorisable) collectés en déchetteries. Les tonnages de déchets verts et déchets inertes apparaissent sous forme de courbes séparées.

Pour faciliter la lecture de ce graphique,

- Les flux valorisables sont représentés par des couleurs froides (bleu)
- Les flux non valorisables sont représentés par des couleurs chaudes (marron)



CHAPITRE IV : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION SEPARÉE DES BIODECHETS

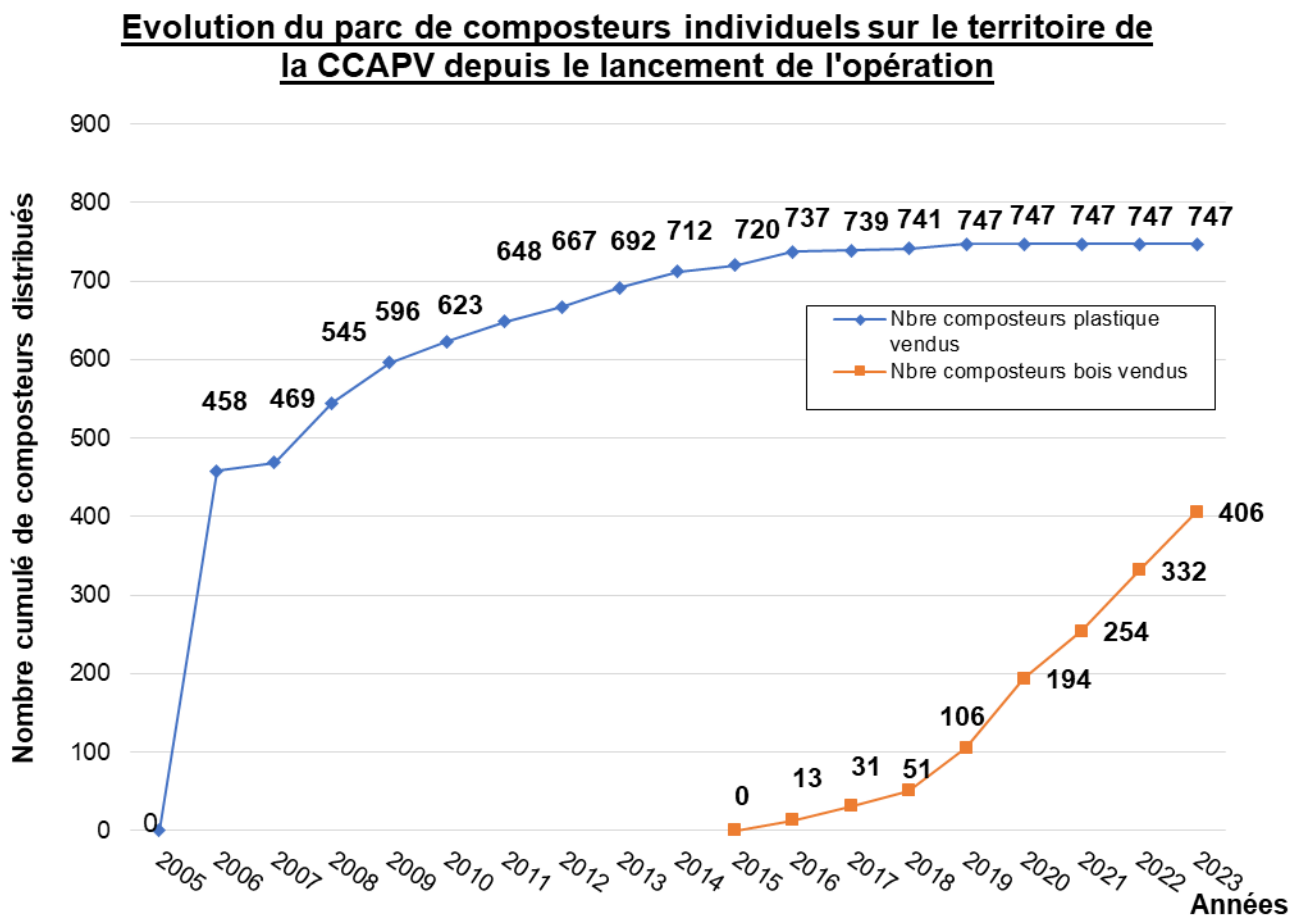
Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

1. Le compostage domestique

Depuis 2006, dans le cadre d'un partenariat avec le Sydevom, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon distribue à des foyers volontaires, des composteurs domestiques afin de détourner les déchets fermentescibles des ordures ménagères. Le nombre de composteurs distribués depuis le lancement de l'opération est présenté dans le graphique suivant.

En 2023, seuls des composteurs en bois ont été distribués : ce sont 74 composteurs en bois supplémentaires qui ont été vendus.

Au total, ce sont donc 1153 composteurs comptabilisés qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération compostage domestique en 2006.



Grâce au compostage domestique et au 1153 composteurs individuels vendus, on peut estimer que 102 tonnes de biodéchets ont été détournés des OMr.

Ce ratio est estimé sur la base d'une distribution simple de composteurs sans formation particulière ou accompagnement dans la pratique du compostage. Calcul réalisé en supposant une incertitude de $\pm 30\%$.

Calcul de la quantité de déchets alimentaires potentiellement détournés grâce à la pratique du compostage individuel :

Nombre de ménages théoriquement équipés x 1,97 hab par ménage x 45 kg/an/hab =
 t/an de déchets alimentaires détournés des OMR $\pm 30\%$

2. La gestion séparée des biodéchets sur le territoire de la CCAPV

Pour estimer les quantités de biodéchets détournés grâce aux sites de compostage partagé, il est possible d'utiliser la formule de calcul suivante (ADEME) :

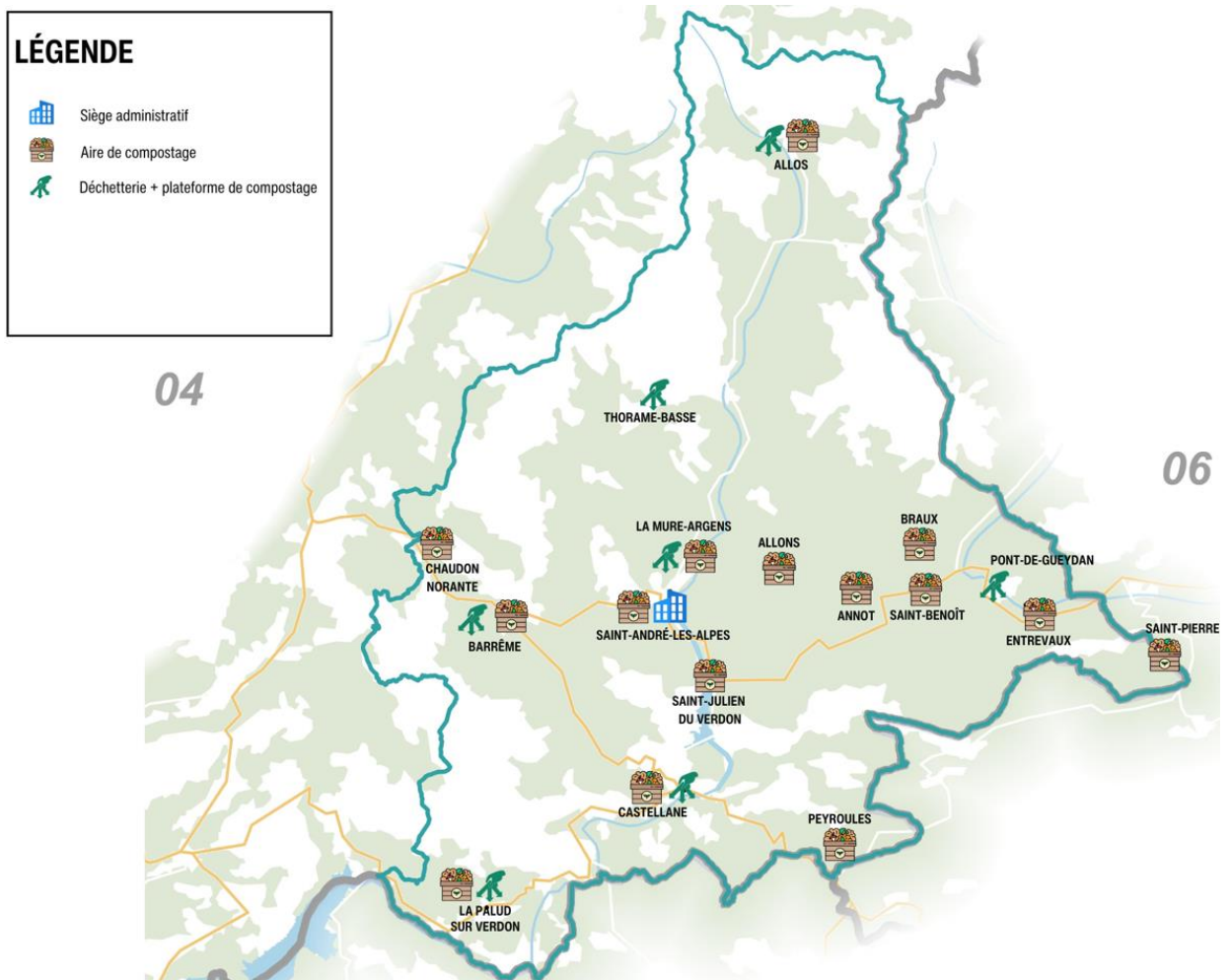
$$(Volume\ total\ des\ bacs\ d'apport\ (en\ l) \times Nombre\ de\ vidage\ effectué\ sur\ la\ dernière\ année \times 0,4 \times 1,3 \times 0,7) / 1000$$

0.4 étant la densité de déchets alimentaires

1.3 étant la prise en compte de la diminution du tas au fur et à mesure du processus de compostage

0.7 étant la prise en compte de la matière sèche

Communes	Année mise en service	Nombre de sites installés	Nombre de bacs remplis (en L)	Tonnages détournés
ALLONS	2022	5	2200	0,80
ANNOT	2022	2	1600	0,58
BARREME	2022/2023	4	2200	0,80
BRAUX	2023	1	400	0,15
CASTELLANE	2023	2	2000	0,73
COLMARS (école)	2022	1	400	0,15
CHAUDON NORANTE	2023	1	500	0,18
ENTREVAUX	2022/2023	1	1750	0,64
LA MURE ARGENS	2022	1	400	0,15
LA PALUD/VERDON	2022	2	1300	0,47
PEYROULES	2022	3	2000	0,73
ROUGON	/	0		0,00
ST ANDRE LES ALPES	2023	1	500	0,18
ST BENOIT	2023	4	1200	0,44
ST JULIEN/VERDON	2023	4	1600	0,58
ST PIERRE	2023	1	1500	0,55
COMPOSTEURS DOMESTIQUES	2006-2022	1153	461200	167,88
Total (en T)				174,99



Éléments de comparaison

<i>Territoire</i>	<i>Déchets de produits alimentaires</i>	<i>Source</i>
France	1,18 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	0,12 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	0,43 kg/habitant/an	SINOE 2021
CCAPV	8,49 kg/habitant/an	CCAPV 2022

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

CHAPITRE V : INDICATEURS

TECHNIQUES DE LA COLLECTE DES

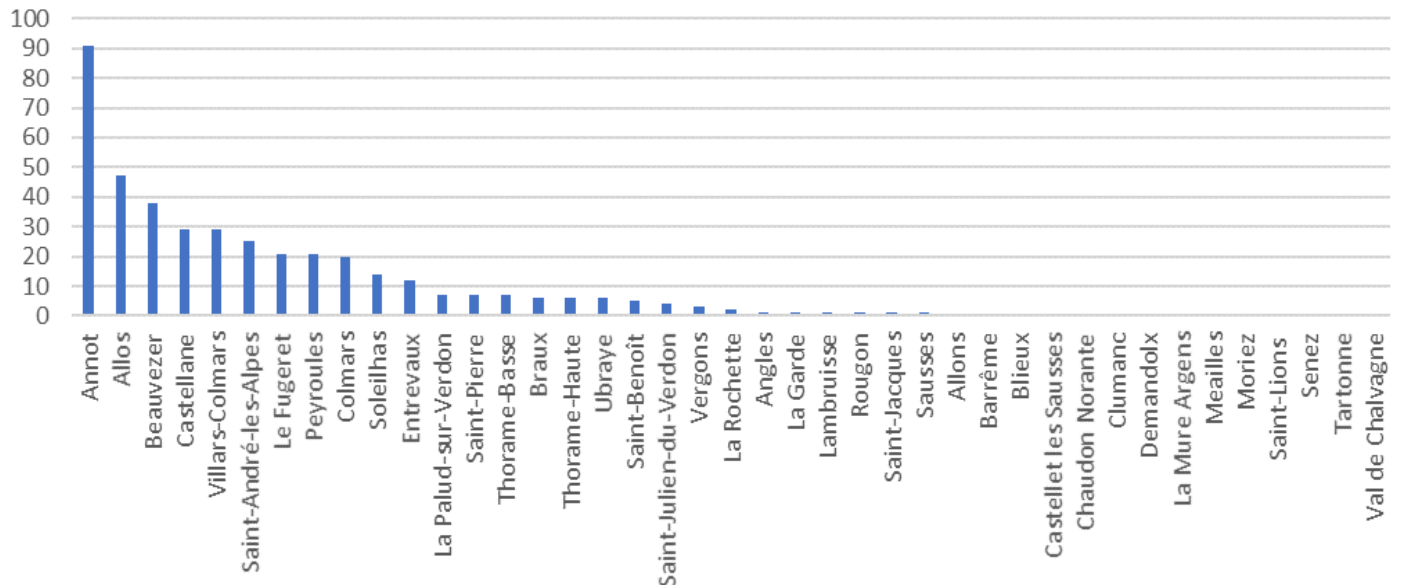
ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

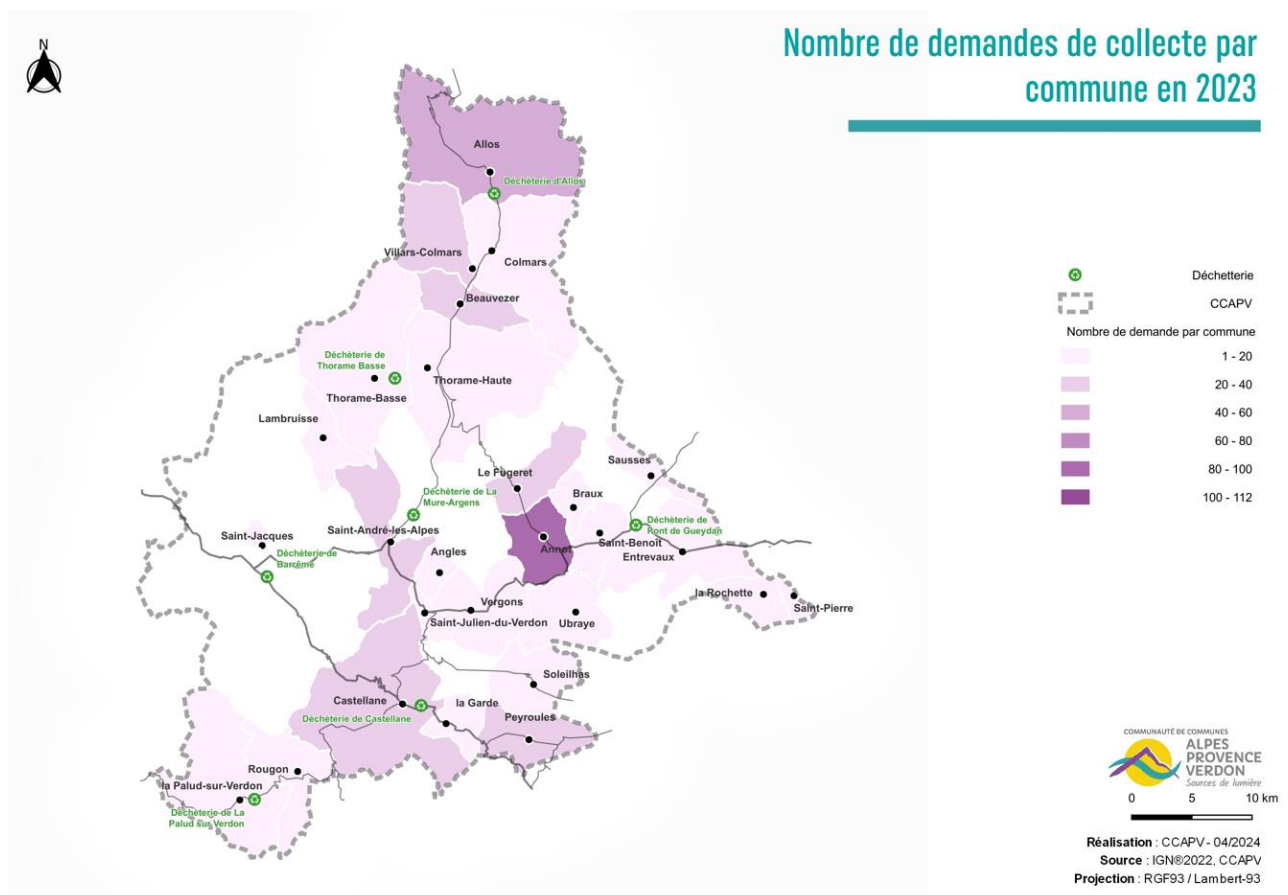
1. La collecte des encombrants en porte à porte

En 2023, 406 demandes d'enlèvement d'encombrants en porte à porte ont été enregistrées.
 Le service a effectué environ 125 tournées sur l'année 2023.

Nombre de demandes de collecte formulées par Communes



Malgré l'harmonisation du service à l'échelle des 41 communes de la CCAPV, on notera que les usagers de nombreuses communes ne font pas appel au service des encombrants et ceci depuis sa création. La carte ci-dessous illustre ce constat :



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

CHAPITRE VI : INDICATEURS TECHNIQUES DES CHALETs DU REEMPLOI

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

1. Les chalets du réemploi

La CCAPV expérimente une ressourcerie multisites par le biais de chalet du réemploi installés au sein des déchetteries du territoire et ouverts aux usagers des déchetteries. Il est permis de déposer :

- matériaux divers : carrelage, bois, peinture ...
- jeux et jouets
- DVD, CD, cassette de jeux vidéo,
- Livres
- objets de décoration
- petit mobilier
- articles de puériculture
- art de la table
- petit outillage
- instruments de musique, ...

Ces chalets ont comptabilisé près de 2400 passages sur l'année 2023, ce qui a permis de détourner des bennes entre 2 et 4 tonnes de déchets grâce au réemploi (valeur estimative).





CHAPITRE VII : INDICATEURS FINANCIERS

1. Le budget annexe

Le service « Ordures Ménagères » fait l'objet d'un budget annexe dans la comptabilité de la CCAPV.

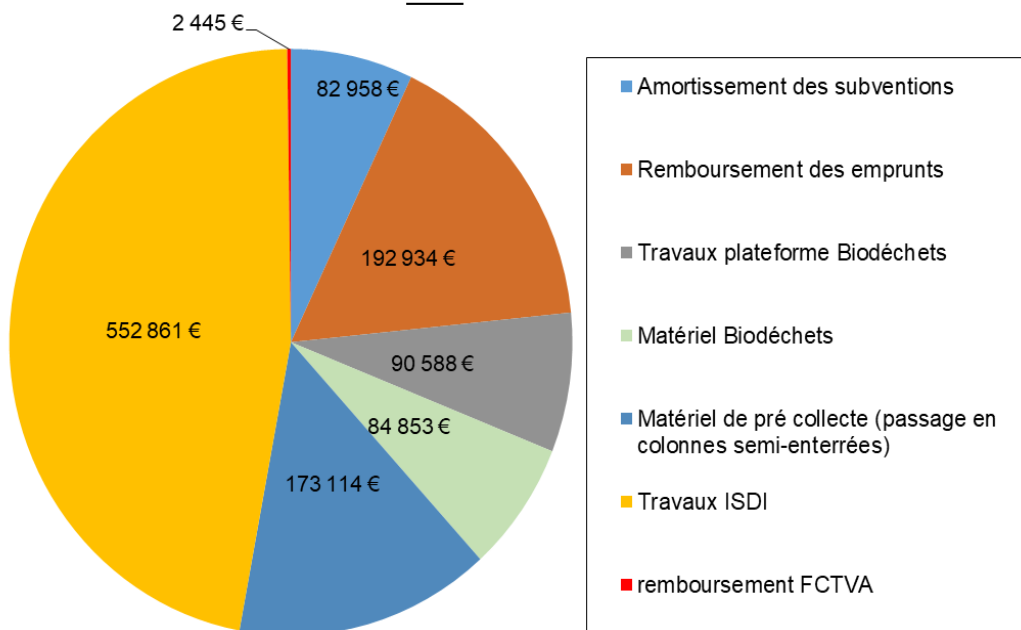
L'analyse financière du compte administratif 2023 permet de faire ressortir les éléments suivants :

a) Section d'investissement

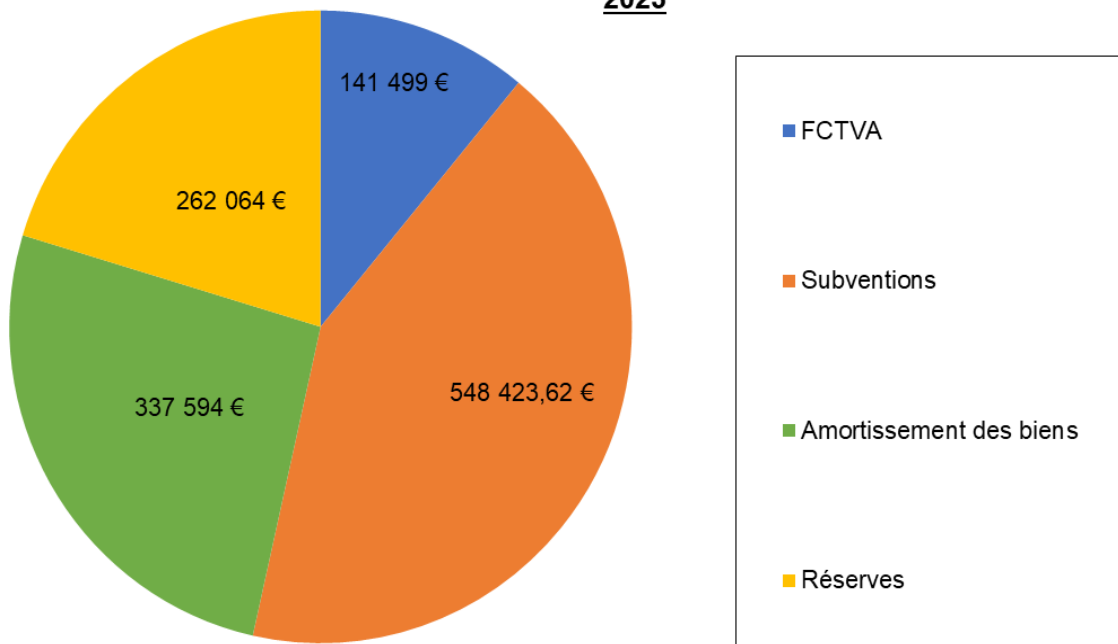
Dépenses totales : 1 179 754 €

Recettes totales : 1 289 581 €

Répartition des dépenses - Section d'investissement - Exercice 2023



Répartition des recettes - Section d'investissement - Exercice 2023

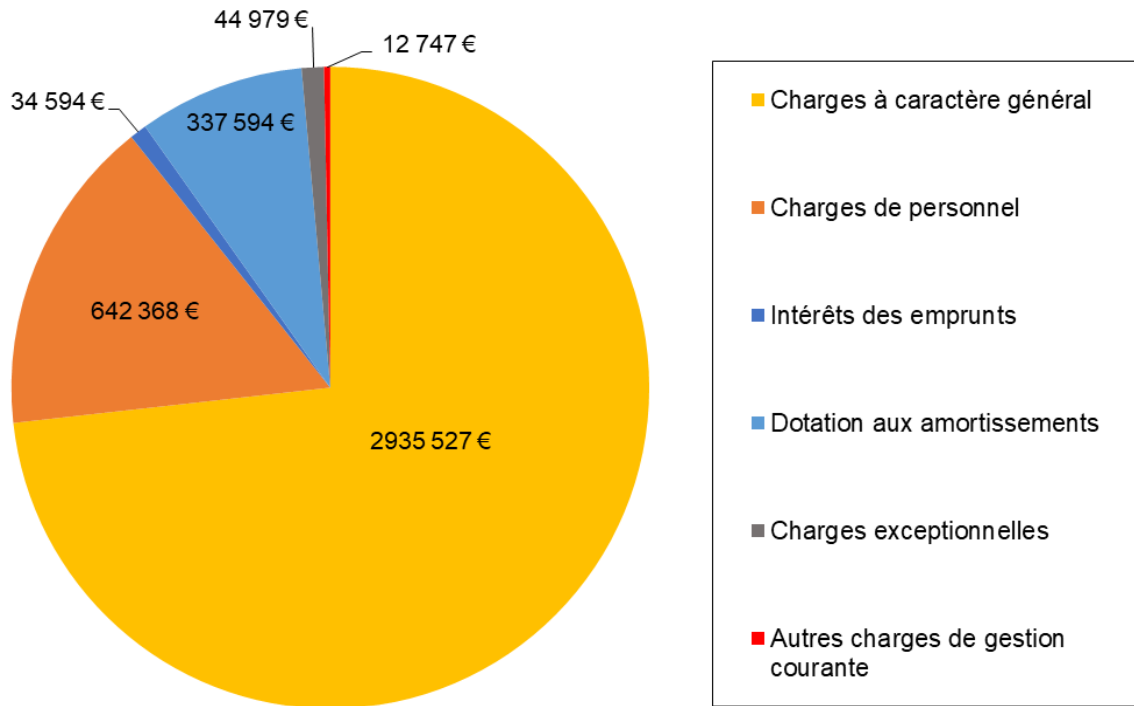


b) Section d'exploitation

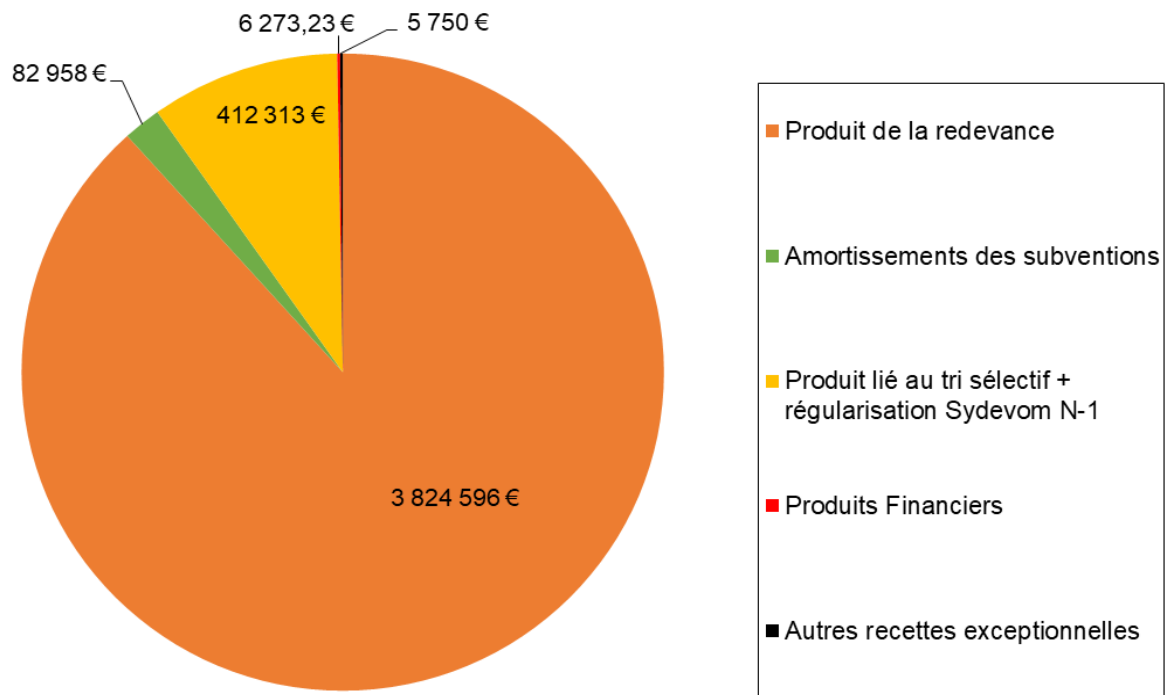
Dépenses réelles : 4 007 810 €

Recettes réelles : 4 331 891 €

Répartition des dépenses - Section d'exploitation - Exercice 2023



Répartition des recettes - Section d'exploitation - Exercice 2023



Synthèse de la situation budgétaire et état de la dette :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 225 148	3 310 823	3 220 377	3 458 038	4 257 181	4 372 902	4 331 891
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	303 907	3 211 610	3 021 240	3 746 776	3 818 787	4 077 313	4 007 810
Résultat de l'année	121 241	99 213	199 137	-288 738	438 394	295 589	324 081
Report N-1	308 385	337 481	392 248	591 385	302 647	337 212	370 737
Résultat y compris Report	429 627	436 694	591 385	302 647	741 041	632 801	694 818
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	269 621	308 830	379 205	-113 868	449 610	489 153	576 001
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	106 868	87 347	109 677	178 917	193 760	200 126	192 934
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	162 754	221 484	269 528	-292 785	255 850	289 027	383 067

% Remboursement CAF par la dette	40%	28%	29%	-157%	43%	41%	33%
----------------------------------	-----	-----	-----	-------	-----	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	1 278 676	1 340 065	2 690 922	2 512 004	2 369 000	2 168 418	1 975 684
Désendettement année CAF	4 ans et 9 mois	4 ans et 5 mois	7 ans et 2 mois	X	5 ans et 4 mois	4 ans 5 mois	3 ans 6 mois

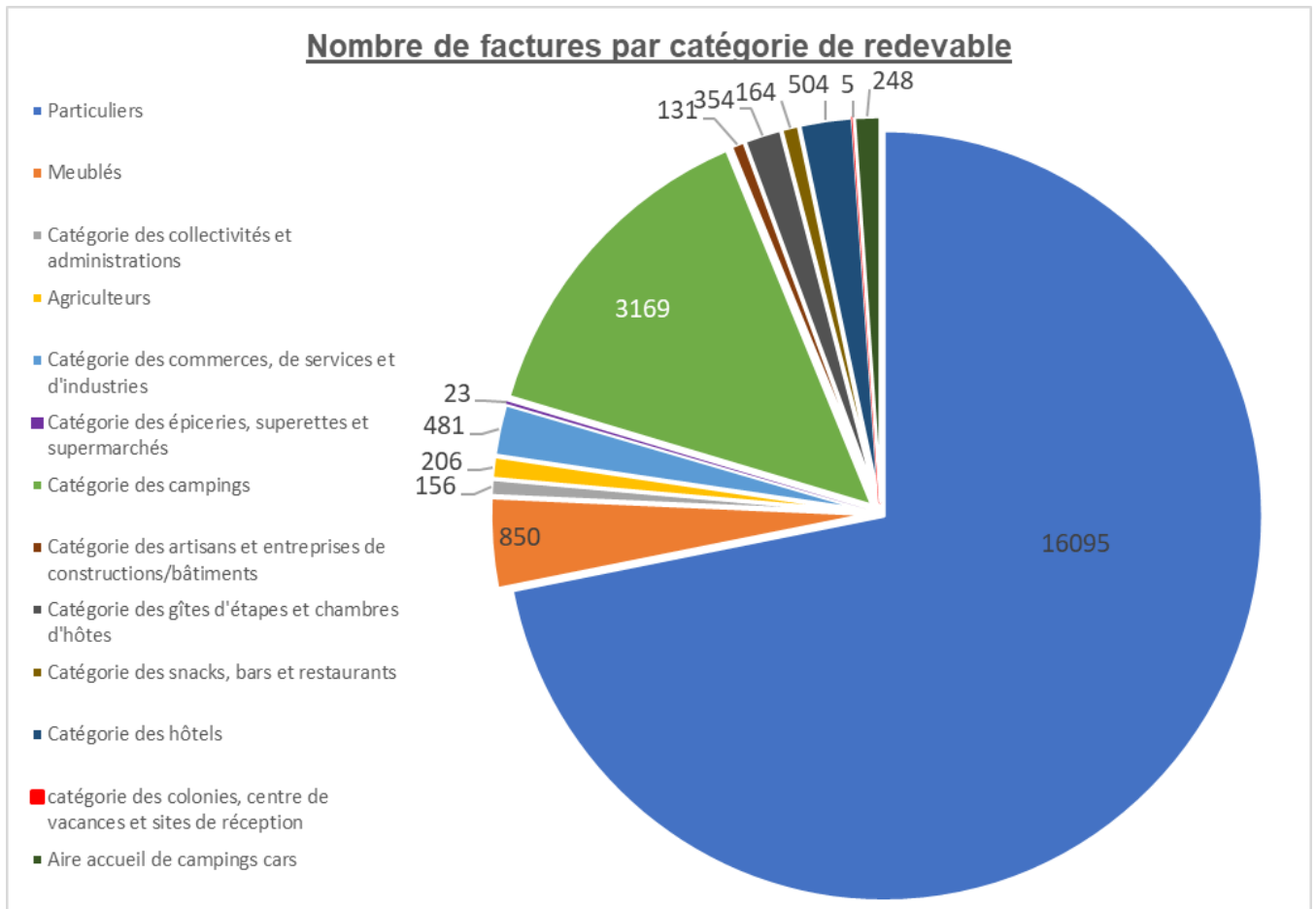
Sur l'exercice 2023, la section de fonctionnement génère un excédent de 324 081 €, et la section d'investissement un excédent de 109 826.98 €, à majorer d'un excédent de 234 465.38 € de Restes à Réaliser.

On note que les indicateurs de ce budget annexe, qui doit s'équilibrer par lui-même, continuent de s'améliorer en 2023 avec une CAF brute de 576 001 € permettant de couvrir le remboursement du capital des emprunts et les investissements récurrents. La capacité de désendettement, et le pourcentage de la CAF brute mobilisée pour le remboursement de la dette, s'améliorent également très nettement même si l'équilibre de ce budget nécessite de la prudence au regard des fluctuations de charges indépendantes des décisions communautaires.

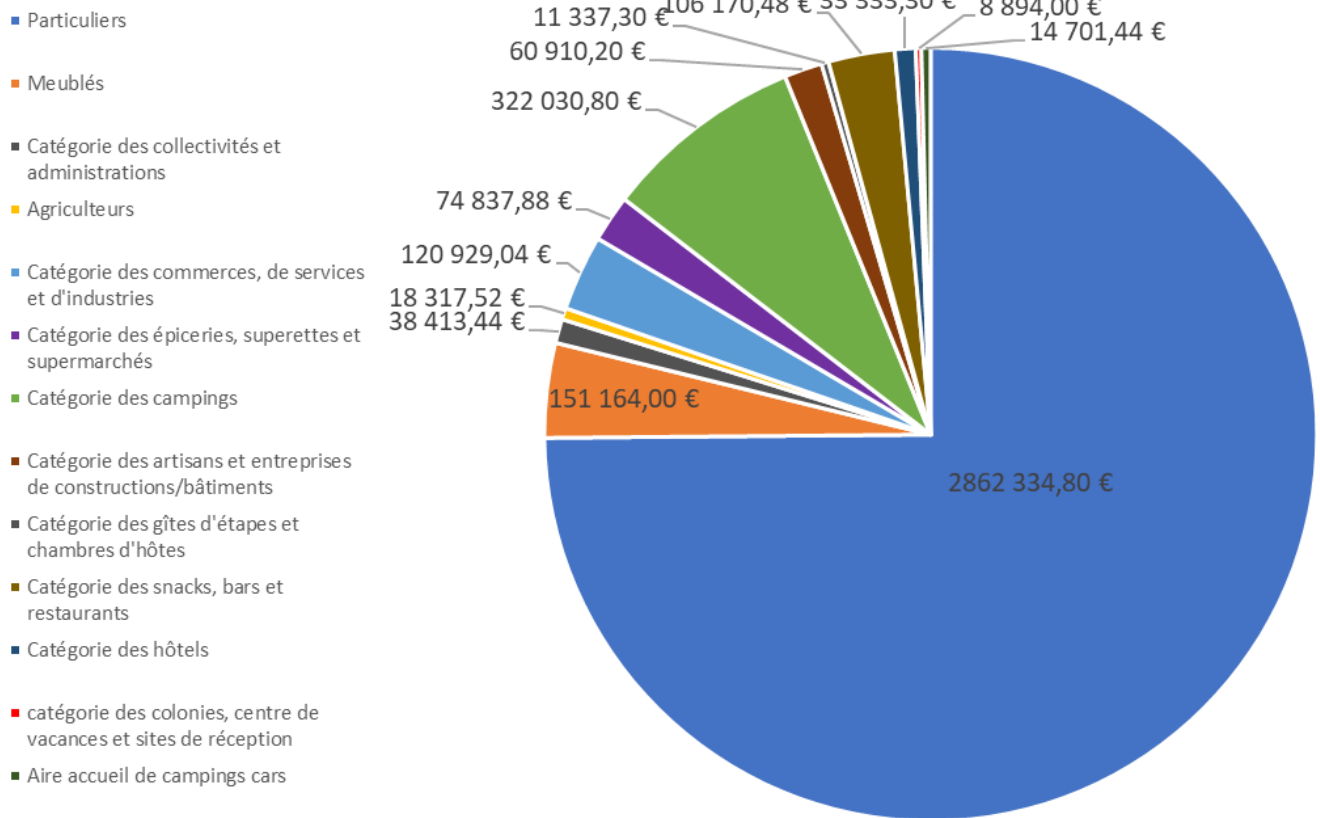
2. Redevances et rôle

Comme on peut le voir sur le graphique précédent, la principale recette de fonctionnement est le produit de la redevance.

Les graphiques suivants présentent le nombre de factures éditées en 2023 par type de catégorie ainsi que le produit correspondant.



Produit de la redevance par catégorie de redevable



3. Evaluation des coûts de collecte et de transport

- **Avant passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert de la collecte au Sydevom**

Territoires CCAPV	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre
Ex. CCHVVA (schéma de pré collecte : biflux)	268 € HT / t (Prestataire)	290 € HT / t (Prestataire)		76 € HT / t (Sydevom)
Ex. CCMV (schéma de pré collecte : tri flux)	150 € HT / t (CCAPV)	1 230 € HT / t (CCAPV)	79 € HT / t (Sydevom)	
Ex. CC Teillon (schéma de pré collecte tri flux)				
Ex. CCPE (schéma de pré collecte tri flux)				
Ex. CCTL (schéma de pré collecte tri flux)				

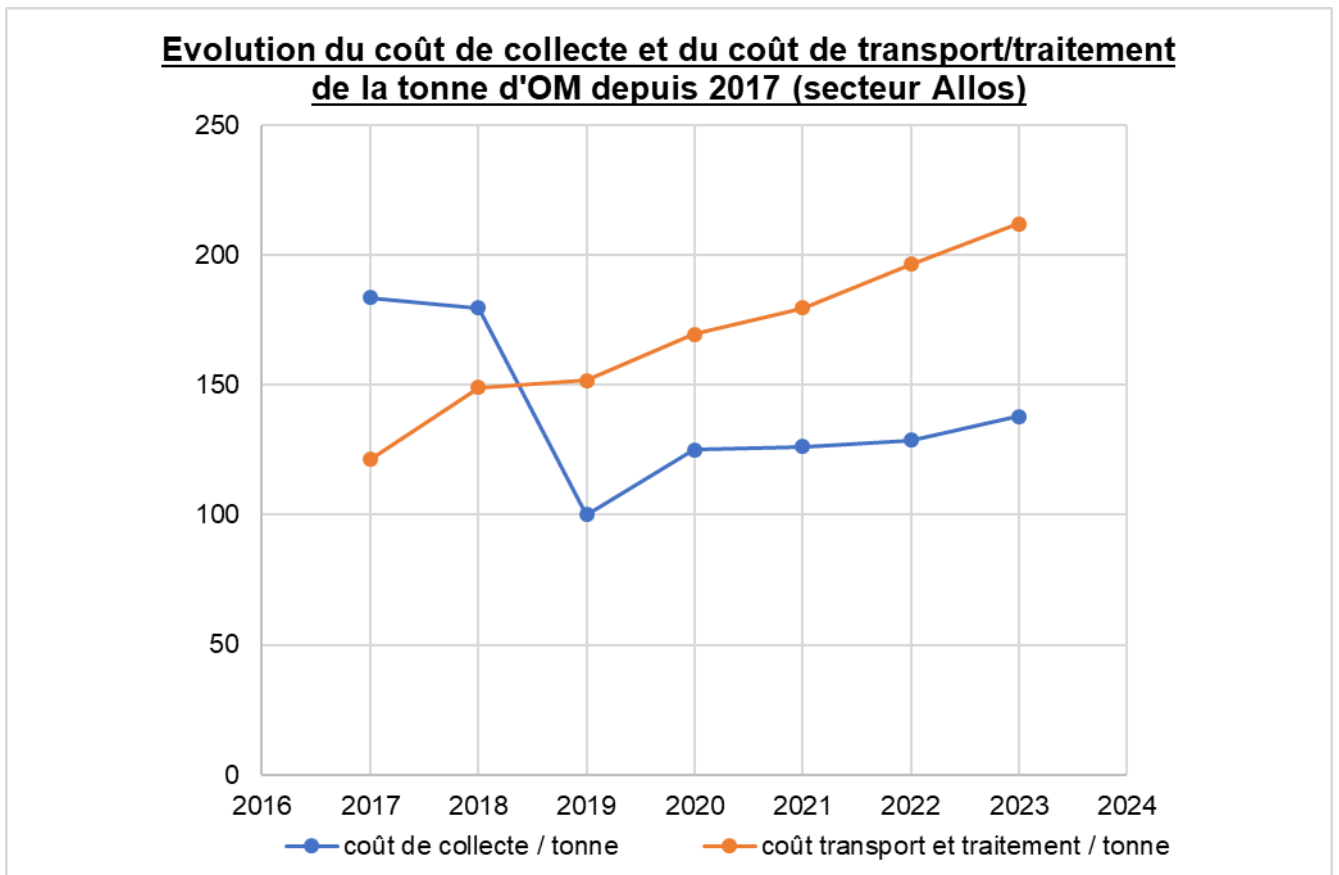
- **Lors du passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert intégral de la collecte au Sydevom (01/01/20)**

	Ordures ménagères	Biflux	Verre
Territoires CCAPV	155,50 à 175,49 € HT / t (Sydevom)	498 à 516 € HT / t (Sydevom)	90,2 € HT / t (Sydevom)

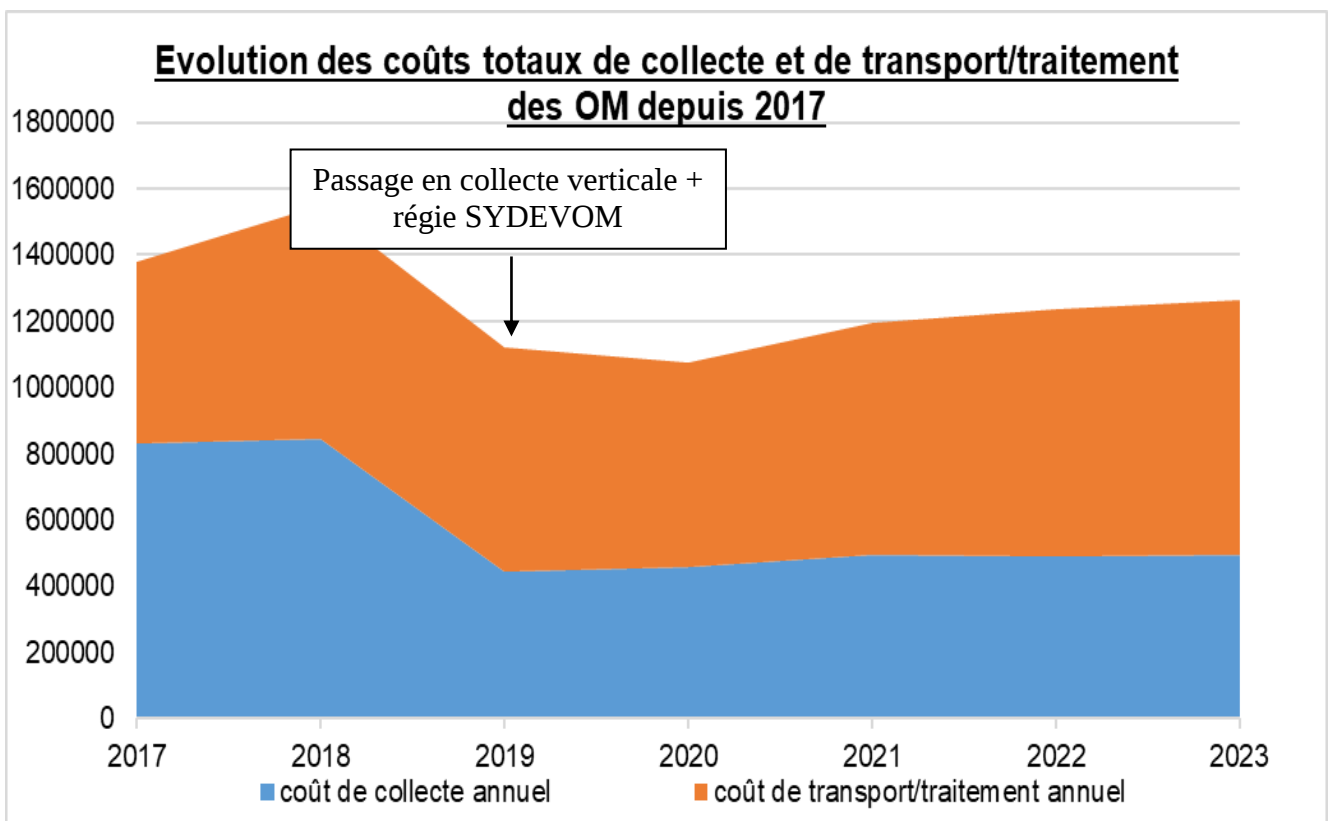
- **Au 1er janvier 2023**

	Ordures ménagères	Biflux	Verre
Territoires CCAPV	170.43 à 191.81 € HT / t (Sydevom)	533.41 à 552.69 € HT / t (Sydevom)	90.09 € HT / t (Sydevom)

- **Illustration graphique de l'évolution des coûts de collecte et de transport/traitement secteur Haut Verdon depuis 2017**



- **Illustration graphique de l'évolution des coûts annuels de collecte, transport et traitement des OM sur l'ensemble du territoire depuis 2017**



4. Coût du traitement par type de déchets

Attention :

Les coûts présentés ne prennent en compte que le transport et le traitement.
 Pour les OM, les EMR et les Biflux, les coûts de transports sont calculés à partir des quais de transfert pour la partie du territoire sur lequel la collecte est assurée en régie ou par un prestataire et intègre la collecte sur les secteurs où celle-ci est assurée par le Sydevom.

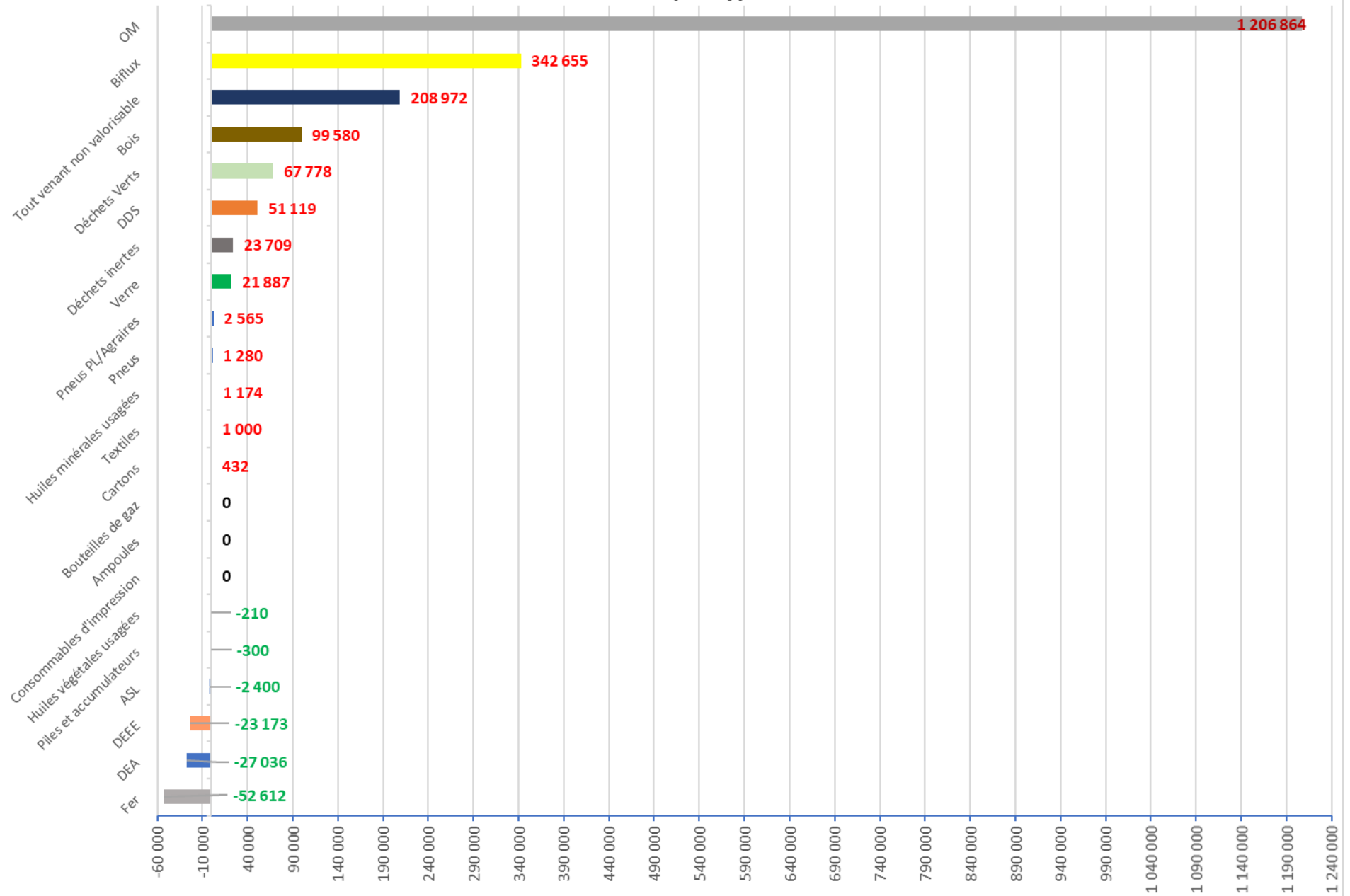
	Cartons	Fer	Tout venant non valorisable	Bois	Déchets Verts	DDS	Déchets inertes	Huiles végétales usagées	Huiles minérales usagées
Dépenses	55 561.02 €	10 413.28 €	208 971.56 €	99 580.24 €	67 778.43 €	57 136.58 €	23 709.00 €	210.00 €	1 173.60 €
Recettes	55 129.00 €	63 025.01 €	- €	- €	- €	6 018.00 €	- €	- €	- €
Coût total H.T.	432.02 €	- 52 611.73 €	208 971.56 €	99 580.24 €	67 778.43 €	51 118.58 €	23 709.00 €	210.00 €	1 173.60 €
Type de recette	Rachat de matière + soutien CITEO	Rachat de matière				Soutien Eco DDS			

	DEEE	Consommables d'impression	Ampoules	Piles et accumulateurs	Pneus	Pneus PL/Agraires	Textiles	Bouteilles de gaz	Déchets d'éléments d'ameublement	Articles de sport et de loisirs
Dépenses	- €	- €	- €	- €	1 280,00 €	2 564.80 €	1 000,00 €	- €	- €	- €
Recettes	23 173.26 €	- €	- €	300.00 €	- €	- €	- €	- €	27 035.98 €	2 400.00 €
Coût total H.T.	- 23 173.26 €	- €	- €	- 300.00 €	1 280,00 €	2 564.80 €	1 000,00 €	- €	- 27 035.98 €	- 2 400.00 €
Type de recette	Soutien OCAD3E						Soutien Montagn'habits		Soutien Eco Mobilier	Soutien Ecologic

	Verre	Biflux	OM
Dépenses	65 043.17 €	451 680.33 €	1 206 864.24 €
Recettes (rachat matière) Prévisionnel	23.93€/t soit 16 511.70 €	11 525 €	
Recettes (soutien CITEO)	7,95 €/t soit environ 5 485.50 €*	97 500 €	
Coût total H.T.	21 997.20 €	342 655.33 €	1 206 864.24 €
Type de recette	Valorisation matière + soutien CITEO	Valorisation matière + soutien CITEO	

* Soutien CITEO et rachats matières estimatifs pour information car montant des soutiens des tonnages 2021 non connu à ce jour

Coût de traitement H.T. par type de déchets



5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication

Certains partenariats mis en place entre la CCAPV et différents organismes prévoient que ces derniers peuvent être amenés à verser un soutien financier en compensation des efforts de communication réalisés par la CCAPV.

Le tableau suivant fait l'état des soutiens perçus en 2023 au titre de la communication :

Organisme	Montant du soutien financier perçu au titre de la communication
Eco TLC (versé en 2023 au titre de la communication 2022)	1 142,20 €
OCAD3E	1050,00 €
TOTAL	2 192,20 €

CHAPITRE VIII : COMMUNICATION, **SENSIBILISATION ET ACTIONS DIVERSES**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

1. Actions de Communication menées en 2023

Cible	Supports	Dates	Actions / Thématiques
Tout Public	Publications sur les réseaux sociaux	Diffusion hebdomadaire	« Le samedi on trie »
		Plus de 55 informations ponctuelles	➤ Collectes événementielles (textiles, articles de sport et de loisirs hiver/été, fournitures scolaires, jouets) ➤ Aménagement de sites de compostage partagé ➤ Informations et nouvelles filières en déchetterie (travaux, campagne de broyage, jours fériés...) ➤ Des infos « Dons » dans les chalets du réemploi ➤ Les solutions de compostage sur le territoire
Tout Public	Articles de presse, radio, reportage TV	11/06/2023 07/08/2023 29/08/2023 30/08/2023 04/09/2023 10/11/2023 11/11/2023	➤ Haute-Provence Info : « Trier les déchets inertes pour les valoriser » ➤ La Provence : « Collecte de fournitures scolaires dans les chalets du réemploi » ➤ Espace Alpin : « Les déchets agricoles se trient en déchetterie » ➤ BFM DIC1 : « Des fournitures scolaires gratuites dans les chalets du réemploi » ➤ Alpes 1 Mag : « Le compostage se fait aussi en déchetterie » ➤ La Provence : « Collecte solidaire de jouets en partenariat avec la Croix-Rouge Française » ➤ La Provence : « Installation de nouveaux sites de compostage partagé à Barrême »
Tout Public	Campagne de communication	Du 1 ^{er} au 15 août	Affichage des consignes de tri multilingues dans les campings du territoire de la CCAPV
		Du 20 novembre au 20 décembre	➤ Affichage des consignes de tri multilingues dans les résidences du Val d'Allos, commerces et espace public ➤ Flyers et affiches numériques à l'Office de Tourisme d'Allos et aux remontées mécaniques : « Au ski aussi, je trie mes déchets » / « Respectons la montagne, trions nos déchets » / « Je skie donc je trie » ➤ Distribution de sacs de tri auprès des particuliers, à la Maison des Saisonniers, à la résidence Les Cimes du Val d'Allos et les Balcons du Soleil ➤ Consignes de tri adhésives sur les PAV du Val d'Allos
Tout Public	Présence physique (stands, marchés, etc.)	Juin 2023 Juillet 2023 Novembre 2023 Décembre 2023	➤ Installation site de compostage partagé à Entrevaux ➤ Installation site de compostage partagé à Castellane, Saint-André-les-Alpes et Saint-Pierre ➤ Installation site de compostage partagé à Barrême, Braux, Chaudon-Norante, La Palud-sur-Verdon et Saint-Julien-du-Verdon ➤ Deux animations-sensibilisation au tri à la Foux d'Allos
Scolaires	Animations sur le tri, la valorisation et la réduction des déchets	26/07/2023 09/08/2023 10/11/2023	➤ Animation tri et biodéchets au camping de Chasteuil, Castellane ➤ Course au tri lors du cross du collège de Saint-André-les-Alpes

2. Collectes évènementielles

Afin d'améliorer les gestes de tri et de sensibiliser les habitants à la prévention et à la réduction des déchets, la CCAPV a expérimenté depuis plusieurs années l'organisation de « collectes évènementielles thématiques » dans ses déchetteries.

- Une collecte évènementielle à l'occasion des soldes d'hiver, soit du 11 janvier au 07 février 2023, a permis de collecter 1.3 tonnes de textile, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie, et ont été remis à l'association Montagn'habits Emploi Solidarité afin d'être valorisés.
- Une collecte de matériel de ski usagé a été organisée après la saison d'hiver en déchetterie, soit du 03 au 08 avril 2023, a permis de détourner 3.84 tonnes de matériel initialement majoritairement destiné à l'enfouissement.
- Après la saison d'été, une collecte exceptionnelle d'articles de sports nautiques usagé a été déployée au sein des déchetteries, du 19 septembre au 19 octobre 2023, Grâce à cette collecte, 2.74 tonnes ont été détournée des déchets et seront réemployées ou valorisées. Une façon pour la CCAPV d'annoncer la mise en place de la nouvelle filière de collecte des articles de sport et de loisirs.
- Une collecte exceptionnelle de jouets a ainsi été organisée du 3 au 30 novembre 2023. Ce sont plus de 400 KG de jouets qui ont été collectés et remis à l'association la Croix Rouge du 04 pour redistribution aux familles du département

Pour communiquer sur chaque évènement, une campagne de communication à travers la page Facebook de la CCAPV est faite et des affiches placardées en déchetteries et diffusées aux maries.



3. Actions de préventions

La CCAPV est signataire depuis 2022 de la Charte 0 déchets plastiques (cf. Annexe 3)

Elle propose aussi la mise à disposition de colonnes de tri mobile auprès des communes membres qui en font la demande, afin de favoriser le tri lors d'évènements spéciaux.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

**ANNEXE 1 : CERTIFICAT 2023 D'ECONOMIES
ENVIRONNEMENTALES D'ALIAPUR POUR LE
RECYCLAGE DES PNEUS SUR LE TERRITOIRE
DE LA CCAPV**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

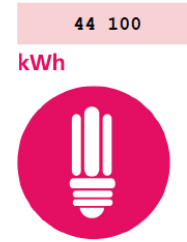
ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

CERTIFICAT 2023

D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTAL



Le recyclage des pneus usagés collectés en 2023 chez
DECHETERIE DE ALLOS CCAPV
 a permis d'économiser l'équivalent de :



Fait à Lyon, le 29/05/2024



www.aliapur.fr

Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2023 en économies en eau, en carburant et en kWh.

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. À l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du carburant.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française, on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO₂.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.

L'équipe Aliapur
www.aliapur.fr



www.aliapur.fr

CERTIFICAT 2023

D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTAL



Le recyclage des pneus usagés collectés en 2023 chez

DECHETERIE DE BARREME CCAPV

a permis d'économiser l'équivalent de :

18 700

litres d'eau



1 300

litres de carburant



14 700

kWh



Fait à Lyon, le 29/05/2024



www.aliapur.fr

CERTIFICAT 2023

D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTAL



Le recyclage des pneus usagés collectés en 2023 chez

DECHETERIE DE CASTELLANE CCAPV

a permis d'économiser l'équivalent de :

654 500

litres d'eau



45 500

litres de carburant



514 500

kWh



Fait à Lyon, le 29/05/2024



www.aliapur.fr

CERTIFICAT 2023

D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTAL



Le recyclage des pneus usagés collectés en 2023 chez
DECHETERIE DE LA MURE CCPAV
a permis d'économiser l'équivalent de :

37 400

litres d'eau



2 600

litres de carburant



29 400

kWh



Fait à Lyon, le 29/05/2024



www.aliapur.fr

CERTIFICAT 2023

D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTAL



Le recyclage des pneus usagés collectés en 2023 chez
DECHETERIE ENTREVAUX CCAPV
a permis d'économiser l'équivalent de :

187 000

litres d'eau



13 000

litres de carburant



147 000

kWh



Fait à Lyon, le 29/05/2024



www.aliapur.fr

CERTIFICAT 2023

D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTAL



Le recyclage des pneus usagés collectés en 2023 chez

DECHETERIE DE THORAME CCAPV

a permis d'économiser l'équivalent de :

317 900

litres d'eau



22 100

litres de carburant



249 900

kWh



Fait à Lyon, le 29/05/2024



ANNEXE 2 : RAPPORT
DEVELOPPEMENT DURABLE 2023
ECOSYSTEM SUR LE TERRITOIRE DE
LA CCAPV

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

ÉDITO



L'année 2023 est marquée par une collecte en progression. Une croissance obtenue toutefois grâce à une mobilisation exigeante de toutes les équipes pour « aller chercher » les équipements qui échappent encore à la filière agréée.

Le renfort de la lutte contre le vol et le pillage via le financement de programmes de vidéo-surveillances ou la sensibilisation des autorités, constitue un axe de travail important mais il nous faut aller plus loin en innovant dans nos services. Les pilotes menés en 2023 autour de la collecte des petits équipements en habitat collectif ou via une logistique de retour vont dans ce sens.

2023 marque également une forte montée en puissance des programmes et actions pour l'allongement de la durée de vie des appareils avec les fonds réemploi et réparation. Concernant la réparation, 948 entreprises ont été labellisées à ce jour, ce qui représente 5 210 points de réparation. 51% des consommateurs ayant bénéficié du Bonus Réparation déclarent qu'il a eu un impact fort voire décisif dans leur décision de faire réparer.

Pour ce qui est du fonds réemploi, cela a permis le rééquipement de 309 structures et la mise à disposition de 34 000 tonnes d'équipements électriques usagés aux partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire, dont 11 000 tonnes ont ainsi été réemployées.

Notre raison d'être est de protéger l'environnement, les ressources naturelles et la santé en mobilisant le collectif. Merci à toutes les équipes qui chaque jour œuvrent dans ce sens.

Guillaume DUPARAY
 Directeur du Développement

CHIFFRES NATIONAUX 2023

DEEE ménagers

641 030

Tonnage collecté

47.4 %

Taux de collecte

12.2 %

Moyenne nationale de collecte en kg/hab

77.6 %

Taux de recyclage/réutilisation

90.5 %

Taux de valorisation

Lampes

5 321

Tonnage collecté

88.9 %

Taux de collecte*

85.4 %

Taux de recyclage

* Pour la période 2022-2027, **ecosystem** a choisi de calculer son taux de collecte des lampes non plus sur la moyenne des mises sur le marché mais sur le gisement disponible. L'objectif réglementaire est de 85%.

ecosystem
 recycler c'est protéger

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON (CCAPV) (04) 2



LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2023

238,6
tonnes de DEEE
ménagers collectés



-0,9%
par rapport
à la collecte 2022

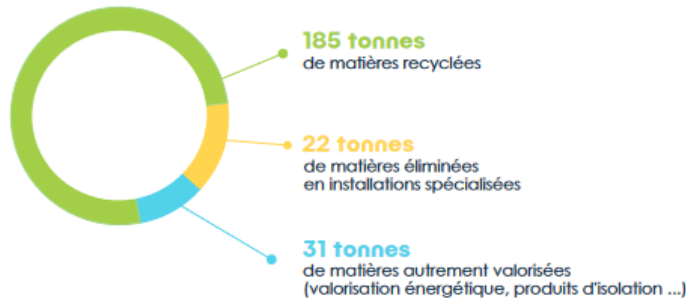
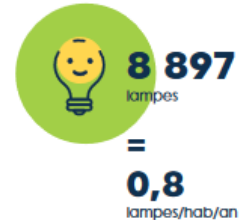
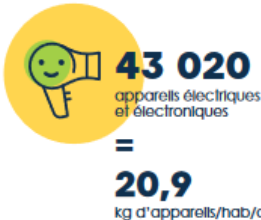
dont

0,9
tonnes de lampes
collectées



+16,3%
par rapport
à la collecte 2022

Soit l'équivalent de :



VOTRE BILAN 2023

Votre contribution à la collecte en 2023

Votre 1^{ère} collecte date du : 12/08/2009

	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	Progression des flux 2022/2023	Nombre d'objets 2023
GEM HF	94,2	112,7	+19,6%	2 133
GEM F	51,4	51,2	-0,3%	967
ÉCRANS	18,2	15,8	-12,8%	1 341
PAM	76,3	58,0	-24,0%	38 579
LAMPES	0,8	0,9	+16,3%	8 897
TOTAL	240,8	238,6	-0,9%	51 917



Vous avez collecté
en 2023



43 020
appareils



8 897
lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail
<https://pro.ecosystem.eco/> rubrique "Indicateurs".

Votre performance de collecte d'appareils 2023

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **11 397**
 Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvements de votre collectivité.

Performance Mière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	11,0	1,7	0,3	13,0
Votre région affiche une performance de :	5,7	2,3	3,7	11,7
Au niveau national, la performance est de :	6,4	1,8	4,0	12,2

*Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1^{er} janvier 2022).
 ** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.
 *** ISS et autres canaux.

(1) Tonnage de l'année 2022/population contrôlée OCAD3E. Il tient compte des éventuels changements de population et parfois temporels.

La performance⁽¹⁾
de votre collectivité est :

20,9 kg
d'appareils/
hab/an

0,8
lampes/
hab/an

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils
électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2022	Performance 2023
Rural (< 70 hab/km²)	9,81 kg/ha/an	11,05 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,15 kg/ha/an	7,71 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,95 kg/ha/an	3,05 kg/ha/an



VOTRE BILAN 2023

Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de la convention OCAD3E. En 2023, les soutiens versés par **ecosystem** aux collectivités territoriales représentent **26 017 680 euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ils ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels. Les soutiens fixes et variables sont liés aux tonnages collectés.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication*	Forfait zone de réemploi	Forfait maintenance vidéo-protection
2022	9 180 €	10 952 €	-	20 132 €	-	-	-
2023	10 000 €	11 174 €	-	21 174 €	-	-	75 €
Évolution 2022/2023	+8,9%	+2,0%	-	+5,2%	-	-	-

* Appareils DEEE et lampes.

Forfait installation vidéo-protection : -

Actualités 2023

L'année 2023 a été conclue par l'intégration des zones de réemploi (ZRE) et le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) :

Intégration des ZRE :

- Identification des structures référencées au fonds réemploi
- Évolution de notre système d'information pour tracer les flux réemployés par les acteurs référencés
- Plus de 200 000€ seront versés au titre des soutiens pour les ZRE

Lancement de l'AMI proposant une aide financière à l'investissement et à l'équipement en vidéo-protection :

- Le soutien sera versé en une seule fois et en intégralité par point d'enlèvement de type déchetterie pour toute la période de l'AMI ;
- Il est d'un montant maximum exigible de 3 500 € (70% de la facture de l'installation HT remboursée avec un plafond de 3 500 €).

Pour pouvoir bénéficier de ce soutien il est nécessaire de respecter les conditions cumulatives énoncées dans l'AMI :

- Répondre aux critères d'éligibilité et envoyer les éléments nécessaires pour constituer la candidature ;
- Répondre aux critères techniques du cahier des charges via le système proposé par la collectivité.

Il sera possible pour les collectivités locales de participer au programme chaque trimestre lors de l'ouverture d'une vague de candidature par les éco-organismes :

- 4 vagues de candidature maximum seront ouvertes par an par éco-organisme référent ;
- 78 déchetteries **ecosystem** pourront bénéficier chaque année du forfait à l'installation d'un système de vidéo-protection.

Les guides pratiques pour vous accompagner au quotidien

ecosystem met à votre disposition des guides pratiques pour vous aider à mieux former vos équipes d'agents. Nos guides sont accessibles et téléchargeables sur notre site :

<https://pro.ecosystem.eco/profil/partenaire-collecte/sous-profil/collectivites-locales/former-sensibiliser>

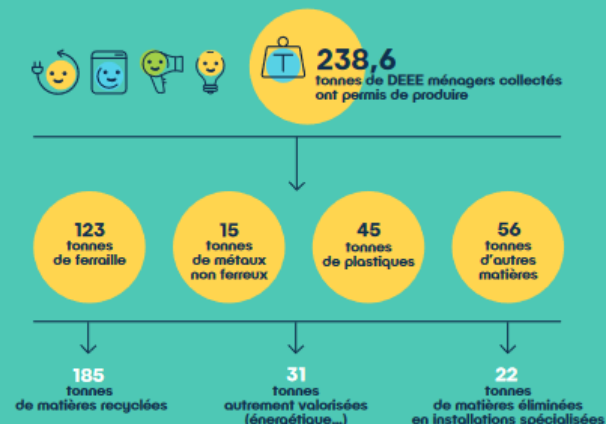
Pour connaître notre accompagnement complet ou pour toute question, contactez votre interlocutrice communication **ecosystem** : [Laura.Chech](mailto:Laura.Chech@ecosystem.eco) / lcdech@ecosystem.eco - 07 60 96 49 47



VOTRE BILAN 2023 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



Le bilan environnemental

ecosystem évalue l'empreinte environnementale de toutes les étapes de la chaîne de recyclage (collecte, dépollution, traitement...). Ceci permet d'identifier des pistes d'actions sur le terrain afin d'accroître les bénéfices environnementaux du recyclage.

Plus de détails sur le Bilan environnemental : <https://decouvrir.ecosystem.eco/bilan-environnemental>

Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). **Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :**



1 541 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **3 841** équipements informatiques.

Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minerais...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.



640 885 kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **139** Français pour se chauffer pendant un an.

Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

VOTRE BILAN 2023 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre le réchauffement climatique

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. **Votre collecte a permis :**



d'éviter l'émission de **192** tonnes
de CO₂, soit l'équivalent de
1 729 790 km en voiture
(**1 728** trajets Lille-Marseille en voiture)

La fabrication de matériaux vierges nécessite différentes étapes (extraction, transport, transformation...) qui émettent des gaz à effet de serre. En comparaison, les étapes de recyclage (collecte, traitement, régénération...) sont bien moins émettrices.
Le recyclage des matériaux permet donc d'éviter des émissions de CO₂.



d'éliminer l'équivalent de **549** tonnes
de CO₂, soit la quantité de CO₂
absorbée par **45 774** arbres
pendant un an.

La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent. Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO₂ : c'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution.



Lutte contre d'autres formes de pollution (autres Indicateurs environnementaux)

Sans dépollution et sans recyclage, des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits. **Votre collecte a permis :**



d'éliminer l'équivalent
de **96** kg de gaz
responsables de la
destruction de la
couche d'ozone
(CFC-11 équivalent).



d'éviter des émissions de
molécules responsables des
pics de pollution à l'ozone,
équivalentes à celles rejetées
par **1 471** voitures
pendant un an.



d'éviter des émissions de
molécules qui auraient
généré l'équivalent d'un an
de pluies acides sur une
surface de **199 164** m².

Pour en savoir plus : <https://www.ecosystem.eco/comprendre/recycler-protéger>

PROTÉGER LA SANTÉ

Que deviennent les substances dangereuses ou réglementées ?

L'une des raisons d'être de la filière est la protection de la santé. Son objectif est d'extraire puis de neutraliser les substances dangereuses présentes dans les DEEE ménagers et lampes collectés. Une activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

Cette année, **ecosystem a collecté 646 351 tonnes d'appareils et de lampes en France**. De nombreuses substances dangereuses ou réglementées ont été extraites parmi lesquelles :

418 KG DE COMPOSANTS CONTENANT DU MERCURE

Le mercure est un métal toxique qui a des effets néfastes sur l'organisme, notamment sur le système nerveux et les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement. On le trouve surtout dans les lampes de rétroéclairage des écrans LCD ainsi que dans les lampes et tubes fluorescents. Le mercure sert également d'interrupteur dans certains appareils tels que les congélateurs coffre et les ordinateurs portables. **Le mercure est stabilisé avant d'être stocké dans des installations dédiées aux déchets dangereux.**
<http://ampoules-mercure.ecosystem.eco/>



1 463 TONNES DE PILES ET BATTERIES

Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets néfastes sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, **les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Srelec et Corepile qui se chargent de leur traitement.**

7 708 TONNES DE TUBES CATHODIQUES

Les tubes cathodiques contiennent du verre au baryum et du verre au plomb. **Le verre au baryum est évalué comme non dangereux, et peut être recyclé dans la fabrication de matériaux pour le bâtiment. Le verre au plomb ou le verre en mélange (non trié) est considéré comme dangereux : le plomb est susceptible de s'accumuler dans les organismes et de provoquer des effets néfastes sur la reproduction et le développement des êtres vivants. Il est envoyé en installation de stockage de déchets dangereux.**



15 116 TONNES DE PLASTIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE BROMÉS

Dans certains appareils électriques et électroniques, les plastiques peuvent contenir des retardateurs de flamme bromés. Les plastiques, issus des petits appareils en mélange (PAM) et écrans, peuvent être classés pour certains comme « dangereux » et POP (« polluants organiques persistants »). Ils sont alors traités en incinérateurs de produits dangereux, équipés de fours à haute température. **Par principe de précaution, nous rassemblons dans la catégorie « susceptibles d'être bromés », tous les plastiques bromés ainsi que ceux sur lesquels persistent des doutes, pour qu'ils subissent le même traitement.**



347 TONNES DE CONDENSATEURS

Il s'agit soit de condensateurs susceptibles de contenir des PCB (Polychlorobiphényles), soit de condensateurs électrolytiques. Les PCB sont des polluants organiques persistants très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires. **Les condensateurs sont traités en installations spécifiques pour les déchets dangereux équipées de fours à très haute température (1200°C).**



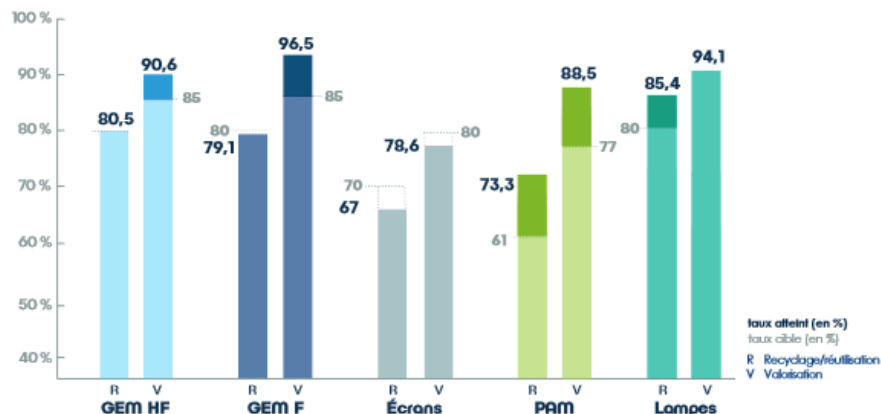
192 TONNES DE CARTOUCHES DE TONER

Elles contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Elles sont récupérées et nettoyées pour être reconditionnées. Les cartouches non reconditionnables sont traitées par des entreprises spécialisées.



PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Taux nationaux de recyclage/réutilisation et de valorisation (2023)



Les appareils électriques et lampes usagés représentent un véritable gisement de matières premières secondaires. Sur les **646 351 tonnes de DEEE ménagers et lampes collectées** au niveau national par **ecosystem** en 2023 :

- **77,6 % des DEEE ménagers ont été recyclés/réutilisés et 90,5 % valorisés**
- **85,4 % des lampes ont été recyclées et 94,1 % valorisées.**
- La part restante (non valorisable) a été isolée et traitée en installations spécialisées

Concernant les verres des écrans cathodiques, il n'y a pas à l'heure actuelle de centre adapté à leur traitement en France. Il existe en Europe des centres de traitement adaptés pour le tit et le recyclage des différents verres (au baryum et au plomb) mais leurs exportations ne sont pas autorisées.

Que deviennent les réfrigérateurs recyclés par ecosystem ?

MÉTAUX FERREUX ET MÉTAUX NON FERREUX

Acier, inox, cuivre et aluminium sont majoritairement recyclés en armatures métalliques utilisées dans la construction, en pièces automobiles comme la culasse, le collecteur d'échappement ou encore en câbles.

PLASTIQUES

88,8% des plastiques sont recyclés. Leur recyclage en boucle fermée est en cours de développement. 9 % de la mousse isolante est également recyclée, sous forme principalement d'absorbant. Le reste des plastiques et mousse est majoritairement valorisé énergétiquement (41 %). Les cendres issues de l'incinération des mousses peuvent aussi être intégrées dans du ciment. 11 % des plastiques et mousses sont éliminés via des installations de stockage spécialisées.

SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES

Gaz réfrigérants et condensateurs sont traités séparément pour être détruits dans des incinérateurs spécifiques à haute température, conformément à la réglementation.

CARTES ÉLECTRONIQUES

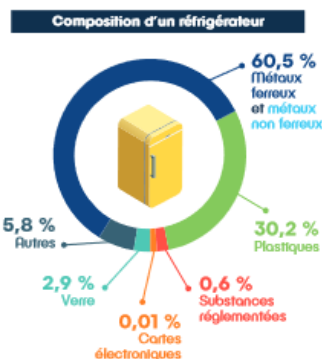
Elles sont traitées en fonderies spécialisées où seront recyclés les différents métaux (or, argent, cuivre, etc.). Le reste de la carte électronique (résine époxy notamment) est en partie valorisé énergétiquement, en partie éliminé.

VERRE

Le verre des clayettes est majoritairement recyclé (93 %). Il sert à refaire du verre plat utilisé pour des vitres simples ou pour refaire des clayettes. Le reste est stocké en installation spécialisée.

AUTRES

Les matières restantes, souvent de petite taille, se composent essentiellement de bois (planche de contreplaqué au-dessus de l'appareil), de caoutchouc et de résidus de broyage. Ils sont valorisés (30 %), principalement énergétiquement, ou envoyés dans des centres de stockage spécialisés (70 %), conformément à la réglementation.



S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

641 030
tonnes de DEEE
ménagers
collectés

Dans le cadre de la mise en place du fonds réemploi, ce sont aujourd'hui 309 structures de l'économie Sociale et Solidaire dont **Emmaüs France** et **Envie**, qui bénéficient des flux attribués par **ecosystem**. En 2023, **973 045** appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés.

par l'Économie Sociale et Solidaire (dont faits à Emmaüs)

17 127 tonnes

par les distributeurs

125 127 tonnes

par les collectivités et autres canaux⁽¹⁾

498 776 tonnes

Remises à l'ESS (Envie)



Tit des appareils



Tit des appareils



Recyclage

40 557 tonnes

Appareils non réutilisables/réemployables

Emmaüs France

4 886
tonnes réemployées
= **752 726**
appareils⁽²⁾
(hors téléphones)

23 %
45 %
9 %
22 %

GEM hors froid

GEM froid

Écrans

PAM

Envie et autres ESS⁽³⁾

5 718
tonnes réutilisées
= **220 319**
appareils⁽²⁾
(gros électroménager)

23 %
6,3 %
2,9 %
68 %

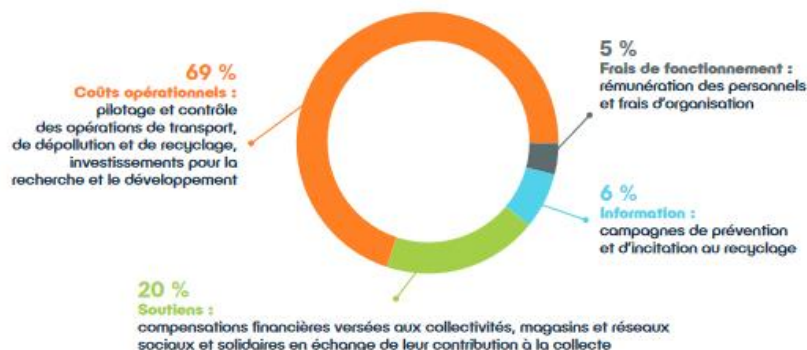
3 076 PERSONNES EMPLOYÉES
DONT 23 % EN INSERTION

Que finance l'éco-participation ?

L'éco-participation permet de financer la filière de collecte, de dépollution et de recyclage des DEEE ménagers et des lampes. Elle est versée à **ecosystem** par les producteurs pour chaque équipement électrique et électronique mis sur le marché. Le montant de l'éco-participation ainsi versé est indiqué sur la facture d'achat du consommateur.

Le barème des éco-participations s'adapte régulièrement pour tenir compte de l'augmentation des tonnages à traiter, de l'évolution des coûts logistiques et de traitement, ainsi que de l'évolution du cours des matières.

Cela permet de **garantir un financement équilibré de la filière et de maintenir la qualité du recyclage**. Toutes les activités d'**ecosystem** sont réalisées selon les principes de non-lucrativité et d'intérêt général.



Votre contact ecosystem



Stéphane AUBRY

Responsable régional de collecte Sud-Est

E-mail : saubry@ecosystem.eco
 06 79 28 69 19

Chargé de mission : Océane WOITRAIN

Puis d'informations

0 809 540 590 Service gratuit + prix appel

Glossaire

GEM F : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...)

GEM HF : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)

Écrans : téléviseurs ou moniteurs

PAM : petits appareils en mélange (tout appareil autre que les 3 précédents)

La **collecte** consiste à récupérer les déchets électriques et électroniques issus de la reprise à la livraison ou déposés par les consommateurs en magasins et déchetteries, et à les mettre à disposition des prestataires logistiques d'**ecosystem** qui les acheminent vers les centres de traitement où ils sont pesés avant d'être traités. Le **taux de collecte** est le rapport entre les équipements collectés une année (en tonne) et la moyenne des équipements mis sur le marché (en tonne) les 3 années précédentes.

Le **traitement** est l'ensemble des étapes nécessaires à la dépollution et au recyclage des DEEE (démantèlement, élimination des composants dangereux, broyage, séparation des matières...).

La **dépollution** vise à retirer ou isoler les composants ou substances pouvant présenter des risques immédiats ou différés pour la santé et/ou l'environnement.

Le **recyclage** est le traitement des déchets qui permet de réutiliser les matières qui le composent pour la fabrication de nouveaux produits ou matériaux.

Le **taux de recyclage** est le rapport entre la quantité de déchets recyclés et la quantité totale de déchets pesés en entrée de centre de traitement.

Les **matières premières secondaires** sont les matériaux issus du recyclage et pouvant être utilisés en substitution totale ou partielle de matières premières.

La **valorisation** est tout mode de traitement dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits. Cela comprend le recyclage, les autres types de valorisation matière (remblaiement, conversion de déchets en combustibles) et la valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie). Le **taux de valorisation** est le rapport entre la quantité de déchets valorisés et la quantité totale de déchets pesés en entrée de centre de traitement.

Le **réemploi** est l'opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui, a priori, lui donnera une seconde vie pour un usage identique à celui pour lequel il avait été conçu. Le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet.

La **réutilisation** est une opération qui s'annonce lorsqu'un propriétaire d'un bien usagé s'en déstaille sans le remettre directement à une structure dont l'objet est la réemploi. Il dépose son bien usagé dans un magasin, une déchetterie ou le fait reprendre au moment de la livraison d'un appareil neuf. Le bien usagé prend alors le statut de déchet. Il subit ensuite une opération de remise en état/réparation lui permettant de retrouver son statut de produit. Il peut alors bénéficier d'une seconde vie.

Les DEEE ménagers que vous confiez à ecosystem sont acheminés vers :



Gros électroménager hors froid chez :
EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC LA NERTHE



Gros électroménager froid chez :
TERECOVAL - LA CHAMBRE



Petits appareils en mélange chez :
TRIADE ELECTRONIQUE - ROUSSET



Écrans chez :
SIBUET - LE CHEYLAS



Écrans plats chez :
SIBUET - LE CHEYLAS



Lampes chez :
**ARTEMISE - VULAINES
 INDUMETAL RECYCLING (ES)**

ecosystem
 recycler c'est protéger

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON (CCAPV) (04) 12

ANNEXE 3 : CHARTE ZERO DECHETS

PLASTIQUES

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE

CHARTRE D'ENGAGEMENT

«Sud zéro déchet plastique »

RÉGION SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



RÉGION SUD
UNE COP D'AVANCE

COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS INTERCOMMUNALITES

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité et participe au changement climatique. En signant la présente charte, les collectivités et les intercommunalités s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants. Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LES 3 AXES D'ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1. SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS PLASTIQUES

- Sensibiliser les différentes parties prenantes du territoire : les élus, les agents, les citoyens, les scolaires, etc.
- Les intercommunalités s'engagent à sensibiliser les communes de leur territoire au « zéro déchet plastique »
- Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans les milieux naturels

2. METTRE EN ŒUVRE UNE UTILISATION RAISONNEE DES MATIERES PLASTIQUES

- Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique » favorisant les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables lorsque l'usage du plastique est à privilégier
- Supprimer l'utilisation des plastiques à usage unique et privilégier les alternatives réutilisables

3. GERER ET VALORISER LES DECHETS PLASTIQUES

- Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits dans la collectivité/intercommunalité
- Optimiser le système de tri et de collecte des déchets plastiques en interne et sur le territoire
- Favoriser la réutilisation et la réparation des objets plastiques usagés

Modalités générales

- Désigner un référent opérationnel et participer à la dynamique de la communauté d'acteurs signataires de la Charte
- Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de la Région et de l'ARPE-ARB
- Evaluer et transmettre les résultats de mise en œuvre auprès de la Région et de l'ARPE-ARB deux ans après la signature de la Charte

La collectivité / L'intercommunalité (Nom) Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
représentée par (Nom, Prénom, Fonction) Monsieur le président Housica LAUGIER
s'engage à contribuer à la Charte « Sud Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions ci-dessus.

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fait à Marseille, le 10 MAI 2023

Le Signataire
Fait à ST ANDRE LES ALPES

Dispositif proposé par

RÉGION SUD PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Animé par

ARBE
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ
ET L'ENVIRONNEMENT



Annexe : Plan d'actions Déployé dans le cadre CHARTE D'ENGAGEMENT « Sud zéro déchet plastique »

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
 Reçu en préfecture le 29/11/2022
 Affiché le 29 NOV. 2022
 ID : 004-200068625-20221129-2022_05_09-DE

Pilotage - OBJECTIF TRANSVERSALITE				
Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Mise en place d'un groupe de travail interne transversal "zéro déchet plastique"		X	Groupe de travail regroupant le service technique, le service administratif dont commande publique et le service communication prévention	Groupe de travail dédié : oui/non

Axe 1 : SENSIBILISER à la réduction des déchets plastiques - OBJECTIF MOBILISATION				
Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Sensibiliser les élus et les agents	X		Intervention lors de réunions et conseils communautaires sur la nécessité de réduire la quantité d'ordures ménagères + annonce des résultats du tri et des MODECOM. Collation dans vaisselle réutilisable Incitation à s'engager dans la charte et développer des actions propres à leur territoire et compétences	Nb d'élus et d'agents sensibilisés
Spécifique EPCI et syndicats de déchets : sensibiliser les communes du territoire		X	Les EPCI sont les relais du Sydevom envers leurs communes	Nb de communes sensibilisées
Organiser, accompagner ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans la nature	X		Sensibilisation au tri des objets ramassés, participation d'un animateur et prêt de gants, cabas réutilisables	Nb d'opérations de nettoyage
Sensibiliser les citoyens / Informer les citoyens sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés	X		Réunions publiques et interventions des ambassadeurs du tri : communication explicitant les consignes de tri pour améliorer la qualité des flux récupérés, etc.	Nb d'actions de communication Nb de citoyens sensibilisés
Sensibiliser les scolaires/enfants aux bonnes pratiques	X		Animations scolaires et périscolaires pour sensibiliser au tri et au devenir des plastiques en lien avec le Sydevom	Nb d'interventions dans les écoles Nb d'enfants sensibilisés
Accompagner les acteurs du tourisme aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, etc.).	X		Actions de communication en lien avec le Sydevom Réunions publiques Interventions des ambassadeurs du tri	Nb de professionnels accompagnés
Afficher une information tout public sur les principaux déchets retrouvés dans la nature		X	Campagne de communication « déchets laissés dans la nature »	Nb de supports d'information utilisés

Axe 2 : Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques - OBJECTIF				
Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique ». Favoriser les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables		X	Sensibilisation des responsables à la réduction des pollutions plastiques grâce aux achats publics Fournitures de bureau sans plastique ou en matière recyclée. Récupération de mobilier et accessoires pour l'aménagement des bureaux.	Sensibilisation des acheteurs : oui/non Nb de marchés incluant des clauses zéro déchet plastique
Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables en interne	X		Précocité de vaisselle, lave-vaisselle, torchons/serviette et lave-linge dans les locaux. Promotion des machines à café à dosettes compostables ou en aluminium	Liste des plastiques à usage unique supprimé en interne

Axe 3 : Gérer et valoriser les déchets plastiques produits - OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION				
Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et/ou sur le territoire	X		MODECOM réalisés en 2022 Caractérisation régulière du flux emballages ménagers par secteur	Etat des lieux à fournir
Optimiser le système de collecte et le tri en interne et sur le territoire	X	X	Passage en collecte verticale intégrale en 2019 Création de PAV complets systématique Modification et optimisation du maillage du territoire en PAV Mise à disposition auprès des communes et/ou toutes autres associations/comités qui en font la demande, des colonnes aériennes mobiles qui permettront le tri directement sur le site de la manifestation	Systèmes de collecte innovants et/ou incitatifs sur la voirie : oui/non
Favoriser la réutilisation et la réparation des objets en plastiques usagés		X	Mise en place de chalets du réemploi en déchetteries	Nbre de chalets du réemploi installés Tonnage de déchets réemployés
Équiper l'entrée ou la sortie des espaces naturels, notamment les plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets et lutter contre les dépôts sauvages	X		Modification et optimisation du maillage du territoire en PAV intégrant les sites touristiques et naturels Actions de communication et de prévention spécifiques aux dépôts sauvages	Présence de containers : oui/non Communication dédiée aux dépôts sauvages : oui/non

ANNEXE 4 : BILAN CHAMBRE D'AGRICULTURE

04 VALORISATION AGRICOLE DES DECHETS

VERTS

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 004-200068625-20240625-2024_03_09-DE



VALORISATION LOCALE DES DECHETS VERTS

Territoire de la CCAPV

ANNEE 2023

Table des matières

1/ Rappel : bilan des campagnes 2019 à 2022

2/ Suivi de la campagne 2023.

3/ Qualité du broyat de déchets verts 2023.

4/ Suivi du compostage et de l'épandage en 2023.

5/ Bilan et Perspectives 2024...

1/ Rappel : bilans des campagnes 2019 à 2022

- Campagne 2019 :

Il s'agit du lancement de l'opération. Si le broyat des différents sites est de qualité, les participants s'accordent sur le fait que l'effort ne doit pas être relâché tant sur la qualité du déchet vert entrant (pas de plastique, indésirable) que sur la qualité du broyage (maille de 50 cm max avec une granulométrie équivalente à 2019).

Intégration des 4 premiers agriculteurs de l'opération : Eric Roux (déchetterie de Thorame), Jean-Philippe Roux (déchetterie d'Allos), Frédéric Mistral (déchetterie de La Mure) et Olivier Féraud (Déchetterie de Barrême). Si sur Allos et Thorame-Basse, les choses ont bien fonctionné rapidement, cela a été un peu plus long à se mettre en place sur La Mure et Barrême. **Un petit dossier (mini plan d'épandage) est réalisé pour chaque agriculteur intégrant la démarche. Une convention est ensuite signée entre l'agriculteur et la CCAPV.**

Prélèvements réalisés en 2019 :

4 analyses complètes de broyat sur les 4 déchetteries : Allos, Thorame, La Mure et Barrême.

- Campagne 2020 :

La qualité du broyat reste correcte mais moins bonne qu'en 2019 notamment sur la déchetterie de La Mure (plus grossier).

La réactivité des agriculteurs pour la récupération du broyat est perfectible.

Deux nouveaux agriculteurs ont été intégrés pour la déchetterie d'Entrevaux (René Eyssautier et le GAEC les Alpagnes) et un pour la déchetterie de Castellane (Jean Gibert).

Prélèvements réalisés en 2020 :

1 analyse complète sur le broyat de Thorame produit en juin/juillet 2020.

1 analyse complète sur le broyat d'Entrevaux produit en juin/juillet 2020.

1 analyse de base du compost de JP Roux (déchets verts d'Allos) produit fin 2019.

1 analyse de base du fumier d'Eric Roux (Thorame) avant mélange 2020.

- **Campagne 2021 :**

Intégration d'un nouvel agriculteur (M. Balestra) pour la déchetterie de Castellane. Il se partagera le déchet vert avec M. Gibert.

Une campagne de broyage a eu lieu au printemps 2021 : Thorame, La Mure, Castellane et Allos. *Pas de broyage sur Entrevaux et Barrême.* Réactivité des agriculteurs variable pour récupérer le broyat.

Difficulté pour obtenir les retours d'informations sur les tonnages, lieu de stockage et parcelles d'épandage.

Prélèvements réalisés en 2021 :

1 analyse complète sur le broyat de Thorame produit en juin/juillet 2020.

1 analyse complète sur le broyat d'Entrevaux produit en juin/juillet 2020.

Pas d'analyse de compost (Entrevaux et Castellane prévus initialement)

- **Campagne 2022 :**

- *Pas d'analyse de broyat de déchets verts ou de compost en 2022.*

- *Mise en place d'un fichier Excel en ligne partagé (CA04/CCAPV) pour faciliter les échanges d'informations et le suivi au quotidien (quantité de broyat ; analyses ; quantité de compost récupéré et épandu...)*

Un nouveau marché de broyage a été lancé par le CCAPV au printemps 2022. L'entreprise retenue est la SARL Arboriste du Sud (13). La campagne a débuté avec un broyeur forestier « Biber » victime d'une casse en raison de la présence d'une barre métallique dans le tas de déchets verts sur La Mure. La campagne s'est poursuivie avec un broyeur rapide. Le résultat reste globalement satisfaisant avec un broyat assez fin.

La Chambre d'agriculture s'est fait le relais de la CCAPV auprès des agriculteurs pour tenter de faciliter l'évacuation du broyat. En revanche la récupération des informations pour le suivi reste compliquée.

Dans le cadre d'un projet régional VALOBIOM, la chambre d'agriculture a réalisé en août 2022, en collaboration avec la CCAPV, un film de présentation de cette opération de valorisation du déchet vert.

En fin d'année, une nouvelle exploitation a intégré le dispositif : Florence Molling sur Clumanc pour récupérer du broyat de Castellane.

2/ Suivi de l'opération 2023

La réunion annuelle visant à faire le point sur le dossier s'est tenue à St André le 12 janvier 2023. Il a été acté la nécessité d'un nouveau plan d'épandage sur le secteur d'Allos pour seconder Jean-Philippe ROUX.

2023 a été marqué par plusieurs campagnes de broyage sur les différentes déchetteries :

Déchetterie	Tonnage printemps 2023	Tonnage Automne 2023
Castellane	380	480
La Mure	420	450
Allos	140	240
Barrême	100	120
Thorame	150	180
Entrevaux		220
TOTAL	1190	1690

Les quantités produites sont à la hausse en particulier sur La Mure. Quand on compare les données du prestataire aux données des agriculteurs, on constate toujours un delta important (tonnes du prestataire ≈ volume récupéré par les agriculteurs). Pour estimer la quantité récupérée par les agriculteurs, on s'appuie sur le volume des bennes et dans certains cas sur une pesée au pont bascule (La Mure).

Le broyat a été récupéré par les agriculteurs suite aux campagnes de broyage avec plus ou moins de réactivité. Le broyat 2023 n'a pas encore été récupéré en totalité mis à part sur la déchetterie de Thorame.

En 2023, un nouvel agriculteur a intégré le dispositif : Cédric GIRARD sur Allos. Cela vise à seconder Jean-Philippe ROUX qui ne pouvait pas récupérer la totalité du broyat. Le plan d'épandage de ce nouvel agriculteur est annexé à ce compte rendu (**annexe 1**).

AgriBio04 a prévu d'assurer un suivi chez Florence MOLLING ; agricultrice en Bio. Un protocole doit permettre de suivre l'effet des apports de broyat sur le sol.

Sur 2023, on peut citer le témoignage d'un agriculteur de l'opération : M. BALESTRA qui récupère et composte en pur du broyat de Castellane. L'exploitant tient d'abord à souligner la qualité du broyat produit ces dernières années. On a visiblement une amélioration à tous les niveaux : quantité d'indésirables et granulométrie. Jusqu'à présent il utilisait une petite benne de 8m3 pour transporter le broyat. L'opération est longue et fastidieuse. C'est pourquoi en 2023 il a fait appel à un prestataire (Ets Brun). Il indique qu'il serait pratique de pouvoir charger en dehors des horaires d'ouverture des déchetteries. Ce point avait pu être évoqué l'an passé avec la CCAPV et cela semble possible avec un avenant à la convention. Il faudra en rediscuter avec la collectivité. Cela fait maintenant 2 ans que M. BALESTRA apporte du compost sur ses parcelles. Il constate déjà une amélioration de ses sols avec notamment une meilleure conservation de l'humidité sur les sols amendés. En comparant 2 parcelles mitoyennes (épeautre), celle ayant reçu 2 apports de compost présente une culture avec un meilleur développement et au final un rendement supérieur : « *environ ¼ de rendement en plus sur la parcelle avec compost* ». L'agriculteur souhaite améliorer la teneur de ses sols en matière organique. Ce compost de déchets verts répond pleinement à ce souhait et les résultats sont a priori déjà là. A noter toutefois, que la dose est sans doute supérieure à ce qui était envisagé dans le plan d'épandage (10 à 15t/ha en moyenne).

3/ Qualité du broyat de déchets verts 2023.

En annexe 2, on trouve un extrait du tableau Excel de suivi des lots de broyat avec un rapide commentaire sur les analyses. Il s'agit d'une extraction d'un fichier Excel partagé sur OneDrive permettant aux différents intervenants (Chambre d'agriculture, CCAPV) de le consulter et le compléter.

En 2023, seuls des analyses de broyats ont été réalisées. La CCAPV a fait le choix de caractériser tous les lots de broyats. Tous les lots produits répondent à la norme NFU44-051. Le broyat peut donc être cédé gratuitement conformément à la réglementation. En parallèle de ce suivi analytique, la CCAPV a fait le choix de réaliser un plan d'épandage par agriculteur afin d'assurer un suivi et une traçabilité. Il faut donc souligner la qualité du suivi de la CCAPV sur la gestion des déchets verts ; suivi qui va au-delà des exigences réglementaires à ce jour.

Seul le broyat de l'automne sur Barrême n'a pas été analysé car le dernier a été utilisé en interne par la CCAPV.

Les prélèvements sont assurés directement par la CCAPV (M. Dusotois).

Prélèvements réalisés en 2023 :

Date broyage	Lot de production broyat	Date prélèvement analyse broyat	Type analyse	Numéro analyse	Conformité analyse
févr-23	Lot1_2023_Allos	6/3/2023	Complète (NFU 44-051)	93693377	oui
sept-23	Lot2_2023_Allos	21/6/2023	Complète (NFU 44-051)	93747614	oui
févr-23	Lot1_2023_Barrême	15/3/2023	Complète (NFU 44-051)	93696223	oui
sept-23	Lot2_2023_Barrême		Complète (NFU 44-051)		
févr-23	Lot1_2023_Castellane	10/2/2023	Complète (NFU 44-051)	93685165	oui
sept-23	Lot2_2023_Castellane	9/10/2023	Complète (NFU 44-051)	93751636	oui
sept-23	Lot1_2023_Entrevaux	24/10/2023	Complète (NFU 44-051)	93756121	oui
févr-23	Lot1_2023_La Mure	10/2/2023	Complète (NFU 44-051)	93685160	oui
sept-23	Lot2_2023_La Mure	16/10/2023	Complète (NFU 44-051)	93753645	oui
sept-23	Lot1_2023_Thorame Basse	6/3/2023	Complète (NFU 44-051)	93693378	oui

Le seul petit point de vigilance sur les analyses concerne le lot 2 d'Allos (Automne 2023) où on retrouve une quantité de « verre et métaux » proche de la limite réglementaire : 1,62% MS avec une limite à 2.

Sinon, globalement la qualité du broyat est très satisfaisante. L'utilisation d'un broyeur lent avec la grille la plus petite permet d'obtenir une granulométrie qui va au-delà des exigences prévues dans la convention (40mm) : en moyenne 90% du broyat < 8 à 10 m. D'ailleurs les retours des agriculteurs semblent plutôt satisfaisants.

4/ Suivi du compostage et de l'épandage 2023.

En annexe 3 on trouve un extrait du tableau Excel de suivi des lots de compost par exploitant. Il s'agit d'une extraction du fichier Excel partagé sur OneDrive.

Il n'est pas toujours évident de récupérer ces informations de suivi auprès des agriculteurs. Malheureusement, nous n'avons donc pas un suivi exhaustif et il peut manquer des retours pour certaines exploitations.

Rappelons que le compostage comporte une phase de fermentation durant laquelle la température du compost dépasse les 50 à 60 °C (*Hygiénisation : Maintien de la température au-dessus de 50°C pendant 4 à 6 semaines ou 55°C pendant 2 semaines.*).

Les relevées de température des années précédentes mettaient clairement en évidence que cette phase de fermentation se déroulait correctement. Pour le compost de déchets verts purs, la durée de cette phase peut largement dépasser les 8 semaines. Après cela dépend aussi du nombre de retournements et du temps de séjour du broyat sur la plateforme avant d'être récupéré. En effet, dans certains cas, lors de la récupération du broyat, qui intervient plusieurs semaines après le broyage, on peut considérer que l'on a déjà de fait un retournement. Le retournement est une opération nécessaire pour apporter l'oxygène nécessaire aux micro-organismes. L'humidité est aussi à surveiller durant cette semaine car ce peut être un paramètre limitant.

En 2023, il n'y a pas eu de suivi de températures.

En annexe 4 on peut retrouver les cahiers d'épandage des agriculteurs inscrits dans l'opération et ayant épandu du compost depuis 2019.

5/ Perspectives 2024...

- Poursuivre avec les agriculteurs actuellement dans l'opération.

A priori aucun nouveau plan d'épandage ne semble nécessaire même si d'autres agriculteurs ont manifesté leur intérêt pour récupérer du broyat.

- Dans la mesure du possible, il faudra améliorer la remontée des informations du terrain pour assurer un meilleur suivi.

- *Evolution attendue du gisement de déchets verts sur 2024 ? Nombre de campagnes de broyage prévues ? Date(s) ? Définir les analyses à réaliser (broyat et/ou compost) ?*